

” Pour un
Sénat

libre
et
moderne “

JEAN-PIERRE RAFFARIN

” Pour un
Sénat
libre
et
moderne “

Contribution de
JEAN-PIERRE RAFFARIN

” Introduction “

L'année 2008 marquera, c'est maintenant une certitude, une rupture dans l'histoire de la V^e République. Après un demi-siècle d'existence, nos institutions avaient sans aucun doute besoin d'être aménagées pour faire face aux défis d'avenir. Voilà qui est fait depuis le 21 juillet dernier.

Une nouvelle donne institutionnelle

La V^e République a permis depuis son origine de garantir la stabilité, de préserver la démocratie lors des grandes épreuves, de rendre possible l'alternance, d'accompagner la construction européenne et la décentralisation, de traverser les cohabitations...

Au fil des ans, les Français se sont appropriés ces institutions qui ne sont ni de droite ni de gauche. Notre Constitution est ainsi devenue **le patrimoine commun de la Nation**, voilà pourquoi nous sommes si nombreux à y être attachés.

Mais, à bien y regarder, cette évolution n'a pas été sans poser de nouvelles questions à notre démocratie. Le développement d'**une présidence de plus en plus "exécutive"** justifie

pleinement, par exemple, **un renforcement des autres pouvoirs**, au premier rang desquels figure le Parlement.

Pour le Sénat, jamais l'enjeu n'a sans doute été aussi important à l'époque contemporaine. La qualité du travail de notre assemblée est souvent reconnue mais qui peut nier que son influence est en jeu aujourd'hui et que sa place dans nos institutions est moins assurée que par le passé ? Lequel d'entre nous n'a pas ressenti, par ailleurs, un sentiment d'injustice ou de colère en entendant régulièrement notre assemblée caricaturée ?

C'est une évidence, le travail sur notre image ne sera pas facile. Ma détermination et ma conviction sont sans faille, je suis décidé à me battre pour que le Sénat fasse pleinement partie de l'avenir de notre République et je suis convaincu que nous avons pour cela une occasion extraordinaire à saisir qui tient à la volonté du président de la République, Nicolas Sarkozy, de **moderniser notre vie politique**.

Nous vivons, en effet, **une époque nouvelle** car pour la première fois depuis longtemps le Parlement, dans nos démocraties, n'est plus perçu comme la source de nos problèmes mais bien davantage comme un élément de leur résolution.

Faut-il d'ailleurs rappeler que ce sont les pays qui disposent des Parlements les plus forts – le Royaume-Uni, l'Allemagne et même les États-Unis – qui possèdent également les institutions politiques les plus équilibrées alors même que le chef de l'exécutif y bénéficie d'un leadership incontestable ?

Au final, si je me rappelle la situation telle qu'elle se présentait en 2002 quand Jacques Chirac m'a confié la charge du

gouvernement de la France, je me souviens d'un système politique affaibli par la cohabitation, incapable de répondre aux attentes des Français comme l'a montré le 21 avril 2002. La victoire d'une majorité large et unie aux élections législatives de juin 2002 a créé les conditions de la sortie de crise.

*Un changement était devenu nécessaire,
il a été engagé*

Pendant trois ans à Matignon, sous l'autorité de Jacques Chirac et avec le concours de Nicolas Sarkozy au ministère de l'Intérieur, je me suis efforcé de redonner de la force à la République et à ses valeurs (laïcité, lutte contre les discriminations, plan de cohésion sociale, libertés locales, baisse du chômage, équipement de nos armées garantes de notre liberté, actions en faveur de la paix...).

Avec Alain Lambert, nous avons mis en œuvre la LOLF et les outils de la réforme de l'État ; avec François Fillon, nous avons engagé les grandes réformes des retraites et de l'école ; avec Gérard Larcher, nous avons initié un renouveau du dialogue social ; avec Jean-Louis Debré, Bernard Accoyer, Christian Poncelet et Josselin de Rohan, nous avons voulu faire du Parlement un acteur du changement. Tous ces efforts ont contribué, en 2007, à la réélection de la majorité de 2002.

Depuis son élection à la présidence de la République, Nicolas Sarkozy a souhaité donner **une nouvelle ampleur à notre action réformatrice** dont témoigne le bilan de la première année du gouvernement de François Fillon.

Plus encore qu'aujourd'hui, le Sénat doit occuper toute sa place dans cette action pour montrer la voie de la réforme de

l'État, d'une dépense publique efficace et de prélèvements publics intelligents. À long terme, le succès de la réforme tient aussi à la capacité du Parlement à évaluer, contrôler et accompagner l'action du gouvernement.

Le changement opéré depuis plus d'un an au sommet de l'État doit également trouver un écho au Parlement car il ne saurait y avoir de réforme durable sans une dialectique entre l'exécutif et le législatif, chaque pouvoir ayant son rôle, ses moyens et ses objectifs. Cette dialectique reste caractérisée par l'équilibre entre **la liberté** politique et **la loyauté** institutionnelle.

Contrôleur, initiateur et aiguillon

Dans notre société moderne, l'urgence a trop souvent pris le pas sur la réflexion. La médiatisation a favorisé, en France comme dans les autres grandes démocraties, le renforcement de l'exécutif et mis le Parlement dans l'obligation de repenser son action.

Au Sénat comme au gouvernement, j'ai pu mesurer les effets pervers de ce système qui fait qu'une simple annonce d'un projet législatif équivaut, trop souvent, aux yeux de l'opinion publique à l'adoption de la loi. J'ai mesuré le rôle de ce formidable partenaire que pouvait représenter le Parlement pour aider le gouvernement à faire avancer les réformes, en particulier pour conduire la réforme de l'État. J'ai compris combien le Parlement pouvait accroître son rôle de contrôleur, d'initiateur et d'aiguillon pour rappeler aux ministres, à chaque instant, les exigences de leur mission.

À tous égards, **les plus belles heures du Sénat sont donc encore devant lui.**

Avec la réforme de la Constitution adoptée par le Congrès ce mois de juillet, avec le concours de la majorité sénatoriale, le rôle du Parlement s'est accru. Le Sénat va pouvoir concevoir **une nouvelle manière de travailler** en cultivant son autonomie, sa capacité d'initiative et en donnant la priorité à la prospective et à la préparation de l'avenir.

Cette évolution, nous étions nombreux à l'attendre depuis longtemps, nous avons été plus nombreux encore à l'avoir défendue au cours du débat sur la révision constitutionnelle aux côtés de Jean-Jacques Hyst, le président de notre commission des Lois, de Josselin de Rohan, le président de notre commission des Affaires étrangères, de Henri de Raincourt, le président du groupe UMP et de Michel Mercier, le président du groupe Union centriste. Je n'oublie pas, non plus, tous ceux qui ont préparé les esprits à ces changements au cours des dernières années, à l'image de Jean Arthuis, du doyen Patrice Gélard, d'Adrien Gouteyron ou de notre ancien collègue Daniel Hoeffel.

Cette nouvelle donne intervient, par ailleurs, à un moment crucial pour le Sénat puisqu'elle coïncide avec le dernier renouvellement triennal. Alors que 114 de nos collègues nouveaux ou renouvelés dans leur mandat nous rejoignent, nous avons des décisions importantes à prendre pour l'avenir de notre institution.

Au-delà de la désignation des titulaires des fonctions éminentes qui auront la charge d'assurer – en notre nom à tous – le fonctionnement du Sénat, nous devons, d'abord, nous prononcer sur un projet et, pour cela, faire des choix.

Nouvelle V^e République, nouvelle donne pour le Sénat

Comment renforcer la légitimité du Sénat et améliorer son rôle dans le fonctionnement de nos institutions ? Le Sénat doit-il continuer à se concentrer prioritairement sur son action de législateur ou doit-il également s'adresser directement aux Français pour les aider à résoudre leurs problèmes ? Quelle place pour les collectivités territoriales, l'Europe, l'international, la prospective et les nouvelles technologies ? Comment mieux valoriser le travail de chaque sénateur ?

Fort heureusement, à la suite de René Monory, Christian Poncelet a déjà fait aboutir ou avancer un certain nombre de ces questions. Ces dernières années, par exemple, la dimension européenne de nos travaux n'a cessé de prendre de l'importance grâce aux initiatives de notre collègue Hubert Haenel. Par ailleurs, la création de l'Observatoire de la décentralisation en 2005, présidé par Jean Puech, a constitué une initiative heureuse, conforme au rôle essentiel joué par le Sénat dans la révision de 2003 qui a inscrit le principe de l'organisation décentralisée de notre République dans la Constitution.

Si le bilan du président Poncelet doit donc être salué et si son action devra être prolongée, notamment en ce qui concerne son souci de renforcer les liens entre le Sénat et les élus locaux, les entreprises et le monde de la culture, il n'en reste pas moins que la tâche à accomplir reste grande, à la fois parce que le Sénat demeure contesté et que la revalorisation du Parlement engagée par la révision constitutionnelle implique celle du Sénat.

Nous sommes donc aujourd'hui face à un choix historique. Les trois années à venir seront déterminantes. Parce que cette occasion ne se représentera pas, nous n'avons pas le droit de la manquer.

Car ne nous y trompons pas, il existe toujours dans notre pays des forces puissantes qui sont culturellement rétives à l'équilibre des pouvoirs et elles ne renonceront pas ! La culture de l'absolutisme – royal puis parlementaire – est trop profondément ancrée, à gauche comme à droite, dans l'inconscient politique pour que nous ne considérions pas comme une ardente et quotidienne obligation **la défense du bicamérisme** et de la séparation des pouvoirs qui constituent deux conditions de la démocratie libérale.

Mais, pour ma part, je ne saurais me contenter de brandir l'étendard de la défense de notre institution en ignorant les défis plus profonds que nous devons relever. Pour retrouver sa place dans le cœur des Français, le Sénat a, en effet, besoin d'un projet ambitieux, collégial et conforme au génie de notre institution.

Ce projet, cela fait longtemps que j'y pense, j'ai déjà eu l'occasion de vous en présenter les grandes lignes au cours de nos nombreux échanges rue de Vaugirard, vous savez combien j'y suis attaché.

Ce projet fait écho à Victor Hugo qui déclarait dans notre hémicycle : *"Sénateurs, montrez que vous êtes nécessaires"*.

Ce projet n'est pas un programme électoral car on ne préside pas une assemblée parlementaire comme on dirige un pays. Il

se manifeste d'abord par la conscience de ce qui fait l'utilité et l'unicité de notre assemblée dans nos institutions ; c'est ensuite une conviction que l'avenir du Sénat repose aussi dans sa capacité à renouer une relation directe et confiante avec les Français ; c'est enfin une expérience, celle que j'ai accumulée au cours de ma vie politique et que je souhaite, par cette contribution, mettre au service du Sénat pour développer sa dimension locale, nationale, européenne et internationale, son indépendance et pour mieux valoriser le travail de chacun de ses membres.

J'ai la certitude qu'un homme seul ne peut rien et que seule la création d'une nouvelle dynamique, d'un nouvel élan comme le veut notre ami Philippe Marini, peut permettre au Sénat de faire valoir ses atouts dans le nouveau système politique qui se met en place depuis l'adoption du quinquennat.

Face aux poussées de violence, toujours possibles en France, face à la tentation de réformer sans concertation qui traverse régulièrement l'esprit de toute majorité – à l'image de l'échec prévisible des 35 heures et du CPE – notre pays a besoin d'**un Sénat régulateur** et amortisseur des chocs politiques.

Un bicamérisme au service de l'intérêt général

Depuis un peu plus d'un an, Nicolas Sarkozy a fait évoluer la fonction présidentielle pour tirer toutes les conséquences de l'adoption du quinquennat. Nous avons un président qui "gouverne" et qui souhaite, à juste titre, conduire son action à un rythme soutenu. Il a besoin de partenaires loyaux et exigeants à la fois.

La fonction sénatoriale doit être complémentaire de la fonction présidentielle. Cette complémentarité a aussi ses exigences notamment quant à la fermeté du caractère des responsables.

Avec la réforme de la Constitution, l'Assemblée nationale voit réaffirmé son rôle "politique". Le groupe majoritaire devrait, en particulier, "peser" davantage sur les textes. D'un point de vue institutionnel, cela signifie que ce dernier devrait de plus en plus exercer la responsabilité particulière, et nouvelle pour lui, de devoir trouver le bon équilibre entre la réforme voulue par le gouvernement et ce que sont prêts à accepter les députés de la majorité.

Pour le Sénat aussi cette réforme constitutionnelle aura des conséquences importantes. Tout laisse penser, en effet, que les textes en provenance de l'Assemblée nationale devraient maintenant différer plus sensiblement des projets de lois préparés par le gouvernement. Dans ce contexte, il reviendra au Sénat non seulement d'examiner les modifications apportées au texte initial et de veiller à ce que la volonté réformatrice du gouvernement ne soit pas dénaturée mais aussi de porter un jugement, plus global, sur **l'équilibre de la réforme** au regard de l'intérêt général. Je n'oublie pas non plus la question de la "sécurité juridique". La loi doit être claire et stable.

Ce critère de l'intérêt général, notre assemblée y est depuis toujours attachée, c'est pourquoi cette évolution sera, pour elle, naturelle. Chambre parlementaire de plein exercice, le Sénat sera d'autant plus respecté qu'il saura le faire prévaloir sur les engagements strictement politiques de ses membres. **Un nouveau statut de l'opposition** favorisera cette mutation. Le président du Sénat, lui-même, n'échappera pas à cette évolution.

Quelle que soit sa **loyauté** à sa famille politique, il devra d'abord se considérer comme **un garant des valeurs républicaines**.

Mais le Sénat doit être également en charge de **la préparation de l'avenir**, c'est pour cela que les nouvelles règles de partage de l'ordre du jour constituent une chance. Qu'il s'agisse des équilibres de long terme, budgétaires et sociaux ou des politiques favorables à l'investissement, il manque aujourd'hui une voix qui sache se détacher des contingences quotidiennes pour aider à voir plus loin. Il existe des politiques qui se construisent seulement dans la durée : c'est vrai de l'aménagement du territoire, du développement durable et de la politique de la ville, de la création des PME et des pôles de compétitivité ou de notre politique de défense. Cela concerne aussi notre diplomatie qui doit être en mesure de s'appuyer sur des analyses stratégiques ayant fait l'objet d'un véritable débat public.

Or qui peut défendre aujourd'hui une vision de long terme sur ces problématiques sinon le Sénat ? Allons même plus loin, qui peut avoir la lucidité de s'interroger sur les causes de nos moindres performances économiques que notre voisin allemand et le courage de proposer les mesures indispensables à l'assainissement de nos comptes publics sinon le Sénat ?

Il existe donc **une différence de nature entre l'Assemblée nationale et le Sénat** qui fonde l'originalité et la pertinence de **notre bicamérisme**. C'est parce que cette différence de nature s'est estompée avec le temps et la pratique que l'utilité de notre assemblée a pu être mise en doute.

C'est donc en restaurant cette spécificité que le Sénat préservera **son autorité** et manifestera **son utilité**.

Pour un Sénat libre et moderne

Les prémices de ce renouveau du Sénat sont déjà perceptibles depuis le début du quinquennat et nous sommes nombreux à avoir permis à notre assemblée de faire entendre sa voix dans ce nouvel équilibre institutionnel. Les Français ont ainsi eu l'occasion d'apprécier **l'indépendance du Sénat** lors de l'examen de la loi sur la maîtrise de l'immigration à propos de l'utilisation des "tests ADN". Ils ont aussi salué son sens des responsabilités lors du débat sur la modernisation de nos institutions. Lorsque le Sénat se distingue de l'Assemblée nationale, il ne rompt pas la solidarité majoritaire, il veille seulement à ce que la loi soit conforme à la fois à nos convictions et aux principes de **notre Pacte républicain**.

Le Sénat est toujours apprécié pour son humanisme qui s'exprime par sa liberté. Ni "chambre d'enregistrement", ni "chambre d'obstruction", le Sénat est avant tout une assemblée législative, son travail sur les textes est toujours considéré comme remarquable. Avec la révision constitutionnelle, le débat en séance publique prendra pour base le texte adopté par nos commissions. Ce changement, qui constitue un retour aux sources du parlementarisme, permettra à nos commissions permanentes, j'en suis sûr, de mieux valoriser encore leur action et donc de valoriser le rôle du Sénat. Le travail des sénateurs doit être la base de l'expression du Sénat.

Un pilotage plus collégial

En revanche, le débat sur **la légitimité du Sénat** n'a, comme chacun sait, que peu de rapports avec la qualité de son travail. Il tient au fait même qu'il est différent et qu'il doit convaincre que cette diversité est bénéfique pour notre démocratie.

Le débat sur le mode de scrutin pourrait très bien trouver une réponse dans un consensus pour une nouvelle loi électorale, plus représentative de toutes les collectivités. Les sénateurs de la majorité ont montré par le passé qu'ils n'étaient pas opposés à cette idée, à l'image d'Henri de Raincourt qui avait déposé en son temps une proposition de loi sur ce thème. Je crois en effet qu'il est devenu nécessaire que notre assemblée retrouve toute sa place dans la vie institutionnelle et politique de notre pays, et que cela passe notamment par une mise à jour de notre mode d'élection.

D'autre part, en politique comme ailleurs, *"les absents ont toujours tort"* et je pense que, trop longtemps, nous avons sous-estimé l'impact des critiques faites au Sénat, de même que nous avons négligé la nécessité de mieux faire connaître notre institution aux yeux des Français. La responsabilité de cette situation est ancienne et collective et je ne prétends pas détenir à moi seul la solution. Mais j'estime que notre institution mérite que l'on s'attelle à cette tâche et j'ai quelques convictions à partager pour ce faire.

La question que nous devons résoudre dépasse, de loin, la simple question du "faire savoir". On ne "communique" bien, en effet, que sur un travail sérieux, pertinent et opportun. C'est donc toute la question de l'organisation stratégique de nos travaux qu'il nous faut remettre à plat.

Pour un Sénat moderne

Un pilotage plus collégial de l'institution, un effort d'anticipation plus important ainsi qu'un souci renouvelé d'être en phase avec les problèmes que rencontrent nos concitoyens, voilà selon moi les trois pistes que nous pourrions retenir pour faire du Sénat un partenaire actif de la modernisation de la société française et **une autorité incontournable** de notre système institutionnel et politique.

La modernisation du Sénat passe également par sa féminisation, son internationalisation, l'accès de toutes les générations aux responsabilités, le développement de la convivialité numérique et l'efficacité et la lisibilité des débats et des votes en séance.

Dans cette perspective de modernité, le rôle du président du Sénat, tel que je le conçois, doit être tout à la fois d'impulser les travaux de notre assemblée, de valoriser au mieux l'action de chacun de ses membres et de relayer ses initiatives dans la société. Cette tâche nécessite à la fois une connaissance étroite du Sénat et de chacun de ses membres, une bonne compréhension du fonctionnement de l'État et de nos institutions, une relation étroite avec les Français mais aussi avec les acteurs internationaux qui comptent pour l'avenir de la France.

Le 21 septembre d'abord

Je n'ai pas de doute sur le fait que nous sommes plusieurs à réunir l'une ou l'autre de ces qualités mais il m'a souvent été dit que mon parcours local, national et international me plaçait face à une responsabilité originale.

Cette responsabilité me conduit à privilégier l'échéance collective du 21 septembre – l'élection des sénateurs – sur l'échéance individuelle du 1^{er} octobre qui marquera l'élection du président du Sénat. De nombreux collègues parmi lesquels Christian Poncelet et Jean-Claude Gaudin partagent ce souci de donner la priorité à l'élection de nos collègues le 21 septembre, ce à quoi je m'emploie activement. Cette plateforme d'idées constitue donc une contribution sur le fond pour un Sénat libre et moderne.

Nous parlerons des candidatures le moment venu, je limite mon propos ici à la fonction : deuxième personnage de l'État, le président du Sénat devra assumer sa charge comme **une fonction d'équilibre** par rapport à la fonction présidentielle. Le Sénat doit être une force de gravité dans nos institutions.

Cette contribution propose donc que le prochain président du Sénat prenne les cinq engagements suivants :

- 1 **préserv**er l'**indépendance** du Sénat qui doit veiller à la défense des principes républicains et à l'équilibre des réformes ;
- 2 **réaffirmer** l'**autorité** du Sénat dans la vie politique nationale et sur la scène européenne et internationale ;
- 3 **renforcer** l'**influence** du Sénat en lui permettant de conduire les débats d'avenir et d'être la chambre du contrôle et de l'initiative parlementaire ;
- 4 **conforter** l'**ouverture** du Sénat sur la société et sur le monde en réconciliant le local, le national et le mondial ;

5 **veiller à l'exemplarité** du Sénat que ce soit au regard du respect de l'éthique parlementaire, de la gestion de l'institution et du respect dû à chacun de ses membres, quelle que soit son appartenance politique.

Ces cinq engagements peuvent devenir le socle du renouveau de notre assemblée pour construire, ensemble, le Sénat du XXI^e siècle. Je propose de les décliner en une trentaine de propositions qui visent, considérées dans leur ensemble, à constituer un projet global pour notre institution.

J'ai confiance dans notre capacité à réussir cette mission.

” 30 propositions pour un nouveau Sénat, avec les sénateurs “

- 1 Réaffirmer vigoureusement et solennellement la légitimité du Sénat, son rôle dans nos institutions et son action sur le plan local, national, européen et international en hiérarchisant nos initiatives, en réformant nos méthodes de travail et en accroissant sensiblement sa présence dans les médias.
- 2 Conforter le Sénat comme garant des institutions républicaines en cas de crise grâce, notamment, à sa permanence et à l'autorité de son président, deuxième personnage de l'État. Celui-ci doit avoir la capacité de restaurer le dialogue et de privilégier l'expérience. Indépendante du quinquennat, la fonction sénatoriale est la seule qui peut assumer, face à la fonction présidentielle, un principe de complémentarité.
- 3 Promouvoir l'action de législateur du Sénat en accordant davantage de temps aux organes du Sénat pour travailler, en préparant significativement en amont l'examen des textes et en élaborant des contributions sénatoriales aux projets de réformes gouvernementaux et en développant, en aval, l'évaluation des lois et des réformes.

- 4 Engager une réflexion sur la pratique des questions d'actualité, des questions orales et des questions écrites au Sénat afin de rationaliser le travail des sénateurs. Le règlement du Sénat devra être modifié pour rendre le travail en séance publique plus attractif.
- 5 Défendre l'exemplarité du Sénat et son sens de l'intérêt général en promouvant l'éthique parlementaire. Les groupes d'intérêt souhaitant intervenir auprès des sénateurs devraient, ainsi, être inscrits sur un registre public afin d'agir en toute transparence comme cela se fait dans certains pays, par exemple, au Canada.
- 6 Moderniser le fonctionnement des instances du Sénat afin de développer la collégialité. Plusieurs délégations du Bureau pourraient être créées pour assurer la permanence du lien avec les sénateurs sur des sujets tels que la politique culturelle du Sénat ou les relations avec les collectivités territoriales.
- 7 Renforcer le rôle de la conférence des présidents comme organe de "pilotage stratégique" du travail législatif du Sénat et de programmation des travaux de prospective. Au début de chaque législature, la conférence des présidents pourrait proposer un projet législatif afin de donner de la perspective et de la cohérence aux initiatives sénatoriales. Chaque année, le président du Sénat pourrait, en outre, faire le bilan des travaux de l'année écoulée et présenter les actions des douze prochains mois, notamment afin de préparer les réformes à venir dans le cadre du programme de législature.

- 8** Stabiliser le budget de l'institution au cours des trois prochaines années après avoir évalué l'ensemble des procédures de gestion.
- 9** Mieux associer l'opposition au fonctionnement du Sénat en recourant davantage à des processus de décision collégiaux et en l'associant plus étroitement à l'exercice des responsabilités. Un statut de l'opposition doit être inscrit dans notre règlement. La diversité doit s'affirmer comme une valeur sénatoriale. La réforme du règlement comme celle de la loi électorale devraient faire l'objet d'un minimum de consensus.
- 10** Définir une nouvelle politique de communication de l'institution sénatoriale afin de mieux valoriser les travaux de la Haute assemblée et l'action de chaque sénateur, notamment en permettant à Public Sénat de mieux jouer son rôle. La communication du Sénat doit être centrée sur le travail des sénateurs, les moyens doivent être réorganisés dans ce but.
- 11** Rechercher un consensus sur le champ de compétences des deux nouvelles commissions permanentes prévues par la Constitution. Donner davantage d'importance encore à la place des collectivités territoriales dans nos travaux. Les associations nationales d'élus locaux pourraient bénéficier d'une reconnaissance au Sénat et être davantage associées au travail de notre assemblée.
- 12** Favoriser une meilleure participation des femmes à l'exercice des postes de responsabilités du Sénat, au Bureau comme dans les commissions (par exemple à

travers le respect de la proportionnalité dans la composition des bureaux de commission).

- 13** Améliorer les moyens de contrôle du Sénat grâce, en particulier, au développement des nouveaux pouvoirs qui lui sont reconnus par la révision constitutionnelle du 21 juillet 2008.
- 14** Développer l'action de contrôle des commissions permanentes sous toutes ses formes (auditions publiques, missions d'information, commissions d'enquête...) en veillant à mieux tenir compte des problèmes qui interpellent les Français.
- 15** Donner une nouvelle ampleur aux travaux de comparaisons internationales réalisés notamment grâce aux missions parlementaires, aux groupes d'amitié et aux études comparatives afin de conduire des réformes éclairées.
- 16** Développer les initiatives en matière de politique étrangère, de défense et de francophonie. Le Sénat doit se donner les moyens de formuler des propositions d'initiatives stratégiques sur le plan diplomatique et en matière de défense. Au-delà de l'évaluation, on peut renforcer ici le rôle de proposition du Sénat.
- 17** Encourager le développement de la prospective au Sénat, favoriser la coordination des initiatives avec le travail législatif et de contrôle et reconnaître aux groupes politiques une capacité d'impulsion des actions de prospective à long terme. Associer les grandes

institutions de réflexion comme les différentes académies et les fondations reconnues d'utilité publique à notre travail de prospective.

- 18** Accentuer le recours aux nouvelles technologies en permettant à chaque sénateur de disposer de véritables pages personnelles directement sur le site du Sénat et en incitant les commissions permanentes qui le souhaitent à créer des blogs thématiques. Accroître le recours à la vidéo sur le site du Sénat pour mieux valoriser l'action des sénateurs et tous les évènements qui se tiennent quotidiennement dans l'enceinte du Palais du Luxembourg.
- 19** Permettre au Sénat de retrouver son rôle de pionnier de l'Internet en développant un service "mobile" pour les téléphones portables afin de permettre à chaque sénateur et à chaque citoyen d'accéder en tout lieu aux débats et aux informations sur l'action du Sénat.
- 20** Développer la culture ultramarine du Sénat en permettant à chacun des organes du Sénat de travailler outre-mer dans les mêmes conditions que dans les départements métropolitains.
- 21** Élaborer une proposition pour un vrai statut de l'élu local afin d'examiner les améliorations qui pourraient lui être apportées suite à l'inscription du statut de l'élu local dans la Constitution en juillet dernier à l'initiative du Sénat.
- 22** Lancer, à l'occasion de son dixième anniversaire, une évaluation de la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération

intercommunale dans le cadre de notre activité de suivi de la législation. La commune doit demeurer la cellule de base de notre démocratie mais les coopérations doivent continuer à être encouragées de même que le bouclage de la carte des intercommunalités.

- 23** Créer une mission commune d'information relative aux perspectives d'amélioration du fonctionnement des collectivités territoriales pour que le Sénat occupe toute sa place dans le débat qu'a annoncé le chef de l'État en 2009 sur la clarification des compétences et l'Acte III de la décentralisation.
- 24** Renforcer les liens entre le Sénat et la jeunesse en proposant au ministère de l'Éducation nationale de concevoir un programme de formation commune des enseignants au fonctionnement de notre démocratie et en favorisant une nouvelle approche de l'accueil des groupes scolaires au Palais du Luxembourg en recourant au multimédia et à l'interactivité.
- 25** Améliorer les conditions de travail des sénateurs, dans le respect des principes de bonne gestion budgétaire, en poursuivant l'effort de création de salles de réunions et l'attribution d'un second bureau destiné à leurs collaborateurs pour les sénateurs qui le souhaitent. Clarifier les règles de mise à disposition de salles pour des manifestations extérieures en préservant le droit de chaque sénateur à parrainer des manifestations. Valoriser le travail des assistants.

- 26** Mieux valoriser les sénateurs représentant les Français de l'étranger pour leur permettre d'améliorer leur rôle de relais naturel de l'influence internationale du Sénat grâce à la création d'un service dédié au sein de l'administration du Sénat et à l'instauration d'une délégation des Français de l'étranger.
- 27** Accorder davantage de moyens aux groupes d'amitié lorsqu'ils engagent des actions en ligne avec les priorités de notre diplomatie et favoriser leurs initiatives pour soutenir le développement économique et le commerce extérieur.
- 28** Définir un nouveau projet mobilisateur pour la fonction publique sénatoriale favorisant le dialogue social, réaffirmant la spécificité du corps et la neutralité de ses membres. Mettre en chantier une réforme des services afin de renforcer les moyens consacrés à l'action législative.
- 29** Poursuivre la politique culturelle du Sénat en privilégiant la collégialité dans sa conception, la transparence dans sa gestion et la recherche d'une meilleure articulation avec l'action de notre assemblée parlementaire.
- 30** Développer le rôle du Sénat comme porte-parole des initiatives locales pour assurer leur promotion nationale (pôles de compétitivité, innovation dans les collectivités locales, médiatisation des 344 festivals locaux...).

” Pourquoi un abécédaire ? “

Présenter cette contribution *“Pour un Sénat libre et moderne”* sous forme d’abécédaire est un choix.

D’abord œuvre personnelle, ce livre manifeste mon attachement au Sénat, à mes collègues mais aussi, bien sûr, à la langue française et à ses mots. *“Les mots”*, écrivait Victor Hugo, *“sont les passants mystérieux de l’âme”*. J’ai beaucoup mis de mon âme dans ce travail car le Sénat a besoin qu’on se consacre à lui sans arrière-pensée, ni retenue.

Ensuite, ce choix signifie que ce livre n’est ni un traité théorique sur le Sénat, ce qui serait prétentieux, ni un simple dictionnaire, ce qui serait ennuyeux, ni enfin l’histoire de ma vie, ce qui serait inapproprié.

Parce qu’il se veut collectif, mon projet se décline au travers de mots que chacun pourra choisir, assortir, rapprocher, explorer, comparer à sa guise en fonction de ses attentes ou de ses envies.

En fait, grâce à cet abécédaire et à la table de concordances qui figure à la fin de l’ouvrage, je souhaite que chacun d’entre vous puisse s’approprier ce projet pour le préciser – le compléter – afin que nous le mettions en œuvre ensemble.



Aimer

Débuter ce livre par le verbe aimer pourra surprendre. Je souhaite pourtant le retenir.

Aimer, c'est s'engager, c'est travailler, c'est respecter, c'est être intéressé, c'est créer, en un mot, c'est... vivre !

J'ai la certitude que nous partageons, au cœur de nos engagements politiques individuels et dans notre attachement collectif au Sénat, cette valeur.

Chacun d'entre nous, dans l'exercice de son mandat, est attaché à son territoire, urbain ou rural, est attentif à ses habitants, à leurs joies comme à leurs peines, est porteur de projets et d'espoirs. Si nous consacrons une très grande partie de nos vies à cet engagement, c'est bien parce que nous avons la conviction que la vraie richesse se trouve hors de nous-mêmes. C'est précisément la définition du mot "aimer" qu'en donne le philosophe Alain.

Le Sénat nous réunit aussi autour de cette valeur. Nous aimons son histoire et son patrimoine, nous apprécions l'esprit qui y règne et le dévouement de ses fonctionnaires et de nos collaborateurs. Nous aimons enfin et surtout sa mission au service de la France et de notre démocratie. **Les sénateurs aiment le Sénat, notre vœu est que l'ensemble des Français puisse l'apprécier à sa juste valeur.**

Au début de ce livre, je souhaite donc dire, comme Colette, qu'“on ne fait bien que ce qu'on aime”.

Amendement

Le droit d'amendement constitue encore aujourd'hui l'attribut inaliénable des parlementaires et nous y sommes, tous, profondément attachés. La raison en est simple, comme avait l'habitude de le rappeler l'éminent légiste Eugène Pierre, il constitue, en effet, le corollaire du droit d'initiative. Or cette compétence prend une dimension particulière à une époque où le nombre des projets de lois adopté par le Sénat est encore cinq fois supérieur à celui des propositions de lois.

Si le droit d'amendement doit être défendu, c'est aussi pour des raisons de principe. Il incarne, en effet, à lui seul, la marche vers le régime parlementaire engagée en particulier par la monarchie de Juillet. Comment oublier, par ailleurs, que c'est par la voie d'un amendement adopté à une voix de majorité, le fameux amendement défendu par Henri Wallon, que la République a été rétablie le 30 janvier 1875 ? Ce n'est

donc pas un hasard si la figure de ce sénateur illustre figure en bonne place dans la galerie des bustes pour nous inspirer avant de rejoindre la salle des séances.

À travers l'arme de l'amendement, n'importe lequel d'entre nous peut défendre son opinion et, surtout, influencer de manière décisive le processus législatif. Voilà pourquoi je reste très attaché au fait que le Sénat ne limite les contraintes opposées au droit d'amendement qu'aux seuls impératifs constitutionnels.

C'est d'ailleurs l'intérêt de notre démocratie d'écouter davantage la voix du Sénat. Notre assemblée est réputée pour son travail de fond, pour l'expertise de ses commissions permanentes et pour la qualité des textes qu'elle adopte. Et le droit d'amendement constitue l'instrument privilégié de cette sagesse sénatoriale.

À ceux qui continuent de nier l'utilité d'une seconde chambre, je rappellerai seulement qu'**en 2007 le taux de reprise des amendements du Sénat par l'Assemblée nationale s'est élevé à plus de 90 %** ! Preuve s'il en était besoin que le travail de notre assemblée est bien nécessaire et que la démocratie est aussi une affaire de temps. On ne légifère pas bien dans l'urgence et les améliorations de la loi que permet la "navette" entre les deux assemblées représente un gage de pérennité de la règle de droit qui constitue plus un investissement qu'une contrainte insoutenable !

Améliorer la loi dans le respect de l'intérêt général et faire vivre le débat sur des idées nouvelles sont deux missions du droit d'amendement mais elles ne sauraient occulter le rôle plus fondamental encore de celui-ci lorsqu'il revient au Sénat

de supprimer une disposition en discussion qui touche aux valeurs essentielles de la République.

C'est la force du Sénat de savoir qu'il a le devoir d'être libre et responsable. Ainsi, à l'automne dernier, notre assemblée n'a pas hésité à exercer son pouvoir d'appréciation quant à la loi relative à la maîtrise de l'immigration. C'est la commission des Lois, présidée par notre collègue Jean-Jacques Hyst qui a décidé, par voie d'amendement, de remettre en cause la disposition relative aux tests ADN en matière de regroupement familial qui figurait dans le projet de loi transmis au Sénat. Il sait qu'il a pu compter sur le soutien des membres de notre groupe.

Concernant les libertés publiques, le pouvoir d'amender du Sénat constitue donc une garantie de sagesse pour la République face aux débordements toujours possibles. Le récent débat constitutionnel, passionnant au Sénat, devrait suffire à convaincre de la nécessité de la navette entre chaque assemblée. Ces lectures successives permettent aux parlementaires de trouver le juste équilibre entre "l'éthique de conviction" et "l'éthique de responsabilité". Le gouvernement et chacun des ministres ne perdent jamais leur temps au Parlement.

Un dernier mot peut-être concernant la gestion des amendements et **l'application "AMELI"** développée par les services du Sénat. Comment mieux signifier l'excellence d'une institution qui a su innover pour organiser il y a déjà plusieurs années maintenant une procédure de dépôt en ligne ? Cet esprit pionnier associé à son goût pour la sagesse fait de notre Sénat un point d'équilibre des passions de notre temps.

” B “

Bicamérisme

La France s'enorgueillit, à juste titre, de figurer parmi les "grandes démocraties". Or qu'est-ce qu'une démocratie sinon un régime politique doté d'une Constitution qui prévoit une séparation effective des pouvoirs ?

Notre pays a été marqué par l'absolutisme, c'est-à-dire par une tradition de concentration des pouvoirs dans les mains d'un seul organe au bénéfice d'un seul ou d'une minorité. À cet égard, on peut rappeler que le pouvoir d'une seule assemblée n'est en rien préférable à celui d'un homme seul comme l'a montré l'expérience tragique de la Convention. Dans ces conditions, on peut même estimer que **le "degré de démocratie" d'un régime est proportionnel à l'importance qu'il accorde à ses contre-pouvoirs.**

Il existe, en France, une véritable culture du libéralisme politique qu'ont successivement incarnée Montesquieu, Tocqueville et Aron. Cette tradition politique dont je

revendique avec beaucoup d'entre vous la filiation n'est pas hostile, par nature, au pouvoir mais elle nourrit volontairement une méfiance instinctive vis-à-vis de sa concentration. C'est pourquoi l'auteur de l'*"Esprit des lois"* a préconisé que : *"Pour qu'on ne puisse abuser du pouvoir, il faut que, par la disposition des choses, le pouvoir arrête le pouvoir"*.

Toute la justification du Sénat réside donc dans cet impératif qui fonde l'esprit des Lumières. Arrêter le pouvoir, c'est avoir la capacité de se dresser face à un autre pouvoir, qu'il soit exécutif ou législatif, qui bénéficie lui aussi d'une légitimité démocratique. Refuser cette contradiction, contester le principe même de ces légitimités concurrentes, comme l'a fait un de mes prédécesseurs à Matignon en considérant que le Sénat était *"une anomalie démocratique"*, cela revient précisément à se placer en dehors de la tradition du libéralisme politique.

Mais il est une autre critique plus subtile qui est faite au Sénat par ceux qui contestent d'abord les conditions actuelles du bicamérisme au motif du mode de désignation actuel des sénateurs. Pour eux, en effet, le recours au suffrage universel indirect affaiblirait structurellement la légitimité du Sénat. À bien y regarder, cet argument n'est pourtant pas très éloigné de celui qui fonde l'opposition au bicamérisme. Contester la validité du scrutin indirect alors que c'est le scrutin qui permet d'élire les maires, les présidents de conseils généraux et régionaux et même le président des États-Unis, cela revient à préférer la démocratie directe à la démocratie représentative et à rompre l'équilibre entre souveraineté populaire et souveraineté nationale.

Or toute l'histoire politique de notre pays, depuis 1791 et l'adoption de notre première Constitution, a consisté à rechercher la synthèse entre ces deux principes. Nos institutions actuelles en constituent le plus bel exemple puisqu'elles permettent de faire cohabiter un exécutif fort, un Parlement bicaméral aux compétences réaffirmées et un référendum au champ d'application de plus en plus large. Remettre en cause ce savant équilibre, c'est, une nouvelle fois, attenter à l'esprit de nos institutions.

J'ai entendu lors du débat sur la révision constitutionnelle l'argument consistant à dire que les sénateurs devaient être élus à proportion de la population. Mais qu'est-ce que cela signifie sinon que la majorité y sera en tout point identique à celle de la chambre basse ? Le Sénat, dans ces conditions, aurait-il pu manifester sa différence sur la question des tests ADN ou des conditions d'adhésion de la Turquie à l'Union européenne ? Poser la question, c'est y répondre !

Être républicain, c'est accepter la diversité de nos institutions politiques et ne pas chercher à faire du Sénat un sosie de l'Assemblée nationale. Le bicamérisme nécessite que les deux assemblées soient élues de façon différente mais comme le remarquait dernièrement notre ancien collègue Jean Cluzel, il suppose aussi *"le rejet de l'affrontement systématique et la recherche de compromis raisonnables aussi bien que le refus de céder sur l'essentiel"*¹.

C'est Gambetta qui a, le premier, proposé de confier au Sénat, *"Grand Conseil des communes de France"*, la mission de représenter les collectivités territoriales, autant dire que l'idée que ces territoires ruraux seraient structurellement acquis à la

droite et au centre n'a pas de sens. On ne peut même qu'être choqué par le fait que certains n'hésitent pas à priver des millions d'électeurs de leur libre arbitre, un peu comme le Sénat de gauche du début du siècle dernier s'opposait au vote des femmes en les considérant indéfectiblement acquises à l'Église. Comme si le vote des ruraux était moins libre, comme s'il s'agissait de citoyens de seconde zone !

Notre société a besoin de la liberté des sénateurs et de leur capacité à dire "Non !". Et nos territoires ruraux montrent chaque jour qu'ils sont tout aussi légitimes que les grandes villes car moins soumis aux effets de mode, aux peurs et aux pulsions médiatiques qui les traversent.

Bureau du Sénat

Le Bureau du Sénat, avec la conférence des présidents, constitue le véritable "gouvernement" de notre assemblée.

Comme le précise notre règlement, il "*a tous pouvoirs pour présider aux délibérations du Sénat et pour organiser et diriger tous les services (...)*"². Il est aussi compétent en matière de recevabilité, de procès-verbal, de discipline, de financement de la vie politique, de missions d'information et de création de groupes interparlementaires et de groupes d'études. Mais aussi, la Constitution exige son autorisation avant toute mesure privative ou restrictive de liberté à l'encontre d'un sénateur.

Représentant l'ensemble des sensibilités de l'institution, il est le lieu naturel de l'élaboration du consensus nécessaire à l'organisation des travaux de notre assemblée. Chacun de ses membres – président, vice-présidents, questeurs et secrétaires – a à cœur de défendre l'institution et de promouvoir son message.

Par tempérament, comme par conviction, je crois que la gouvernance du Sénat doit être conçue sur le mode de la collégialité.

Nous vivons une époque marquée par un profond renouvellement des modes de gestion des organisations. Avec le développement des nouveaux médias et des technologies de l'information, le temps semble s'accélérer. Il faut donc être capable de gérer l'urgence mais aussi de programmer l'action à long terme.

Au cours des dernières décennies, les entreprises, puis les collectivités territoriales et même les ministères ont commencé à répondre à ces défis en développant des modes de gestion plus participatifs, en responsabilisant davantage leurs dirigeants et en spécialisant les fonctions. Il n'y a pas de raison qu'une institution comme le Sénat ne se pose pas également la question de son mode de fonctionnement.

Mon sentiment est que le Bureau du Sénat a un rôle primordial à jouer dans cette nouvelle gouvernance qu'il nous faut inventer. Il est l'organe à la fois le plus légitime et le plus adapté pour conduire une politique ambitieuse pour faire vivre un Sénat du XXI^e siècle. Si son président doit impulser des idées, fixer une ambition et incarner l'institution, il ne doit pas

décider seul ni chercher à s'occuper de tout. Le risque deviendrait alors trop grand de l'engorgement de son action et, au final, de l'immobilisme.

Voilà pourquoi je propose que chaque grande dimension de l'action sénatoriale puisse être incarnée au sein même du Bureau à travers la création de délégations animées de manière pluraliste par un président et un président délégué à qui il reviendrait de concevoir, puis de suivre la mise en œuvre des différentes politiques du Sénat. En plus des délégations qui existent déjà comme celle consacrée à la coopération interparlementaire et aux groupes d'amitié et celle dédiée à la coopération décentralisée, je propose que la création de nouvelles délégations soit mise à l'étude pour assurer la mise en œuvre, par exemple, de l'éthique sénatoriale, de la politique culturelle de notre assemblée et des relations avec les élus locaux.



Chasse

La France est faite de ses pratiques et traditions multiséculaires : la chasse, la pêche, les chants traditionnels, les costumes, les langues régionales... Elles illustrent la diversité de notre pays et constituent l'âme de chaque terroir. Ces traditions sont aujourd'hui menacées par l'urbanisation, l'uniformisation et, parfois aussi, l'ignorance et le "politiquement correct", c'est particulièrement le cas de la chasse.

Élu de province et chasseur occasionnel comme beaucoup d'entre vous, je suis pleinement conscient du rôle important de la chasse pour nos territoires. C'est donc tout naturellement, qu'à la tête du gouvernement, j'ai voulu servir de trait d'union entre chasseurs et non-chasseurs alors que le gouvernement de mon prédécesseur avait laissé un conflit ouvert et un climat de suspicion et de défiance réciproques.

J'étais convaincu que les chasseurs, ruraux et urbains, étaient également des amoureux de la nature, parmi ses premiers

“usagers” et donc parmi ses plus ardents protecteurs. Le conflit n’avait donc pas lieu d’être et il était nécessaire de rétablir la confiance pour restaurer et légitimer dans la durée une chasse démocratique et populaire. C’est la mission que je confiais à Roselyne Bachelot, ministre de l’Écologie.

Ce travail s’est effectué en pleine concertation avec les parlementaires intéressés au rang desquels je veux évidemment citer Ladislav Poniatowski, le très apprécié président du groupe chasse de la Haute assemblée, mais aussi Gérard Larcher, à l’époque président de la commission des affaires économiques.

Ce sont ainsi les bases d’une véritable politique de la chasse qui ont été fixées et dont les principes étaient :

- fonder la gestion de la faune sauvage sur une assise scientifique incontestable avec la création de l’Observatoire de la faune sauvage et de ses habitats, notamment pour définir les périodes de chasse aux oiseaux migrateurs ;
- responsabiliser les acteurs que sont les fédérations départementales de chasseurs et faciliter leur gestion afin d’agir au plus près du terrain et d’encourager une gestion efficace de la chasse ;
- simplifier la réglementation de façon à faciliter la pratique quotidienne de la chasse (guichet unique, liberté de chasser, suppression du timbre gibier d’eau) ;
- clarifier les missions, du fonctionnement et du financement de l’Office national de la chasse et de la faune sauvage.

Avec le recul, ces lois sont apparues fondatrices d’un nouvel élan pour la chasse en France. Depuis, s’est opérée la reconquête de l’opinion, les enquêtes soulignant la très bonne

image de la chasse auprès des Français, tout particulièrement chez les jeunes. J'espère que se trouve là la source d'un renouveau pour enrayer le déclin du nombre des chasseurs et une plus grande mixité.

C'est aussi sur ce socle que peut aujourd'hui se bâtir un dialogue plus consensuel qui a récemment abouti à un accord sur les dates de chasse aux gibiers d'eaux.

Je me réjouis du rôle pris par le Sénat pour préserver la chasse et je suis convaincu que notre assemblée a son rôle à jouer pour préserver nos traditions et notre art de vivre. Il s'agit là d'un dossier qui illustre magnifiquement la dynamique des territoires dont le Sénat est le garant.

Citoyen

Être citoyen, c'est jouir de droits civiques et politiques dans un État dont on possède la nationalité. Cette définition juridique ne peut, bien sûr, rendre compte de tout ce que recouvre cette notion chère à tous les Républicains.

Le drapeau tricolore, la Marseillaise, Marianne et le bonnet phrygien, la devise "Liberté-Égalité-Fraternité" et jusqu'au coq gaulois : tous ces symboles qui nous font chérir ce mot de citoyen définissent aussi la République, ils constituent les fondements de notre consensus politique depuis les débuts de la III^e République.

Le mot de "citoyen" évoque pour moi, bien sûr, les droits et devoirs reconnus par la Déclaration de 1789 mais aussi la souveraineté du peuple, l'intérêt général, l'intégration et la Nation.

Il incarne le passé, le présent et l'avenir de notre démocratie.

Je n'ignore pas cependant qu'aujourd'hui cette transcendance civique et ce modèle de citoyenneté sont battus en brèche par la montée des égoïsmes et des communautarismes. Nous, sénateurs, le ressentons plus particulièrement au travers de la crise qui affecte la démocratie représentative au niveau national comme au niveau local. Comme si les Français ne faisaient plus naturellement confiance à leurs élus et étaient tentés de s'en remettre à l'action associative ou aux tribunaux pour défendre leurs intérêts.

Quelles sont les marques de ce désintérêt qui menace notre vie démocratique ? Elles sont connues : une participation électorale globalement déclinante, une montée des votes protestataires, une multiplication de formes nouvelles d'action et de contestation, un individualisme grandissant et même une certaine remise en cause de notre pacte républicain. La contestation de notre forme d'organisation sociale s'exprime par le refus des règles, notamment au travers des incivilités. C'est contre toutes ces formes de violence que nous devons nous élever. Notre société a besoin de retrouver le sens du Respect.

Respect des règles, respect des fonctionnaires qui les appliquent et particulièrement des enseignants, des pompiers, des policiers et des gendarmes, respect des élus locaux aussi et des parlementaires qui ont pour mission de défendre l'intérêt général. Dans la République, le respect ne peut être que réciproque.

Ma conviction est que l'affaiblissement du Parlement tient au fait, au moins pour partie, que celui-ci n'est plus au centre de la société et qu'il ne participe plus assez aux grands combats qui dessinent notre avenir.

Le Parlement du XXI^e siècle doit renouer avec le débat citoyen en s'inspirant des méthodes les plus modernes à l'image d'Internet. Il ne doit pas hésiter, non plus, à s'inspirer des expériences européennes et à s'immerger dans la réalité locale. Nos concitoyens sont las des grands débats sur les valeurs qui cachent, trop souvent, une absence de volonté d'agir sur les réalités. En tant que chef du gouvernement, j'ai eu l'occasion de constater en 2004 que l'adoption de la loi sur le port des signes religieux à l'école et le plan de cohésion sociale avaient fait davantage pour la laïcité et l'intégration que beaucoup de belles déclarations non suivies d'effets qui éloignent les Français de la vie démocratique.

Comment intéresser davantage nos concitoyens à l'action de nos assemblées parlementaires ? J'ai souhaité, avec nombre de nos collègues, réfléchir à cette question de la participation politique au travers du cycle de conférences qu'a conduit, au Sénat, la Fondation Prospective et Innovation dont j'assume la présidence déléguée au cours des dix-huit derniers mois. Je pense qu'une des réponses doit venir de la capacité que doit développer le Parlement à **anticiper les grands sujets** pour effectuer, en amont, un travail de "débroussaillage" pour "éclairer" le débat public. Je crois dans le travail patient et méticuleux des rapporteurs de nos missions d'information qui au travers d'auditions, de déplacements, de questionnaires et d'enquêtes peuvent produire une réflexion à la fois technique et politique pour présenter les choix à réaliser.

Ce travail que fait déjà largement le Sénat pour évaluer les politiques publiques, ou dans le domaine scientifique et technologique à travers le remarquable travail de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, il conviendra demain de lui donner une toute autre ampleur pour anticiper les défis à venir et esquisser les solutions à la fois réalistes et courageuses.

Peut-être sera-t-il possible pour ce faire de s'inspirer de l'expérience utile des états généraux des élus locaux, conduits par le président Poncelet, en l'étendant à d'autres thématiques afin d'établir un contact direct entre le Sénat et les forces vives de la Nation ? Sans doute aussi sera-t-il nécessaire que les organes du Sénat – ses commissions permanentes, ses délégations – continuent à inventer de nouvelles formes d'action en privilégiant chaque fois que cela est possible le recours aux nouvelles technologies, les rencontres sur le terrain et le dialogue avec les élus locaux.

Une chose est sûre dans mon esprit, **le Sénat doit éclairer le débat politique**. Pour ce faire, la Haute assemblée devra construire des partenariats durables avec les organisations présentes dans la société civile.

Collectivités territoriales

Depuis l'adoption de la loi constitutionnelle du 28 mars 2003, **la "République territoriale" avec son principe de subsidiarité** est devenue une réalité. Cette réforme adoptée

avec le soutien du Sénat et de son président, Christian Poncelet, a complété la liste des collectivités territoriales en ajoutant dans l'article 72 les régions aux communes et aux départements. Elle a, par ailleurs, reconnu la possibilité de favoriser la diversité institutionnelle en prévoyant que *"toute autre collectivité territoriale est créée par la loi, le cas échéant en lieu et place d'une ou de plusieurs collectivités"*.

Je crois que cette rédaction est satisfaisante et, pas plus aujourd'hui qu'en 2003, je ne suis favorable au "grand soir" de la décentralisation auquel je préfère la réforme pragmatique.

Les communes, par exemple, constituent toujours la cellule de base de notre démocratie, elles ne sauraient donc être remises en cause d'autant que les progrès de l'intercommunalité ont montré que la mise en commun de compétences et de moyens pouvait constituer une solution efficace pour pallier leur petite taille, lorsque cela était nécessaire.

Pour autant, les derniers travaux du Sénat ont montré que c'est le développement des EPCI qui pouvait être à l'origine de dépenses publiques excessives, notamment lorsque les périmètres n'étaient pas pertinents. Voilà pourquoi je pense que le dixième anniversaire de la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale devrait être l'occasion de faire le point sur son organisation, son financement et ses modalités de fonctionnement. Puisqu'elle semble être arrivée à maturité, j'estime qu'il est du devoir du Sénat de procéder à **une évaluation complète de l'intercommunalité** pour, si nécessaire, en améliorer encore l'efficacité.

Pour les départements, je suis bien placé pour témoigner de l'étroite complémentarité du couple conseil régional/conseil général, en particulier en milieu rural. Notre territoire est le plus vaste d'Europe et il ne faut pas oublier que certaines communes d'une région peuvent se trouver à plusieurs centaines de kilomètres de la "capitale régionale".

Pourquoi, dans ces conditions, faudrait-il remettre en cause le conseil général qui a vu ses missions de proximité renforcées ces dernières années notamment autour des questions de solidarité et d'infrastructures routières ? L'arbitrage des compétences me semble avoir été fait en 2003, **au département la cohésion territoriale, à la région la compétitivité "infranationale"**.

J'ai eu l'occasion de dénoncer, à chaque fois que cela était nécessaire, et encore dernièrement à l'occasion de la publication du "Rapport Attali", les fausses bonnes idées consistant à vouloir économiser en mettant sens dessus dessous nos institutions locales. J'observe d'ailleurs que le président de la République lui-même a réaffirmé son attachement à l'existence des départements. Les collectivités territoriales sont des êtres vivants et comme tels elles doivent être respectées et accompagnées dans leurs évolutions et non sacrifiées sur l'autel d'une prétendue "modernisation" de nos institutions locales.

Pour ce qui est des régions, c'est sans doute à ce niveau que l'évolution principale est possible. Si leurs compétences sont maintenant bien identifiées, il me semble que leurs périmètres qui ont été fixés à une époque où elles ne constituaient pas encore des collectivités territoriales devraient être réexaminés à l'aune des progrès de la décentralisation. J'ai déjà eu

l'occasion de dire que je trouvais qu'elles étaient souvent trop petites pour jouer leur rôle au niveau européen et qu'un regroupement pour aboutir à une douzaine de grandes entités pourrait être préférable.

Je souhaite que les futures équipes qui seront désignées en 2010 se saisissent de cette question comme la Constitution le leur permet afin de proposer des évolutions audacieuses. À défaut d'une initiative de leur part, nul doute que ce sujet essentiel pour l'avenir de notre pays se verra d'une manière ou d'une autre inscrit à l'agenda des réformes.

Si les grands principes de notre organisation territoriale doivent donc être préservés, la question de leur mise en œuvre peut néanmoins se poser et c'est le rôle du Sénat d'être en pointe sur cette réflexion. Le chef de l'État a annoncé à plusieurs reprises qu'il entendait ouvrir le dossier de l'organisation administrative locale en 2009, je pense que le Sénat devra, bien sûr, occuper toute sa place dans cette réflexion.

Le groupe UMP a décidé, en juillet dernier, de créer un groupe de travail sur la clarification et le financement des compétences des territoires. Cette initiative du président de notre groupe Henri de Raincourt, confiée à notre ami Jean-Patrick Courtois, fait suite, notamment, au rapport de notre collègue Alain Lambert sur *"Les relations entre l'État et les collectivités locales"* de décembre 2007 qui a mis en lumière la nécessité d'une clarification des compétences.

L'Acte II de la décentralisation mis en œuvre depuis 2002 a bénéficié largement des travaux du Sénat et, notamment, de l'excellent rapport *"Pour une République territoriale : l'unité*

dans la diversité” du 28 juin 2000 de la mission commune d’information présidée par Jean-Paul Delevoye et dont Michel Mercier était le rapporteur.

Je souhaite que le Sénat soit en mesure de faire entendre sa voix prépondérante à l’occasion du grand débat annoncé pour 2009 par le président de la République, puisque constitutionnellement, maintenant le Sénat est saisi en premier des textes qui concernent les territoires. C’est pourquoi je propose la création, dès le mois d’octobre, d’une nouvelle mission commune d’information qui aura pour charge de réaliser un état des lieux des progrès accomplis depuis 2000 et de **clarifier les responsabilités des collectivités territoriales** avec pour objectif de doter chacune d’entre elles d’un bloc de compétence cohérent.

Commission

La commission est un lieu essentiel du travail parlementaire. Je dois dire qu’au Sénat, elle est aussi un lieu privilégié d’**estime réciproque**. C’est là où nous travaillons avec nos collègues de l’opposition et si, bien souvent, nous avons de vifs échanges, c’est argument contre argument, sans esprit partisan ou polémique. Nous apprenons à mieux nous connaître et à nous respecter. Il s’y développe ainsi une réelle courtoisie républicaine à laquelle je suis très attaché car elle est l’un des signes tangibles du “plus” constitutionnel du Sénat et du débat apaisé et approfondi qu’il a la charge d’organiser et de garantir.

Nous sommes, chacun, fiers et attachés à notre commission. Être appelé à s’asseoir dans un des fauteuils de l’“Académie budgétaire” qu’est la commission des Finances, se saisir au fond d’une révision constitutionnelle, prendre en charge une grande réforme sociale ou économique, garantir la pérennité d’un secteur culturel, entrer dans le secret d’une opération militaire ou d’une négociation diplomatique sont autant d’émotions, de fiertés et de responsabilités assumées qui laissent en nous une marque.

La commission c’est aussi le lieu privilégié de **la collégialité**. Une grande partie de la valeur de notre travail résulte de la confrontation des points de vue entre le rapporteur désigné et ses collègues. C’est de l’examen à plusieurs voix que résultent la force de l’avis des commissions sénatoriales et de leur réputation mais aussi la sagesse proverbiale de la Haute assemblée.

L’autonomie est un principe cardinal de leur gouvernance et de leur action et je sais que leurs présidents y sont, à juste titre, attachés. Cette responsabilité trouve sa traduction dans la participation de chacun d’entre eux à la conférence des présidents et dans l’animation et la coordination du travail des sénateurs membres, mais aussi dans le tête-à-tête qu’il entretient avec les ministres.

Rappelons-nous que nos commissions permanentes résultent d’une maturation de plus de 70 ans. Elles sont le fruit, d’une part, de l’absence de continuité dans l’examen des textes et des politiques publiques que provoquait le recours exclusif aux commissions spéciales, projet de loi par projet de loi, aux débuts de la III^e République et, d’autre part, de l’instabilité gouvernementale que favorisait la multiplication incontrôlée des commissions sous la IV^e République.

Lorsqu'en 1958, la Constitution a réduit à six le nombre des commissions, chaque assemblée a été libre d'en définir les compétences. Je m'étonne qu'on ne souligne pas plus la justesse du choix réalisé par le Sénat qui a préféré réunir les affaires étrangères et la défense et séparer les affaires sociales et culturelles. Grâce à la réforme de 2008, **l'Assemblée nationale va certainement pouvoir s'inspirer du Sénat** au moins sur ce dernier point !

La réforme constitutionnelle, justement, ouvre un champ nouveau pour les commissions et le Parlement. Non seulement leur nombre va passer de six à huit mais le travail de la commission va s'imposer comme la référence dans le cadre du travail législatif puisque c'est son texte qui sera débattu en séance publique. Enfin, les commissaires n'auront pas l'impression décourageante de devoir mener deux fois le même débat.

Se renouvelant en 2008, juste après l'entrée en vigueur de la réforme constitutionnelle, le Sénat aura à se prononcer sur le redécoupage des commissions. Il est trop tôt pour arbitrer le débat en cours. Je souhaite que nous prenions le temps d'arriver à une décision consensuelle.

À ce stade, cinq grands axes structurent la réflexion :

- faut-il à travers le choix des commissions rendre compte de la spécificité constitutionnelle du Sénat ? Une réponse affirmative amènerait à proposer, par exemple, la création d'une commission compétente pour les collectivités territoriales ou, c'est une autre possibilité, sur le contrôle et l'évaluation des politiques publiques. Mais ces propositions ne font pas l'unanimité et je suis sensible, pour ma part, à

l'argument du président de Raincourt qui estime que tous les organes du Sénat se préoccupent des affaires locales et à celui de Philippe Marini et de Dominique Leclerc qui rappellent que toutes les commissions sont actives en matière de contrôle et, notamment, nos commissions des Finances et des Affaires sociales ;

- faut-il, par ailleurs, reconnaître le statut de commission à des dimensions nouvelles de l'activité parlementaire qui sont progressivement apparues sous la forme de délégations ? Je pense, notamment, à la défense des droits des femmes ou au développement durable. Mais, notamment dans ces deux derniers cas, il s'agit de domaines transversaux et on peut s'interroger sur l'intérêt qu'il y aurait à confiner le traitement d'une problématique vaste dans une structure spécifique. À noter qu'un consensus s'est établi pour reconnaître un statut de commission spécifique à la délégation pour les Affaires européennes, ce qui illustre bien l'avantage que permet la préservation d'une structure transversale distincte des commissions. C'est dans cet esprit que j'avais évoqué lors d'un colloque organisé au Sénat, en mai dernier, par le Comité d'histoire parlementaire et politique (CHPP) la création d'un "comité des Affaires locales" qui aurait tout d'une grande délégation aux pouvoirs de contrôle renforcés ;
- faut-il envisager une nouvelle division plus politique mettant l'accent sur les priorités de législature (réforme de l'État, éducation et formation, recherche et enseignement supérieur, sécurité publique) ou chercher à mieux tenir compte de la charge de travail de chaque commission, ce qui pourrait amener à distinguer entre affaires sociales et droit du travail et entre les différents aspects des affaires économiques ?

On procéderait alors à une révision périodique du découpage. Cette solution est séduisante sur le papier mais est-elle réaliste en pratique ? Je n'en suis pas sûr ;

- faut-il, enfin, renforcer le pouvoir des commissions et de leurs présidents en favorisant la création de sous-commissions comme nous le propose la contribution pour **“Un nouvel élan pour le Sénat”** ? Cette proposition méritera d’être examinée avec attention. Cette approche permettrait sans doute de gérer notre nouvelle mission de prospective législative, ces instances pouvant s’attacher à préparer des propositions de lois pour les années n+2, n+3 et confier à leurs membres l’examen d’ “avant-propositions de lois”.

Enfin, le nouveau rôle des commissions imposera aux groupes politiques une nouvelle organisation pour tenir compte de la réforme constitutionnelle.

Communication

Pour le Parlement, la question de la médiatisation de son action constitue un enjeu décisif. En effet, la mission même du Parlement est de conduire des débats publics à la fois pour ce qui concerne sa mission de législateur et sa mission de contrôle. Le président Alain Poher l’avait bien compris quand il entreprit une efficace politique d’ouverture de notre Haute assemblée.

Ses successeurs ont judicieusement poursuivi dans cette voie. Notre assemblée est ouverte aux journalistes qui ne manquent pas d’être présents dans la salle des conférences lors de

l'examen des textes en séance publique ou lors des questions d'actualité. Il est pourtant essentiel, à mes yeux, que le Sénat renforce encore ses liens avec la presse.

Des progrès indéniables ont été faits par le service de la communication mais il ne faut pas relâcher les efforts afin d'établir des relations continues, secteur d'activité par secteur d'activité, avec les journalistes spécialisés à toutes les étapes du travail parlementaire. Dans un monde saturé par l'information, il convient de **privilégier encore plus le travail en profondeur** et dans la durée en utilisant tous les supports.

Je voudrais saluer ici le travail de Public Sénat. Depuis 2000, la chaîne parlementaire relaie, par des émissions de qualité, le travail de nos sénateurs. Je suis attaché à son indépendance et à sa pérennité. Grâce au développement de la télévision numérique, nous aurons à envisager l'attribution d'un canal propre à Public Sénat. Pour ma part, je ne verrai que des avantages à ce que Public Sénat étudie la possibilité de promouvoir davantage l'action des collectivités territoriales et la démocratie locale, notamment en retransmettant certains débats locaux.

Dans un monde où les échanges sont continuels et instantanés, notamment grâce à l'engouement pour les technologies de l'information et de la communication, face à une opinion publique de plus en plus informée et réactive, il est indispensable que le Sénat fasse davantage entendre sa voix.

La maîtrise des outils télévisuel et audiovisuel n'est pas innée. L'exercice peut même s'avérer périlleux, car sous l'œil attentif mais acéré des journalistes, les paroles fusent et le droit à

l'hésitation n'existe pas. C'est pourquoi il me semble essentiel de poursuivre les efforts pour permettre à chaque sénateur, à travers des formations personnalisées, de maîtriser les techniques d'expression dans les médias audiovisuels. Dans le même ordre d'idées, il me semble essentiel que ceux d'entre nous qui souhaitent intervenir sur les médias internationaux comme CNN, BBC World ou Deutsche Welle, soient aidés pour s'exprimer dans les langues étrangères et devenir **les porte-parole de l'institution face à la presse mondiale**.

Conférence des présidents

La conférence des présidents constitue, avec le Bureau, l'autre organe essentiel à l'organisation collégiale du travail du Sénat. C'est un organe "mixte" à plus d'un titre puisqu'il est composé à la fois des plus hauts représentants des organes sénatoriaux que sont les vice-présidents et les présidents de commissions et des représentants des instances politiques que sont les présidents de groupes. La conférence des présidents est aussi ouverte au gouvernement qui y est représenté par un de ses membres, le ministre des Relations avec le Parlement, ce qui illustre, d'une autre manière, sa spécificité. C'est donc le lieu stratégique.

À mon avis, la réforme constitutionnelle de juillet dernier devrait nous conduire à élargir la représentation des groupes politiques en fonction de leur importance, au sein de cette conférence.

Appelée à organiser le travail législatif du Sénat et plus particulièrement à gérer l'ordre du jour, la conférence des

présidents qui a longtemps été l'instance où le gouvernement annonçait de manière unilatérale son agenda législatif a commencé à voir son rôle évoluer pour prendre pleinement sa part dans la détermination de l'action législative de la Haute assemblée.

Bien entendu, il ne s'agit pas de transformer cet organe en "gouvernement" du Sénat car les commissions permanentes, notamment, doivent conserver leur autonomie mais chacun ressent bien le besoin d'impulsion et de programmation de notre action, en lien avec les grands sujets de préoccupation de la Nation et l'agenda du gouvernement. C'est pourquoi je partage l'analyse de nos collègues Philippe Marini, Jean Arthuis, Hubert Haenel, Alain Lambert et Dominique Leclerc lorsqu'ils considèrent qu'il faut *"faire de la conférence des présidents un vrai organe politique d'impulsion, de cohérence et de coordination"*³.

Cette mission d'orientation a toute les raisons d'être renforcée dans les années à venir compte tenu des nouvelles règles de fixation de l'ordre du jour prévues par la révision constitutionnelle de juillet dernier. Mais, plus encore, la conférence des présidents pourrait devenir le lieu privilégié du pilotage stratégique du travail sénatorial avec un souci prédominant : laisser le Sénat travailler, c'est-à-dire notamment veiller à donner aux commissions permanentes le temps nécessaire pour conduire leurs travaux avec sérieux et avec le souci de légiférer pour longtemps.

Au-delà de **cet impératif de bonne législation**, il me semble aussi nécessaire que le Sénat sache se rendre indispensable en choisissant les bons thèmes de travail pour éclairer, en amont, les choix de la société française. Je propose que la conférence des présidents joue également un rôle pour orienter nos travaux prospectifs et surtout, veille au lien qui doit être fait avec notre action législative et de contrôle. Ne peut-on pas penser, par exemple, que l'excellent travail réalisé par l'OPECST sur l'avenir de l'automobile aurait pu être mieux utilisé pour faire des propositions afin d'encourager l'achat de véhicules moins polluants et développer de nouvelles filières ? Trop souvent, nous agissons de manière dispersée et sans réelle recherche de continuité. Or c'est son expertise qui rendra le Sénat incontournable pour déterminer les termes des grands débats d'avenir.

Depuis plusieurs mois, j'ai noté avec satisfaction que plusieurs ministres avaient souhaité **associer, en amont, les sénateurs à la préparation des textes**, c'est évidemment la bonne démarche à suivre. Le travail sénatorial sera d'autant plus utile qu'il s'inscrira dans un partenariat marqué par la confiance réciproque et que le temps du débat parlementaire sera inséré dans le processus de la réforme.

Anticiper les thèmes qui feront débat dans les mois à venir, préparer le travail législatif tout au long de la législature et permettre à l'opposition de mettre en œuvre son "*droit de tirage*" pour travailler sur les thèmes de son choix pourraient donc constituer les trois missions de la conférence des présidents.

Constitution

L'adaptation de notre gouvernance était devenue nécessaire, car on ne gouverne plus aujourd'hui un pays comme la France de la même façon qu'il y a 50 ans.

Dans son discours de la place de la République du 4 septembre 1958, le général de Gaulle lui-même expliquait aux Français que *"c'était (...) pour le peuple que nous sommes, au siècle et dans le monde où nous sommes, qu'a été établi le projet de Constitution"*.

Or force est de constater que les Français ont changé, que les temps ont changé et que le monde, lui-même, n'a rien à voir avec ce qu'il était dans les années 1960.

Au-delà des profonds mouvements nationaux et mondiaux, sociaux et sociétaux, liés à la confrontation des cultures et des technologies, un phénomène politique s'affirme en relation avec la globalisation : la personnalisation du pouvoir. Même les pays qui ont un régime parlementaire et qui recherchent donc une majorité pour gouverner, personnalisent leurs campagnes électorales et transforment des élections législatives en élections présidentielles. Le dernier débat entre Gerhard Schroeder et Angela Merkel a été sur ce point significatif. Le parcours de Tony Blair est aussi démonstratif. Les systèmes médiatiques renforcent partout le phénomène.

En France, l'élection présidentielle au suffrage universel et le quinquennat accélèrent cette évolution. Ceci n'est

évidemment pas sans lien avec le développement d'une présidence de plus en plus "exécutive".

Dans le monde, les opinions publiques sont en mesure d'identifier les grands pays en désignant leur "leader". Ce processus très anglo-saxon de "leadership" appelle, de notre part, une réflexion et une évolution sur l'équilibre des pouvoirs. Comment oublier, en effet, que la Chambre des communes, le Bundestag et le Congrès des États-Unis sont les assemblées parlementaires parmi les plus puissantes ?

Dans une démocratie, la prééminence de l'exécutif doit avoir pour contrepartie un pouvoir parlementaire renforcé, davantage écouté et mieux légitimé. C'est la raison de fond pour laquelle j'ai été, lors du débat sur la révision constitutionnelle au Sénat, dans **le camp des réformateurs**.

Il est significatif aujourd'hui en France, de constater que c'est celui qui est accusé des excès de la personnalisation du pouvoir qui propose la réforme grâce à laquelle nous allons mieux équilibrer nos institutions en ce début du XXI^e siècle. C'est pourquoi j'ai salué, en juin dernier, à la tribune du Sénat l'initiative du président de la République qui à travers cette réforme constitutionnelle a permis à la fois d'encadrer les pouvoirs de sa fonction et d'élargir ceux du Parlement. C'était notre devoir d'oser cette réforme et je suis heureux que la majorité sénatoriale l'ait votée.

La conversion de notre pays au parlementarisme rationalisé a fait du Parlement un partenaire responsable et indispensable pour chaque gouvernement. L'enjeu aujourd'hui est de transformer cette relation de loyauté en un partenariat de

liberté. **Le Parlement doit pouvoir être à la fois loyal aux institutions mais libre pour ses convictions.**

À maints égards, la concordance des mandats des majorités présidentielle et législative a ouvert la voie à un véritable *“gouvernement de législature”* qu’appelait déjà de ses vœux Pierre Mendès France dans son projet de *“République moderne”*. C’est pourquoi l’adoption de la révision constitutionnelle doit nous amener à **inventer, ensemble**, un nouveau rôle pour le Parlement et, singulièrement, pour le Sénat.

Nous avons besoin d’un régime parlementaire fondé sur des rapports plus équilibrés entre le gouvernement et le Parlement. C’est pourquoi le partage de l’ordre du jour, le renforcement du rôle des commissions permanentes comme l’augmentation de leur nombre et la création d’une commission spécifique chargée des Affaires européennes doivent être salués.

Nous avons également besoin de mieux reconnaître le rôle de l’opposition. Notre pays a besoin de pacifier son débat démocratique pour **progresser sur la voie des réformes**. C’est pourquoi, pour préserver l’harmonie dans notre assemblée, nous devons nous donner pour objectif que les principales décisions concernant le fonctionnement du Sénat comme, notamment, l’évolution de son règlement, soient prises d’un commun accord.

Nous avons aussi besoin d’un régime parlementaire qui reconnaît au Parlement une véritable capacité d’initiative législative, ce qui nécessitera d’étouffer encore son expertise et de le doter d’**une véritable capacité prospective** propre à lui permettre de conduire des réformes d’origine parlementaire.

Notre horizon n'est plus la session, nos initiatives prendront le rythme quinquennal. C'est en faisant vivre sa relation au peuple que le Parlement rassurera sur ses capacités.

Les Français n'acceptent plus que les réformes soient préparées dans l'ombre des cabinets ministériels ou sur la foi de rapports d'"experts" qui ne tiennent pas toujours compte des difficultés qu'ils rencontrent dans leur vie quotidienne. Nos concitoyens n'acceptent plus également que des réformes importantes soient conduites sous l'emprise de convictions idéologiques ou sans égards pour le dialogue social.

Le Parlement est là pour instiller de l'humanisme dans la réforme et, ainsi, la rendre acceptable. Il est aussi là pour rappeler, quand cela est nécessaire, les lignes à ne pas franchir, les principes qui ne sauraient souffrir aucune exception y compris lorsqu'il s'agit d'initiatives d'un gouvernement issu de la majorité. C'est la force du Sénat de savoir qu'il a le devoir d'être libre et responsable.

Un Sénat indépendant et libre est une chance pour nos institutions, c'est aussi une garantie pour le gouvernement. Comme le disait Victor Hugo : *"La France gouvernée par une assemblée unique, c'est l'océan gouverné par la tempête"*.

Mais ne nous y trompons pas, si la réforme de la Constitution constituait une étape préalable indispensable à la revalorisation du Parlement, elle ne saurait être suffisante. Au-delà des textes, ce sont nos pratiques qui doivent évoluer. Au-delà des habitudes, c'est un état d'esprit qui doit changer.

La revalorisation du Sénat qui découle de la réforme constitutionnelle constitue pour notre assemblée une chance autant qu'un défi. Cette modernisation du Sénat est déjà bien engagée grâce, en particulier, à l'action du président Christian Poncelet qui en 2003, avec le soutien du président Jacques Chirac et de mon gouvernement, a engagé **l'autoréforme du Sénat**.

Il est temps de mettre un terme à un malentendu qui voudrait que nous soyons passés de la IV^e République caractérisée par la censure incessante à une V^e République sensible à l'autocensure prudente. Un Parlement plus audacieux, un pouvoir présidentiel mieux circonscrit, dans l'intérêt de tous, **l'équilibre des pouvoirs doit rester notre horizon**.

Contrôle

Que veut dire contrôler lorsque l'on est parlementaire ? Les citoyens, les grands électeurs souhaitent-ils faire de leurs représentants des auditeurs et des contrôleurs de gestion ? Les imaginent-ils allant par paire comme des inspecteurs des fraudes ou des gendarmes ? Personnellement, je ne le crois pas.

Le contrôle doit plutôt se comprendre comme l'exigence pour l'autorité publique de rendre des comptes aux représentants de la Nation, exigence démocratique, inscrite dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789. L'exercice d'une charge publique appelle un contrôle républicain, effectué dans le souci du bien commun et en toute transparence.

Plus fondamentalement encore, il s'agit de la responsabilité politique du gouvernement devant le Parlement, des élus devant les citoyens.

Cette fonction de contrôle a cinq volets principaux : **le contrôle politique** proprement dit qui s'exerce, par exemple, à travers les questions d'actualité et les questions orales, **le contrôle de l'application des lois et le contrôle de l'usage des deniers publics** qui recouvre aussi l'évaluation des politiques publiques. Il convient également d'y ajouter deux volets plus récents que j'appellerai **le "contrôle stratégique" en amont et le "contrôle d'investigation" en aval**.

Le souci des citoyens, c'est d'abord que les lois votées soient effectivement appliquées car elles constituent la manifestation de la politique voulue par la Nation, celle pour laquelle les électeurs ont élu une majorité parlementaire.

Or, malheureusement, dans ce domaine, il y a encore beaucoup à faire. La question de l'application des lois, faute de visibilité politique et médiatique, reste un domaine technique habituellement considéré comme réservé aux spécialistes et, pour tout dire, rébarbatif.

Notre mission constitutionnelle est de garantir la qualité de la législation. C'est pourquoi nous ne pouvons nous satisfaire de la situation actuelle. Il faudra que nous définissions les voies et moyens grâce, notamment, aux nouveaux pouvoirs accordés à notre assemblée par la réforme des institutions, qui nous permettront d'obtenir de l'exécutif et des administrations l'application effective des lois que nous avons votées.

Le deuxième souci de nos compatriotes c'est que l'argent de leurs impôts soit bien utilisé. Je voudrais ici rendre hommage au travail remarquable accompli par l'ensemble des membres de la commission des Finances et aux membres de la commission des Affaires sociales chargés du contrôle de la Sécurité sociale, notamment Alain Vasselle, Gérard Dériot, André Lardeux et Dominique Leclerc, rapporteurs de la Mission d'évaluation et de contrôle de la Sécurité sociale (MECSS). Ils ont fortement diffusé "la culture du contrôle" au sein de notre assemblée. Par cette démarche méthodique, rigoureuse et collégiale, ils imposent chaque jour un peu plus la légitimité du Sénat sur ces sujets et conduisent les administrations à comprendre qu'il est de leur intérêt d'accepter et d'aider le contrôleur pour progresser.

Au-delà des commissions chargées explicitement du contrôle, je suis convaincu que cette culture doit continuer à se diffuser sous la houlette des présidents de commission, car c'est bien à eux, collégialement avec les sénateurs membres, qu'il revient d'organiser et de développer le contrôle. Pour bien contrôler, il faut bien connaître le domaine que l'on examine.

Application des lois et contrôle financier ne doivent pas occulter une autre dimension du travail parlementaire, qui, sans être à proprement parler une activité de contrôle, s'en rapproche beaucoup car elle s'apparente à un "contrôle stratégique". Elle correspond à un grand nombre de rapports d'information de notre assemblée. Il s'agit de poser les termes d'un débat, d'un choix stratégique et de faire des propositions.

Je relève, par exemple, qu'en matière de défense, au cours des dix dernières années, notre commission des Affaires étrangères

et de la Défense a publié sous les plumes notamment des présidents de Rohan et Vinçon, ou de nos collègues François-Poncet, Dulait ou Boyer, l'ensemble des éléments de la décision en matière d'armement, d'engagement à l'extérieur ou de relations avec l'OTAN. **L'essentiel du "Livre blanc" était déjà présent dans les rapports du Sénat.**

Ces trois fonctions – contrôle d'application des lois, contrôle financier, contrôle en stratégie – sont essentielles et doivent se développer.

Une quatrième que j'appellerais "contrôle d'investigation" doit s'articuler aux trois premières. Je veux ici parler des missions d'information communes à plusieurs commissions et des commissions d'enquête.

Parce qu'un événement de l'actualité interpelle nos concitoyens, parce qu'il met en cause l'État ou plus simplement parce qu'il nécessite des compétences transversales, notre assemblée a la responsabilité de prendre en charge le débat public ou des investigations particulières. Trop souvent je suis frappé par le silence du Parlement sur des questions qui fondent pourtant la confiance que peuvent avoir nos concitoyens dans l'avenir.

Pour prendre quelques exemples récents, est-ce que l'incident intervenu à proximité du site nucléaire de Tricastin en juillet dernier et les défaillances constatées à cette occasion dans les procédures de contrôle ne justifiaient-ils pas une investigation parlementaire ? La confiance des Français dans le nucléaire, un secteur d'excellence français, sera proportionnelle au degré d'exigence dans la sécurité et qui d'autre que le Parlement peut en être le garant inflexible ?

Dans le domaine industriel, la remise en cause du contrat accordé par le Pentagone à EADS portant sur les avions ravitailleurs nous offre un autre exemple d'un champ d'action qui s'offre au Parlement. Ne justifiait-elle pas, en effet, une réflexion globale sur les obstacles dressés à la concurrence par nos partenaires et sur **le concept même de réciprocité** ? Si les Français n'ont pas confiance dans la mondialisation, n'est-ce pas aussi parce qu'ils peuvent avoir le sentiment que les règles ne sont pas respectées ? Là encore, il me semble nécessaire que les élus s'engagent pour bien faire comprendre à nos partenaires que l'absence de discrimination à l'encontre de nos entreprises est une condition d'accès à notre marché.

Les relations entre Bernard Tapie et le Crédit Lyonnais, en leur temps, auraient mérité également d'être explorées.

Je propose que le Sénat ne reste pas sur le bord de ces grands débats d'autant plus qu'ils constituent autant d'occasions de nouer des liens forts avec nos concitoyens.

Ce "contrôle d'investigation" n'est pas exclusif d'autres formes de contrôle plus quotidiennes comme les auditions publiques à l'image de celles organisées par notre commission des Finances quelques heures seulement après la révélation du scandale de la Société Générale, en début d'année, mais elles constituent autant d'outils à la disposition de notre institution.

Ces cinq dimensions de la fonction de contrôle doivent poursuivre leur développement, les Français nous le demandent. Cela exige de nous un engagement supplémentaire.

Crises

Le mot crise est souvent galvaudé et confondu avec des processus qui affectent la vie économique, sociale ou politique. Notion d'origine médicale, la "crise" signifie, chez les médecins de la tradition hippocratique, le moment paroxystique d'une maladie, l'accès aigu ou critique après lequel le cours de la maladie sera différent. C'est le sens que j'entends privilégier ici. Si ce terme est d'un emploi aussi fréquent, c'est qu'il permet tout à la fois de penser la continuité d'un processus et sa discontinuité.

Notre histoire témoigne, hélas, que notre démocratie n'est pas à l'abri de tels phénomènes soudains, intérieurs ou extérieurs, la France est, en effet, une terre d'élection des crises de légitimité.

Dans la Constitution, le Sénat et, *primus inter pares*, son président ont une responsabilité particulière pour assurer la permanence de nos institutions républicaines. Cette mission plonge ses racines dans les traditions républicaines les plus anciennes à la suite des guerres, invasions et occupations de notre territoire. C'est conformément à cette tradition qu'en 1958 le président de la République fut élu par un collège d'élus locaux et que **le président du Sénat se vit confier l'intérim**, conformément à la tradition républicaine, car la Haute assemblée est non seulement issue du même collège de grands électeurs mais également l'incarnation de la continuité de l'État par son renouvellement par tiers puis bientôt par moitié et sa non-dissolution qui garantissent sa permanence.

En dehors des “grandes crises” qui se font heureusement plus rares, il y a aussi ces “pulsions” auxquelles notre vie politique nous a habitués. Là encore, notre assemblée doit être à même d’y répondre en étant capable de prendre l’opinion publique à témoin. Ce fut le cas, par exemple, en 1984 sur la question de l’école lorsqu’il est alors apparu que la Haute assemblée incarnait un contre-pouvoir permettant de limiter les excès du fait majoritaire. Ce fut aussi le cas à chaque fois que l’existence même du Sénat fut mise en cause par une majorité culturellement favorable au monocamérisme à l’image de Lionel Jospin qui avait qualifié, en 1998, le Sénat d’ *“anomalie parmi les démocraties”* et de *“survivance des chambres hautes conservatrices”*.

Dans ces situations critiques, il incombe au président du Sénat, comme à l’ensemble de l’institution dont il n’est que le premier représentant, de veiller au **respect de l’équilibre institutionnel** et à “rétablir une vérité”.

Dans ces moments-là, quand le fonctionnement normal des institutions se dérobe, seules comptent la hauteur de vue, l’expérience, la relation de confiance nouée avec les Français et la capacité de préserver ce qui est notre bien commun, la République.

Culture

La politique culturelle du Sénat initiée par Christian Poncelet depuis 1998 a constitué, sans conteste, un réel succès. En

digne héritier de l'esprit des Médicis, celui-ci a su favoriser l'épanouissement des talents dans l'enceinte du Palais du Luxembourg et initier des événements populaires qui ont permis à beaucoup de Français de redécouvrir leur Sénat.

Aujourd'hui, il s'agit moins de vouloir remettre en cause cette politique qui dans son principe constitue un remarquable acquis, que de l'adapter à de nouveaux enjeux et de l'associer davantage encore à la stratégie d'action d'une assemblée parlementaire.

Pour asseoir le succès de cette politique culturelle dans la durée, il convient selon moi que l'histoire, architecturale, institutionnelle, politique et parlementaire du Sénat constitue son socle. Dans cette perspective, il me semble qu'il conviendrait de veiller à ce que chaque événement organisé dans l'enceinte du Sénat trouve un lien avec un des grands moments de la construction du Palais ou de l'histoire institutionnelle du Sénat ou un des engagements des personnalités qui y ont siégé. Il faudrait pouvoir réfléchir en permanence sur les correspondances à trouver entre les échos du passé et les engagements du présent, autour de sujets consensuels et humanistes.

Ce souci est déjà une réalité comme l'a montré le concert pour la paix donné à la présidence du Sénat avec les élèves des lycées qui ont travaillé sur l'histoire du continent noir. Cet événement a représenté un succès d'autant plus mémorable qu'il faisait écho à l'engagement de Victor Schœlcher pour l'abolition de l'esclavage. Nous devons chercher à multiplier ce type d'événement en associant à la réflexion l'ensemble des sénateurs qui voudront participer à cette mission. La politique culturelle du Sénat doit également être décidée de manière collégiale.

Je ne suis guère favorable aux évènements qui se tiennent au Palais du Luxembourg le week-end, le Sénat sans les sénateurs ne peut être convaincant.

Ensuite, il me semble nécessaire d'appliquer également à la politique culturelle le devoir d'exemplarité que nous attendons du Sénat dans chacun de ses actes. L'expérience récente a montré qu'il pouvait être difficile d'associer des sociétés de droit privé à l'organisation d'évènements culturels, c'est pourquoi je propose d'établir la plus grande transparence sur les procédures qui seront mises en œuvre dorénavant pour organiser la politique événementielle.

La dimension nationale et le prestige de l'institution sénatoriale se prêtent particulièrement à l'organisation de concours nationaux, sur la base d'appel à candidatures. Ainsi, sur la base d'un évènement prédéfini (expositions sur les grilles, organisation d'un spectacle en plein air, mise en lumière du Jardin ou du Palais, à l'occasion d'un évènement ou d'une commémoration), le Sénat pourrait lancer un appel à projet national, invitant les artistes et les créateurs à présenter des offres. Je pense que cette culture du projet permettrait de mieux associer les sénateurs aux choix réalisés, de favoriser l'émergence d'idées nouvelles et de permettre de concevoir des projets de grande qualité au juste prix, le concours étant toujours générateur d'équilibre financier.

Mais il faut aussi faire évoluer **la politique culturelle de l'institution** en lui donnant pour mission de mettre en valeur les projets culturels locaux. Dans l'exercice de notre mandat dans nos départements, chacun d'entre nous rencontre des représentants des compagnies conventionnées, des directeurs

de théâtres, des acteurs culturels et, souvent, nous avons des “coups de cœur” pour tel ou tel projet. Voilà pourquoi je propose que régulièrement un sénateur puisse parrainer au Sénat un projet culturel de son territoire au cours d’une soirée qui pourrait devenir une référence dans la promotion des actions culturelles territoriales de notre pays.

Je propose aussi que le Sénat devienne **le promoteur des 344 Festivals répertoriés en France**, dont certains sont de portée nationale et européenne : Festival d’Avignon, Festival de Jazz à Marciac, Festival lyrique à Aix-en-Provence, Festival d’arts de la Rue à Chalon, Arts baroques en Touraine, Musique ancienne à Saintes, Musique actuelle à Nantes, Danse à Uzès et au Quartz, en Bretagne, etc. Dans cet esprit, le Sénat pourrait prendre l’initiative d’un congrès annuel des festivals et créer un site Internet qui les recenserait de manière exhaustive.

Ce nouvel élan pour notre politique culturelle doit aussi permettre de renforcer les liens entre le monde de la culture et le monde politique, c’est pourquoi je propose, également, la création d’une instance de réflexion sénatoriale sur la culture qui pourrait, au sein de notre commission des Affaires culturelles, permettre de réfléchir à l’avenir de la politique culturelle française et de faire des propositions, notamment pour encourager et développer les initiatives territoriales.

” D “

Débats

Le Sénat doit rester une assemblée parlementaire qui accueille de grands débats de qualité sur les enjeux essentiels pour l'avenir de la France. Qu'il s'agisse de l'examen d'un texte de loi, des questions d'actualité, de la décentralisation, des grandes questions de politique étrangère, de la construction européenne, le fait de monter à la tribune constitue pour chacun d'entre nous une responsabilité essentielle inséparable de la fonction sénatoriale que nous exerçons avec gravité.

Pourtant, trop souvent, le temps du débat est rogné, relégué à la portion congrue, devant la multitude d'obligations auxquelles nous devons faire face. Je sais que nous sommes nombreux à en nourrir une certaine amertume et j'ai retenu des conversations que j'ai eues notamment avec Joël Billard, Serge Dassault, Philippe Leroy, Charles Revet et Bernard Saugey qu'il existait sans aucun doute un problème d'organisation de notre rythme de travail.

Le doyen Gélard a rappelé il y a peu que le Parlement français était un des derniers à tenir des séances de nuit de manière habituelle. Est-ce là la conséquence d'une nécessité ou celle de notre éventuelle mauvaise organisation ? Certains d'entre nous s'interrogent, par exemple, sur l'opportunité d'organiser les séances de questions orales en milieu de semaine à un moment où un maximum d'entre nous est disponible pour participer à des débats sur des textes de lois ou des débats thématiques.

L'idée de remplacer la discussion générale par un débat sur un exposé des motifs du projet de loi gouvernemental avant sa finalisation permettrait à l'Exécutif de mieux tenir compte du débat parlementaire et enlèverait ce sentiment d'inutilité qui gagne la sénatrice ou le sénateur présent dans l'hémicycle pendant la fameuse "DG".

Nul doute que nous devons, ainsi, remettre à plat nos modes de travail pour les mettre en phase avec l'évolution du travail parlementaire.

” E “

Élus locaux

La décentralisation a donné aux collectivités territoriales un rôle de premier plan dans l'amélioration du cadre de vie, la prise en charge de la solidarité et l'attractivité économique de notre territoire. Ce sont les élus locaux, par leur créativité et leur capacité à séduire les investisseurs qui, pour une large part, permettent à leur collectivité de se développer.

Aujourd'hui, une très large majorité des élus locaux est attachée au principe de la décentralisation et considère que **l'Acte II engagé en 2003 a eu un impact positif** sur les politiques menées par les collectivités territoriales comme l'a démontré une étude⁴ menée par l'Observatoire de la décentralisation du Sénat.

À notre époque, les normes sont si nombreuses et complexes qu'un élu local doit non seulement avoir de solides connaissances en droit national mais également en droit européen, en communication ; il doit savoir construire des partenariats, savoir gérer de multiples fonctionnaires.

Nos concitoyens exigent désormais que leurs élus locaux soient à leur service à plein temps. Par ailleurs, exercer des fonctions d'élus constitue de plus en plus un véritable métier. C'est pourquoi le président de la commission des Lois, Jean-Jacques Hyest, et le président de l'Observatoire de la décentralisation, Jean Puech, ont eu raison de proposer au Sénat d'**inscrire dans la Constitution une référence au statut de l' élu local** à l'occasion de la récente révision constitutionnelle.

Ce progrès doit permettre de mieux reconnaître leur rôle et de renforcer les garanties fondamentales qui leur sont accordées. C'est le rôle du Sénat, gardien vigilant de la décentralisation, de veiller à ce que les élus locaux soient en mesure d'exercer pleinement leur mission. Voilà pourquoi je souhaite que nous puissions rapidement mettre en chantier une refonte de l'ensemble des dispositions relatives au statut de l' élu local afin de leur apporter les compléments indispensables tant en ce qui concerne les garanties matérielles associées à l'exercice du mandat local que les moyens de renforcer la légitimité de l' élu.

Les hommes et les femmes qui font le choix de s'engager au service de leurs administrés le font généralement au prix de grands sacrifices. Ils doivent non seulement pouvoir compter sur les services de l'État mais aussi sur le Sénat. C'est pourquoi je souhaite également que les grandes associations d'élues bénéficient d'une reconnaissance au Sénat et soient davantage associées à nos travaux.

Notre assemblée doit continuer à être leur maison, j'ose même dire que s'il ne devait y avoir qu'une seule raison pour avoir un

Sénat c'est bien celle-ci : faire que les centaines de milliers d'**élus locaux, première ligne de la République**, qui, chaque jour, travaillent à améliorer le quotidien de leurs concitoyens soient représentés et défendus au niveau national.

Europe

Intervenant en janvier dernier dans notre hémicycle lors du débat sur la révision de la Constitution nécessaire préalablement à l'adoption du traité de Lisbonne, j'avais souhaité rappeler qu'il y a dix ans, le 9 février 1998, nous quittait un collègue qui fut un grand Français et un grand Européen, je veux parler de Maurice Schumann.

Porte-parole de **la France libre** aux côtés du général de Gaulle. Fondateur et président du Mouvement républicain populaire, Maurice Schumann était aussi l'ardent défenseur de l'amitié franco-allemande et le promoteur exigeant de la construction européenne. Il était profondément gaulliste, ardemment européen, passionnément français. Nous sommes fiers de ces grands Européens qui, avec d'autres personnalités comme Pierre Pflimlin, Raymond Barre, Jacques Delors ou Simone Veil ont marqué l'Europe de leur "cicatrice".

Malgré ces engagements pluralistes, l'Europe s'est progressivement éloignée de ses peuples. Un immense silence a accompagné l'entrée de la Grande-Bretagne dans l'Union, un profond doute s'est exprimé pour le traité de Maastricht et, puisqu'il n'avait pas été entendu comme un avertissement

en 2005, ce doute s'est fait refus. Dans une démocratie, ce ne sont pas les électeurs qui ont tort, ce sont les candidats ou les projets qui ne sont pas toujours à la hauteur des espoirs qu'ils suscitent.

C'est pourquoi il appartient à chacun d'entre nous de se remettre en cause pour essayer, là où il se trouve, d'apporter des réponses nouvelles à l'avenir de notre continent.

Je vous parle ici avec toute la sincérité de mon expérience. Le résultat du référendum de 2005, je l'ai vu, très tôt, avec une immense tristesse, inscrit dans l'évolution continue de la déception populaire vis-à-vis de l'Europe. On peut dire honnêtement que les causes sont multiples : la question de la Turquie, la réforme des retraites, la cassure au sein du PS, la promesse d'un "plan B", les délocalisations, la directive Bolkenstein... Tout cela a sans doute compté.

Mais mon sentiment profond est que **les Français ont dit tout haut ce que les peuples européens, qui n'ont pas été consultés par référendum, pensaient tout bas**. Je crois, en effet, que la contestation est venue, cette fois, de certains pro-européens eux-mêmes.

Européen convaincu depuis toujours, issu d'une famille politique européenne par essence et membre d'une assemblée européenne par nature, cela ne m'empêche pas de regarder la vérité en face et de constater que les peuples européens se sont progressivement éloignés de l'Europe. Aujourd'hui, c'est le traité de Lisbonne qui a été refusé par le seul État, l'Irlande, à l'avoir soumis à référendum, cela nous pousse à réfléchir.

Je crois profondément que nous nous sommes trompés de message. Nous avons parlé du moteur quand les peuples nous demandaient de proposer la destination. Les eurocrates se sont égarés en faisant croire que la mécanique était de la politique. On nous demandait des projets et nous débattions des structures. Pour beaucoup d'Européens, l'Europe existe, le débat traditionnel sur la construction est quelque peu dépassé.

La question n'est plus la paix en Europe mais ce que doit faire l'Europe pour la paix du monde. La question n'est plus la monnaie unique mais : comment l'Europe gère sa monnaie pour mieux défendre ses entreprises ? La question n'est plus de multiplier les échanges de jeunes mais : comment améliorer le classement mondial de nos universités ? La question n'est plus : l'Europe, oui ou non ? Mais comment rendre le projet européen, fort, juste et moderne ?

Les parlements nationaux ont ici, une occasion unique de renforcer le caractère démocratique de l'Union. Le traité de Lisbonne leur donne le rôle de gardien de la subsidiarité, de contrôleur de l'exercice des compétences de l'Union européenne comme une première réponse aux craintes de certains de voir surgir un "super-État" européen.

Je pense ainsi à la procédure dite du "carton jaune", qui permet aux Parlements nationaux de demander à la Commission européenne de revoir un projet qu'ils jugent contraire à la subsidiarité, et à la procédure dite du "carton rouge", qui leur permet de saisir la Cour de justice après l'adoption d'un texte. Une troisième procédure dite du "carton orange", permet à une majorité de Parlements

nationaux d'obtenir – et c'est important – l'interruption de la discussion sur un texte au nom du respect du principe de subsidiarité.

En instaurant ainsi cette véritable "question préalable" à l'encontre d'un texte qui outrepasserait les compétences de la Commission européenne, le traité de Lisbonne renforce le contrôle politique – et donc démocratique – de la construction européenne.

Au Sénat, **la délégation pour l'Union européenne**, présidée par Hubert Haenel, va voir, si le traité de Lisbonne finit par être ratifié compte tenu du cas irlandais, son importance croître ainsi que sa somme de travail. Ce n'est pas par hasard que la révision constitutionnelle de juillet dernier a acté sa transformation en "commission chargée des Affaires européennes" avec des compétences renforcées. Dans ces conditions, il me tarde que nous engagions très vite la réforme de notre action européenne au Sénat pour mettre en œuvre l'ensemble des droits nouveaux reconnus à notre Haute assemblée dans ce domaine.

Exemplarité

La revalorisation du Sénat et sa "reconquête" de l'opinion publique passent par la défense de son exemplarité. En disant cela je n'entends pas céder à la pression de tous ceux qui ont fait de la dénonciation des institutions leur fonds de commerce, bien au contraire.

Mais dans une démocratie d'opinion, chaque détenteur d'une responsabilité publique doit être conscient que son action doit être dénuée de tout reproche. C'est une évidence concernant le budget du Sénat qui doit être strictement nécessaire à sa mission, c'est pourquoi je souhaite que nous puissions **stabiliser son budget au cours des trois prochaines années.**

Mais cette exemplarité ne saurait se limiter à l'usage des deniers publics. Assurer l'égalité hommes/femmes dans l'exercice des responsabilités, veiller au respect de la diversité dans les recrutements, favoriser l'emploi des personnes handicapées constituent aujourd'hui des évidences pour toute grande organisation. Le Sénat doit être en pointe dans tous ces combats.

Mais il est un autre chantier qui doit nous occuper également qui concerne la protection de l'environnement et les économies d'énergies. Je souhaite que le Sénat devienne un véritable laboratoire de l'éco-responsabilité et qu'il prenne l'initiative de rassembler et diffuser les bonnes pratiques des collectivités territoriales.

” F “

Femmes

“Les femmes sont électrices et éligibles dans les mêmes conditions que les hommes”, il a fallu attendre 1944 et un siècle et demi de luttes pour écrire cela en France. Il était temps d’autant que c’est le Sénat, alors de gauche, qui s’est longtemps opposé à cette évolution démocratique.

Très vite, des femmes ont été élues, notamment au Conseil de la République où les premières d’entre elles arrivent dès 1946. Ces pionnières qui étaient issues de la Résistance occupèrent tout de suite pleinement leur rang : Gilberte Pierre-Brossolette fut élue vice-présidente et trois des six secrétaires étaient des femmes.

En 1946, les femmes ne constituaient que 6,69 % des sénateurs, puis ce chiffre n’a cessé de décroître jusqu’en 1971 qui fut le point le plus bas avec seulement quatre femmes élues sénatrices. À partir de ce moment **le nombre de sénatrices n’a cessé d’augmenter** pour atteindre, avant le renouvellement, le chiffre de 60 sénatrices, soit 17 % des sièges. À cet égard, il est à noter

que c'est au sein du groupe UMP qu'il y a le plus grand nombre, vingt-trois, de femmes élues.

Mais la question de la place des femmes en politique ne peut pas se résumer à une froide étude statistique. Si les lois sur la parité ont permis à de nombreuses femmes d'être élues à des sièges qui, il y a peu, se refusaient encore à elles, elles n'ont pas encore permis aux femmes de considérer l'engagement dans la sphère politique comme un projet accessible à toutes.

La politique ne s'improvise pas et les femmes qui sont aujourd'hui élues le savent bien. La réussite d'une implantation politique a finalement très peu à voir avec le sexe de la personne qui s'y essaie mais beaucoup plus avec ses qualités et sa ténacité.

Ainsi Catherine Troendle, devenue "sénateur" en 2004, est élue dans une commune rurale du Haut-Rhin (Ranspach-le-Bas) depuis 1989 ; c'est donc sans la loi sur la parité qu'elle a réussi la plus grande partie de son parcours, mais c'est cette loi qui a donné le petit coup de pouce nécessaire à ce qu'elle devienne "sénateur".

Au Sénat, les femmes doivent prendre toute leur place, que ce soit à travers le travail législatif à l'image de notre collègue Isabelle Debré sur la participation, ou à travers leur implication dans la vie quotidienne de notre institution. Elles peuvent aussi compter pour cela sur **la délégation aux droits des femmes**, présidée par Gisèle Gautier, qui a permis au Sénat de donner de nombreux avis éclairés, en particulier dans le domaine de la lutte contre les discriminations et pour l'instauration du "ticket paritaire" aux élections cantonales.

Le combat pour un meilleur accès des femmes aux responsabilités politiques n'est pas simplement celui des femmes, il nous concerne tous, voilà pourquoi je me réjouis de voir que des collègues comme Gérard Cornu, Philippe Nachbar et Alain Gournac prennent cet engagement très à cœur et choisissent de s'investir dans les travaux de cette délégation sous la houlette de son vice-président Patrice Gélard.

Le renouvellement de septembre 2008 annonce l'arrivée de nombreuses sénatrices de grande qualité qui viendront rejoindre leurs collègues déjà en place. Il n'y a pas de raison que parmi toutes ces excellentes sénatrices il ne se trouve pas des candidates pour occuper des postes de responsabilité au sein de notre assemblée. C'est une idée à laquelle je suis attaché et que je désire voir se réaliser. Dans nos instances, il nous faut renforcer la place des femmes, c'est l'un des éléments constitutifs de la modernisation du Sénat.

Fonctionnaires

La fonction publique sénatoriale constitue un atout précieux pour notre institution. Chacun d'entre nous a pu apprécier, en effet, au cours de son mandat la disponibilité, la compétence et la discrétion de l'ensemble des fonctionnaires, quel que soit leur cadre. Nous avons besoin de ces collaborateurs de grande qualité.

Compte tenu de la relation directe que les sénateurs entretiennent avec les fonctionnaires, il va de soi que la haute direction de l'administration ne peut relever que de l'autorité

politique elle-même à laquelle il incombe de définir un projet pour l'institution et, dans ce cadre, les principaux objectifs de la fonction publique sénatoriale.

Pour ma part, je ne mésestime pas l'enjeu que représente la revalorisation du Parlement et je pense que les fonctionnaires doivent être associés, en amont, à l'élaboration d'un projet d'avenir pour le Sénat.

Je crois aussi au dialogue social permanent et direct entre l'autorité politique et les représentants des fonctionnaires. Afin de répondre à ce souci je propose de désigner un membre du Bureau qui deviendrait un interlocuteur privilégié et permanent des fonctionnaires en matière de dialogue social.

Enfin, si la mobilité des fonctionnaires du Sénat doit être encouragée et mieux valorisée, j'estime aussi que la spécificité de la fonction publique parlementaire mérite d'être réaffirmée. Je pense, par exemple, que les fonctionnaires doivent veiller à **préserver la neutralité** que chaque sénateur est en droit d'attendre d'eux et qui constitue une condition de la confiance que nous avons dans nos services.

Français de l'étranger

La population des Français de l'étranger est estimée à deux millions de personnes, cela équivaut à la population du 7^e département français. Pourtant, seuls douze de nos collègues représentent ces Français qui ont fait le choix de l'expatriation et de la mobilité.

Aujourd'hui, le Sénat est la seule "maison des Français de l'étranger" et je suis très attaché à cette spécificité. Toutefois, on peut comprendre qu'une population équivalente à celle de Paris *intra-muros* souhaite également être représentée à l'Assemblée nationale.

Mais douze sénateurs des Français de l'étranger aujourd'hui et autant de députés demain ne suffiront pas, à eux seuls, pour répondre à toutes les attentes de nos compatriotes expatriés. Pour être utiles, encore faut-il qu'ils aient les moyens de peser sur les administrations et sur les dispositions législatives qui les concernent.

Parce que tous les sénateurs sont intéressés au développement de l'influence de la France dans le monde, une "**Délégation des Français de l'étranger**" pourrait, par exemple, être créée afin de mieux prendre en compte la réalité de cette présence française aux quatre coins du monde. Par ailleurs, les Français de l'étranger ont également besoin d'un véritable service administratif au Sénat qui leur soit dédié qui pourrait être créé sur la base de l'actuelle "Division de la présence française dans le monde".

France

"Ma France, c'est le pays qui a fait la synthèse entre l'Ancien Régime et la Révolution, entre l'État capétien et l'État républicain, qui a inventé la laïcité pour faire vivre ensemble ceux qui croient au Ciel et ceux qui n'y croient pas. Ma France,

c'est le pays qui, entre le drapeau blanc et le drapeau rouge a choisi le drapeau tricolore, en a fait le drapeau de la liberté et l'a couvert de gloire. Ma France, c'est celle de tous les Français sans exception. C'est la France de saint Louis et celle de Carnot, celle des croisades et de Valmy. Celle de Pascal et de Voltaire. Celle des cathédrales et de l'Encyclopédie. Celle d'Henri IV et de l'Édit de Nantes. Celle des droits de l'homme et de la liberté de conscience". Cette définition de la France, celle qu'en a faite Nicolas Sarkozy le 14 janvier 2007, lors du lancement de sa campagne présidentielle, nous sommes nombreux à pouvoir dire sans l'ombre d'un doute qu'elle est aussi la nôtre, fidèle à notre passé et ouverte sur l'avenir.

Pour parler de la France, je souhaite aussi rendre hommage à l'un des plus grands Français du XX^e siècle, je veux parler du général de Gaulle. Bien que me reconnaissant dans son héritage politique comme une très grande majorité de Français, je ne suis pas issu du "parti gaulliste". Néanmoins, j'ai fait le choix de soutenir à l'élection présidentielle en 1995, dès le premier tour, un candidat gaulliste. Jacques Chirac réélu en 2002 m'a choisi comme "son" Premier ministre.

Je ne ressens donc aucun complexe à regarder la France dans une **perspective gaullienne** et ce, d'autant plus, que Charles de Gaulle était le premier à refuser que son action se réduise à celle d'une famille politique, fût-ce la sienne.

Pour le général de Gaulle, la France était d'abord une civilisation qui ne pouvait se réduire à une langue, à une culture ou à un territoire. Cette France a des devoirs et une mission. Elle est au service de toutes les libertés. Elle refuse les hégémonies, les injustices et l'emprise des idéologies.

Je garde également à l'esprit que pour de Gaulle, l'État n'est jamais une fin en soi, ni la Nation un absolu. **L'État est le moyen de défendre la Nation et la Nation est le moyen de participer au monde.** Sa politique extérieure est donc, avant tout, une politique d'affirmation nationale qui recherche à travers l'indépendance à pouvoir influencer le cours du monde.

Comme beaucoup de Français, je salue en pensant à la France, l'homme qui est entré dans l'Histoire par l'acte inouï du 18 juin. Cette idée de la France, cette idée de l'homme ont encore un bel avenir car elles ne sont pas étroitement liées à un contexte. Elles constituent une invitation permanente à lutter contre les fatalités et les déterminismes. Une incitation au dépassement de soi pour que la France demeure à la hauteur de son histoire.

Aux côtés de Jacques Chirac, j'ai souvent ressenti cette inspiration gaullienne quand il s'est agi de lancer le "Non" de la France à la guerre en Irak tout comme quand il s'est agi d'affirmer le destin commun de l'Europe et de l'Afrique.

Le président Chirac a défendu une haute idée de la France. Il a pu compter en toutes circonstances sur ma loyauté, d'abord par respect pour nos institutions, mais aussi par adhésion à cette volonté de **réunir la France moderne à la France de toujours.**

”G“

Garde républicaine

La garde républicaine assure deux missions principales au Sénat : le service d'honneur et la sécurité.

Le service d'honneur est le plus visible. Il impressionne souvent les délégations étrangères ou les visiteurs qui s'étonnent du cérémonial d'ouverture de la séance publique ou des honneurs militaires rendus à un chef d'État.

La symbolique de l'ouverture de la séance est très forte car elle n'est pas une survivance de la monarchie et de ses fastes, comme on le pense souvent, mais une tradition profondément républicaine. Plus précisément, elle est l'incarnation d'une maxime latine, "*Armae cedant togae*", qui veut que les armes cèdent le pas à la toge, le militaire au civil. Ce cérémonial a son importance car il marque aussi symboliquement le caractère particulier de la fonction de président de séance. Il n'est plus alors le membre de tel ou tel groupe politique mais le garant du bon déroulement des débats et du respect du règlement au service de tous les sénateurs et de l'institution.

La seconde mission de la garde républicaine, qui représente l'essentiel de son activité, est d'assurer la sécurité du Palais et de ses dépendances sur réquisition du président du Sénat. C'est un véritable défi car de nouveaux risques apparaissent, du plus grave comme le terrorisme au plus anecdotique comme la recherche du "coup d'éclat" médiatique.

L'emprise territoriale du Sénat est importante. En dehors du Palais, il faut prendre en compte le jardin et le musée, qui accueillent un très nombreux public, et les différents immeubles attenants. L'implantation immobilière est naturellement fonction de la nécessité d'améliorer les conditions de travail des sénateurs et de créer de nouvelles commissions.

Surtout, la Haute assemblée se veut très largement ouverte sur la société. Non seulement tout citoyen qui le demande doit pouvoir assister aux séances car nos débats sont publics. Mais surtout le Sénat doit être le lieu d'accueil, sous la houlette des sénateurs, de tous les débats. Comme la mairie est la "*maison commune*", le Sénat joue ce rôle dans la République.

Je souhaiterais, avec l'accord des questeurs, qu'une réflexion soit menée par le général commandant militaire, les services compétents de l'administration et la préfecture de police pour adapter les effectifs, développer l'emploi des moyens techniques les plus modernes et dynamiser les tâches des militaires, des agents et surveillants.

Groupes d'amitié

Au Sénat, j'ai voulu prolonger mon appartenance à la commission des Affaires étrangères et de la Défense par une activité internationale en liaison avec de grands partenaires de notre pays avec lesquels j'avais déjà tissé de fortes relations, le Canada et le Québec et la Chine. Je suis membre de ces trois groupes d'amitié et j'ai l'honneur de présider le groupe France-Québec.

Accueillir les parlementaires et les visiteurs officiels étrangers est une dimension importante de notre activité alors que la recherche des meilleures pratiques internationales se généralise. Il nous faut faire connaître et valoriser les savoir-faire français et le dynamisme de nos territoires. Je crois aussi que c'est l'occasion de montrer un grand respect en ayant avec eux, chez eux ou chez nous, un dialogue direct, sans intermédiaire.

Ce dialogue, je m'emploie déjà à le faire vivre à travers les actions de la Fondation Prospective et Innovation dont j'assume la présidence déléguée depuis 2005. À travers la réalisation de colloques et de publications sur la Chine, le monde méditerranéen et la coopération avec plusieurs grandes fondations européennes, cette fondation a engagé un travail prometteur afin de rapprocher les décideurs de tous horizons et d'initier des dialogues fertiles. Je reste notamment en liaison étroite et amicale avec les chefs de gouvernement avec qui j'ai travaillé, tout particulièrement Tony Blair, José-Maria Aznar, Jean Charest...

Cette expérience me conduit à penser que notre assemblée devrait définir peut-être plus clairement ses orientations stratégiques en matière de relations internationales. Si chacun d'entre nous est attaché à l'existence d'un groupe d'amitié avec la plupart des États reconnus par la France ou membres de l'ONU, il est aussi devenu nécessaire de mobiliser des moyens supplémentaires afin de conduire des actions spécifiques de coopération avec des États stratégiques pour notre diplomatie.

Quels sont ces pays ? Il faudrait en discuter et trouver un certain consensus mais je ne pense pas me tromper en citant par exemple nos partenaires de l'Union européenne, notamment à l'Est, nos partenaires du G8 et les fameux "BRIC" pour Brésil, Russie, Inde et Chine.

Je m'interroge également sur la bonne manière de procéder pour que les sénateurs deviennent des fédérateurs et des appuis pour le développement d'une relation bilatérale. Si les groupes d'amitié sont "parlementaires", ils n'ont pas ce seul objet. Les sénateurs s'intéressent aussi bien à la coopération décentralisée qu'aux dimensions économiques et commerciales. Sur ce dernier point, je pense que nous pouvons progresser. En tant que président du groupe France-Québec, j'ai ainsi dû demander une dérogation pour conduire une délégation de sénateurs et de PME-PMI de toute la France à l'occasion du salon Futurallia, véritable "mondial des PME". Et pourtant, quoi de plus naturel pour un parlementaire français que d'ouvrir des portes à nos entreprises et, ainsi, développer l'emploi dans nos régions !

Les relations internationales sont très exigeantes pour les responsables politiques. Combien de fois ai-je dû appeler des ministres pour qu'ils reçoivent un ministre étranger de

passage à Paris... Les mêmes ministres se vexent lorsqu'ils sont à l'étranger quand ils ne sont pas reçus par le Premier ministre. C'est vrai, là comme ailleurs, il faut donner pour recevoir.

Groupes politiques

Les différents groupes politiques du Sénat sont les lieux de vie commune de tous les sénateurs. Lors de la session parlementaire, c'est le lieu où chaque semaine les points de vue se confrontent, les idées s'échangent et le débat vit. À l'UMP, la réunion du mardi est celle de la concertation.

Par ailleurs, les groupes assurent la cohérence du fonctionnement des différentes formations politiques : temps de parole, questions au gouvernement, présence en séance. Ils sont les chevilles ouvrières qui permettent aux sénateurs de bien travailler. Le seuil de quinze sénateurs, nécessaire pour la création d'un groupe prévu par notre règlement, illustre le fait que les groupes politiques doivent être représentatifs. Pour ma part, je suis très attaché à l'interdiction faite à la constitution de groupes tendant à défendre des intérêts particuliers, locaux ou professionnels, c'est une dimension essentielle de **l'éthique parlementaire** qu'il est bon de ne pas oublier. Au-delà de nos attachements, chacun d'entre nous est d'abord le représentant de la Nation tout entière.

Cela dit, nous vivons dans un régime de parlementarisme rationalisé où la majorité et l'opposition doivent pouvoir faire

valoir, chacune, leur point de vue. Et justement parce qu'elle est minoritaire, l'opposition doit pouvoir compter sur le président du Sénat pour veiller à ce que ses droits imprescriptibles soient respectés.

Qu'il me soit permis néanmoins de dire un mot du groupe UMP du Sénat présidé par mon ami Henri de Raincourt. Sa création en 2002 sous l'autorité respectée de Josselin de Rohan a marqué un tournant dans la vie de notre institution. Pour la première fois sous la V^e République, tous les sénateurs de la droite et du centre ont pu se rassembler dans une même famille et mettre un terme aux clivages anciens et périmés qui ont été la cause de tant de défaites au cours des vingt dernières années.

Cette famille politique que nous avons fondée avec Jacques Chirac, Alain Juppé, Nicolas Sarkozy et Jean-Claude Gaudin, nous avons voulu qu'elle s'appuie sur les valeurs de l'humanisme européen et sur les principes républicains. Je me suis personnellement beaucoup investi pour ce rassemblement fait de la diversité des familles politiques réunies. L'UMP ne doit jamais oublier que, pour agir, il faut rassembler. *"Qui sème la division récolte l'échec"*, la victoire est toujours un rassemblement. Durant les trois années où j'ai été le chef de la majorité j'ai pu mesurer qu'au Sénat les anciens clivages partisans étaient largement dépassés. **C'est un succès pour l'UMP.**

Un groupe sur lequel chaque sénateur peut compter est indispensable au bon fonctionnement de notre majorité sénatoriale. Il doit mettre en valeur les talents de tous, faire preuve de solidarité face aux épreuves politiques et

personnelles. Il doit être, avant tout, un véritable lieu de vie. Voilà pourquoi il est indispensable de resserrer les liens entre les sénateurs et les secrétariats des groupes qui constituent des partenaires indispensables du travail parlementaire. À cet égard, la révision constitutionnelle de juillet 2008 devrait amener les groupes politiques à étoffer encore leurs capacités d'expertise juridique afin de pouvoir peser davantage dans le débat, à côté des commissions permanentes.

À l'avenir, les groupes devront être largement associés à la définition du **projet législatif** qui donnera de la perspective aux choix sénatoriaux, c'est pourquoi leur organisation devra intégrer ces changements.



Indépendance

L'indépendance du Parlement est une condition de la démocratie. Jamais acquise, elle est un combat de tous les instants, c'est pourquoi elle doit s'affirmer à la fois dans les textes et dans les têtes. Parce que notre époque appelle, dans toutes les grandes démocraties, un leadership fort de l'exécutif, il m'apparaît d'autant plus essentiel que les contre-pouvoirs jouent pleinement leur rôle.

Pour le Sénat, l'indépendance a toujours été un devoir mais aussi un risque. *“Empêcheur de gouverner en rond”*, il ne doit jamais hésiter à soulever une interrogation, cultiver un doute et partager une inquiétude. Autant dire qu'il ne doit pas hésiter à déplaire. Dans une société qui cultive volontiers le *“politiquement correct”*, un certain unanimité et rechigne à accepter la complexité, il n'est donc pas rare que le Sénat se retrouve dans le rôle ingrat consistant à contredire l'exécutif ou à se démarquer de l'opinion supposée *“majoritaire”*.

Dans ce cas, vous aurez remarqué que les initiateurs des projets contestés par les sénateurs ont tous le même réflexe, quelle que soit leur appartenance politique : plutôt que de débattre de nos objections, ils préfèrent remettre en cause la légitimité même de l'institution sénatoriale. Drôle de conception de la démocratie, en fait, sachant que le principal pouvoir de notre assemblée consiste non pas à "empêcher" mais à "convaincre" et à rassembler.

Pourtant, n'est-ce pas le Sénat qui, depuis le début de la III^e République, a marqué avec le plus de constance **son attachement jaloux aux libertés publiques et aux traditions républicaines** ? Cette indépendance, à laquelle nous sommes si attachés, doit être préservée et je me réjouis que la récente réforme constitutionnelle l'ait renforcée, en particulier par une maîtrise accrue de l'ordre du jour et le renforcement des pouvoirs de contrôle.

L'indépendance du Sénat, c'est d'abord l'indépendance de ses membres, garantie par les protections et les incompatibilités prévues par la Constitution. Indépendant du pouvoir comme il doit l'être des groupes de pression, le sénateur est d'abord une femme ou un homme libre, même si elle ou il demeure fidèle à ses convictions.

Mais l'indépendance du Sénat, c'est aussi l'indépendance de son président. La responsabilité particulière de président du Sénat, second personnage de l'État, ne s'inscrit pas, à mes yeux, dans un "*cursus honorum*". Ce n'est pas une étape dans une carrière. Élu par ses pairs en toute liberté, il ne doit pas avoir d'autre ambition que de promouvoir et de garantir à la Haute assemblée cette indépendance qui est un combat de chaque jour.

Comme l'écrit Vaclav Havel, *"l'indépendance n'est pas un état des choses. C'est un devoir"*. Pour moi, il s'agit même du premier devoir du président.

Intérêt général

En France, on a longtemps considéré que les groupes d'intérêt n'existaient pas ou que, s'ils existaient, ils ne devaient pas être présents au Parlement. Le terme anglo-saxon de "lobby" y est donc presque toujours employé de manière péjorative et chaque parlementaire a eu, au cours de son mandat, à se poser la délicate question de savoir quels étaient les rapports qu'il pouvait entretenir avec les "groupes de pression", comme si la fabrication de la loi était seulement une démarche théorique et dégagée de la prise en compte des réalités.

Si cette conception reste si tenace, c'est qu'elle trouve ses racines dans la Révolution française qui a interdit les corps intermédiaires, les syndicats et les corporations, le mandat impératif et la constitution de groupes d'intérêts professionnels ou régionaux au Parlement. Cette interdiction s'appuyait sur l'idée que le pouvoir législatif devait exprimer souverainement la volonté générale, expression par nature nationale et qui ne pouvait s'apparenter à la somme des intérêts particuliers, à la différence de la vision anglo-saxonne.

Fort heureusement, le fait que l'intérêt général apparaît d'autant mieux que l'on écoute l'ensemble des points de vue qui existent dans la société est aujourd'hui acquis et personne

ne songerait à remettre en cause cette fonction fondamentale d'écoute sans discrimination du Parlement. Mais nous ne devons jamais oublier que nous légiférons dans l'intérêt général et pour la Nation tout entière. Bien sûr, chacun d'entre nous est sensible, à juste titre, aux intérêts de son département et des acteurs économiques qui lui donnent son dynamisme mais rien ne serait plus faux que de considérer que les parlementaires ne seraient pas conscients que leur mission consiste aussi à voir plus loin et à préparer l'avenir du pays, ce qui nécessite de faire des réformes, d'accepter des évolutions et de rester indépendant par rapport aux intérêts privés.

À cet égard, je n'ai jamais apprécié non plus que l'on assimile le Sénat à un quelconque "syndicat d'élus locaux". L'indépendance de la Haute assemblée nous donne aussi le devoir de trouver le juste point d'équilibre entre les droits des collectivités territoriales que nous représentons et le principe d'unité de la République, car la France n'est pas un état fédéral, et les sénateurs représentent autant la Nation que les territoires.

Mais pour en revenir aux lobbies, je crois qu'un des principaux défis que nous devons relever concerne précisément la définition de la place qu'il convient de leur accorder, en toute transparence, dans le fonctionnement de nos institutions. Il est temps, en effet, de reconnaître que notre tradition d'ignorer complètement les groupes d'intérêt, en contradiction avec la réalité, est devenue une forme d'hypocrisie qui nuit à la démocratie.

La question des liens entre les parlementaires et les lobbies est, en effet, et je ne veux pas l'ignorer, une source permanente

de soupçon pour l'opinion publique et donc d'affaiblissement de la légitimité du Parlement. Elle alimente un penchant toujours vivace pour l'antiparlementarisme, alors que notre pays peut compter sur des élus remarquablement dévoués au bien public.

Si le débat sur l'éthique devient aujourd'hui incontournable, il faut, me semble-t-il, chercher à distinguer ce qui est légitime de ce qui ne l'est pas. Tout d'abord, notre démocratie a besoin de corps intermédiaires, de syndicats, d'associations, d'ONG, de groupements professionnels... Ils participent à l'expression de la richesse de la société et remplissent la tâche indispensable de porter à la connaissance du public et des décideurs politiques leurs besoins et leurs contraintes spécifiques. Ils contribuent à une démocratie vivante et de proximité. Ils doivent pouvoir être présents auprès du Parlement et il est utile qu'ils soient entendus par les sénateurs individuellement ou collectivement. De ce point de vue, notons que le développement de la procédure d'urgence, en supprimant une lecture au Parlement, prive souvent les groupes les moins structurés du temps indispensable pour préparer leur contribution. Cette inégalité de moyens entre les groupes d'intérêt constitue un argument supplémentaire pour souhaiter que leur action devienne plus transparente. C'est pourquoi, je pense que l'idée de créer un registre public sur lequel seraient mentionnés les noms des organismes qui interviennent auprès des membres du Sénat pourrait être mise à l'étude.

Je crois également que les Français attendent de leurs sénateurs qu'ils défendent leurs territoires et leur pays respectivement aux niveaux national, européen et international. Agir pour les intérêts d'une région vis-à-vis de la

Commission européenne ou intervenir pour promouvoir à l'étranger telle ou telle grande entreprise française est également pleinement légitime pour autant, bien entendu, que cette action soit conduite dans le respect des compétences du gouvernement.

Pourtant, il est bien évident que si le Sénat ne finance pas cette partie de l'action parlementaire, il peut devenir nécessaire de solliciter un soutien qui risque de ne pas être sans contrepartie. À titre de comparaison, plusieurs grands médias se sont donnés pour règle de ne pas accepter une invitation sans couvrir eux-mêmes les frais de leurs envoyés spéciaux, même invités par une ONG. Je me demande donc si nous ne devrions pas créer une nouvelle catégorie de mission sénatoriale dédiée à la promotion de la France et de ses territoires.

Ces deux évolutions seraient utiles mais elles ne résoudraient pas, pour autant, toutes les interrogations qui se posent à propos des conflits d'intérêt auxquels nous pouvons être confrontés. Traditionnellement, cette question est réglée par ce qu'on appelle "le droit des incompatibilités", c'est-à-dire par les règles qui prévoient que nous ne pouvons exercer certaines fonctions pendant notre mandat du fait d'un risque excessif de conflit d'intérêt. En la matière, le principe est la liberté, les fonctions réglementées représentant l'exception. J'y suis très attaché car le corps social doit être représenté au Sénat dans toute sa diversité, de l'industriel à l'ouvrier, en passant par le fonctionnaire ou le professionnel libéral. C'est indispensable au bon fonctionnement de notre institution.

Le deuxième volet de ces questions de conflit d'intérêt est celui des voyages et des "présents". C'est une question à la

fois importante et délicate qui justifie d'être abordée avec précaution tellement les fantasmes sont nombreux à ce sujet. C'est pourquoi je rejoins le président Josselin de Rohan lorsqu'il estime que *"la frontière entre invitations amicales et subventions ou rémunérations déguisées est ténue"* et que *"comme à la Chambre des communes, tout voyage à l'étranger non pris en charge par l'assemblée devrait être déclaré"*⁵. Notre volonté commune de revaloriser la place du Parlement nous oblige à répondre clairement à cette question.

À cet égard, je remarque que d'autres Parlements ont décidé d'encadrer les relations avec les groupes d'intérêt. C'est notamment le cas du Sénat du Canada qui s'est doté, depuis 2004, d'un conseiller sénatorial en éthique chargé de faire des recommandations aux sénateurs et de leur apporter des conseils au sujet de leurs obligations au regard d'un code adopté par les sénateurs. Jean Fournier, le conseiller sénatorial en éthique du Sénat canadien estime, ainsi, que *"grâce à ses interventions, le conseiller en éthique contribue à assurer l'intégrité du Sénat qui est un élément essentiel de notre système de gouvernement. Nous contribuons également à rehausser la confiance des Canadiens envers leurs institutions parlementaires et gouvernementales en assurant une plus grande transparence"*.

Cet exemple me conduit à penser que le Sénat pourrait prendre l'initiative de faire évoluer de manière consensuelle ses propres règles d'éthique tout en conservant le principe du contrôle par les pairs. Chaque sénateur doit, bien entendu, rester libre et il ne saurait être question d'instituer une quelconque instance de contrôle qui remettrait en cause le principe de l'indépendance parlementaire. Pour autant,

5. In *"L'Hémicycle"* du 27 février 2008.

chacun d'entre nous doit aussi pouvoir s'appuyer sur une autorité incontestable pour établir son jugement quant aux pratiques qu'il convient de suivre dans nos relations avec les groupes d'intérêt.

Dans mon esprit, cette responsabilité essentielle pourrait revenir naturellement à une délégation du Bureau du Sénat qui est compétent en la matière. Cette nouvelle délégation pourrait être présidée par un vice-président et animée par un président délégué représentant chacun la majorité et l'opposition. Cette délégation aurait pour vocation d'établir une sorte de **charte de l'éthique sénatoriale** et pouvoir proposer, à chacun d'entre nous, au cas par cas et de manière anonyme, un conseil avisé en matière d'éthique. Je suis convaincu qu'une initiative de ce type sera à la fois utile pour le fonctionnement du Sénat et permettra de renforcer la confiance des Français dans leurs représentants.

Internet

La révolution d'Internet n'a pas fini de provoquer ses effets. Elle a profondément bouleversé l'organisation du travail dans les entreprises, les communications entre individus ainsi que le monde de la presse puis celui du commerce. Il n'y a donc pas de raisons qu'elle n'influence pas, également, la façon même de faire de la politique.

Aujourd'hui, un jeune de 25 ans passe plus de temps devant son ordinateur que devant la télévision. C'est plutôt une évolution positive pour autant que nos pratiques démocratiques sachent s'adapter à cette nouvelle donne. Pour cela, nous devons établir une relation directe entre les élus et les citoyens en utilisant toutes les potentialités des nouvelles technologies.

Comme plusieurs d'entre vous et à la suite des deux précurseurs qu'ont été Alain Juppé et Alain Lambert, j'ai créé voilà trois ans déjà un blog pour me familiariser avec ce nouveau mode d'expression. Cette expérience a été pour moi très enrichissante et j'en retiens trois enseignements :

- Internet favorise l'indépendance car chaque sénateur peut s'adresser directement à l'opinion publique, sans filtre et sans censure ;
- c'est aussi un révélateur d'authenticité puisque le responsable politique est obligé de s'impliquer personnellement, ce qui constitue un facteur de crédibilité à une époque où la confiance des citoyens dans les responsables politiques est affaiblie ;

- enfin, Internet permet de diversifier et de multiplier les occasions de contacts entre les citoyens et leurs élus, c'est pourquoi je suis convaincu que cet outil a son rôle à jouer pour revigorer notre démocratie.

Il y a quelques années, le Sénat était montré en exemple du fait du caractère avant-gardiste de son site Internet. Le président Monory avait, en effet, compris tout l'intérêt que pouvait représenter ce nouveau média pour notre Haute assemblée. Aujourd'hui, il nous revient de passer à une nouvelle étape que j'appellerai le **"Sénat 2.0"**, en référence au "web 2.0" bien connu des internautes, fondé sur un recours beaucoup plus important à l'image et à l'interactivité, pour mettre en valeur le Sénat, bien sûr, mais aussi, sinon surtout, le travail de chaque sénateur.

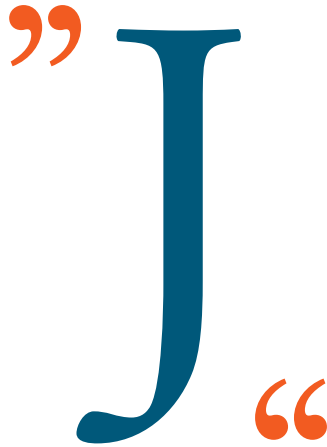
Bien entendu et conformément à "l'éthique du Net", il est essentiel que cette nouvelle stratégie soit fondée sur le volontariat et l'implication personnelle de ceux d'entre nous qui souhaiteront participer à cette action, afin de préserver l'authenticité de la démarche. Dans ces conditions, je propose, par exemple, que les services du Sénat puissent, comme le fait déjà le Sénat des États-Unis, mettre à disposition de chaque sénateur un blog simplifié et personnalisable, sous forme de pages personnelles sur le site du Sénat qui lui permettront de rendre compte de son activité. Il m'apparaît également nécessaire que les rapporteurs qui le souhaitent soient incités à tenir des blogs sur des projets de lois ou des grandes thématiques comme cela a pu déjà se faire, avec succès, pour la recherche polaire, le Grand Paris et, plus récemment, l'impact des nouveaux médias sur la jeunesse.

Ensuite, je souhaite que le Sénat retrouve le goût de l'innovation en proposant, par exemple, un service "mobile" sur téléphone portable afin de permettre à chacun d'entre nous et à l'ensemble de nos collaborateurs de recevoir en direct l'ordre du jour, le texte des projets de lois et des amendements et de suivre en direct les débats avec l'arrivée de la télévision sur les téléphones portables.

Enfin, il me semble nécessaire de donner la priorité à la vidéo afin de permettre aux sénateurs, aux rapporteurs et aux invités du Sénat d'enregistrer des "podcasts" qui seraient mis en ligne sur le site du Sénat afin de rendre compte d'un colloque, d'une visite officielle ou des conclusions sur un texte de loi.

Cette vision moderne du débat devrait nous conduire à repenser l'organisation quelque peu archaïque de certains colloques qui se tiennent au Sénat quand les discours se succèdent, la salle n'a pas la parole et que la presse est... absente. Le recours aux technologies de l'information devrait permettre d'organiser des colloques interactifs, avec des orateurs intervenant depuis les quatre coins du territoire ou depuis les Parlements des autres pays d'Europe.

C'est l'ensemble de ces initiatives qui doit permettre de dessiner les contours du projet "Sénat 2.0" que j'appelle de mes vœux.



Jeunesse

La jeunesse a toute sa place au Sénat ! Pour tout responsable politique, le lien avec la jeunesse constitue un impératif catégorique. Pour le Sénat, il s’agit *a fortiori* d’une impérieuse nécessité. Malgré la volonté réaffirmée des ministres de l’Éducation nationale, **l’éducation civique**, jusqu’à la réforme réalisée en août dernier par notre ancien collègue Xavier Darcos reste, trop souvent, le parent pauvre de programmes scolaires par ailleurs surchargés. Ensuite, il n’y a rien de plus faux que l’image quelquefois accolée au Sénat d’une institution qui se désintéresserait des enjeux de la société et la meilleure façon de le rappeler est d’entretenir une relation intense avec la jeunesse de notre pays.

Le président Poncelet a déjà été actif en ce domaine en développant des initiatives comme “Sénat junior”. Il faut, me semble-t-il, aller plus loin en nous donnant les moyens de concevoir, en lien avec le ministère de l’Éducation nationale, un programme de formation des enseignants aux principes essentiels de la démocratie représentative.

Dans le même esprit, l'accueil des groupes d'enfants dans l'enceinte du Palais du Luxembourg, auquel chaque sénateur est, à juste titre, attaché devrait, à mon sens, être repensé sur le mode de l'interactivité et du recours aux outils multimédias afin que de nombreuses écoles intègrent naturellement la venue au Sénat comme une étape incontournable de la formation citoyenne.

Enfin, n'oublions pas que le Sénat lui-même est composé de membres de plus en plus jeunes. Notre assemblée doit veiller à leur donner davantage la parole et à leur permettre de mieux nous représenter.

” L “

Légitimité

Mettre en doute la légitimité du Sénat est aujourd’hui redevenu à la mode. Pour soutenir cette antienne, les arguments les plus divers sont avancés et l’ignorance le dispute souvent au parti pris politicien.

Écartons d’abord l’affirmation selon laquelle le Sénat ne serait pas légitime parce que l’alternance n’y serait pas possible. L’argument est historiquement faux. Depuis le début de la V^e République, le Sénat a été à plusieurs reprises dans l’opposition et il n’a jamais été, depuis 1958, d’une seule couleur politique. J’observe également que, depuis 2004, aucun groupe n’a, à lui seul, la majorité absolue. Le renouvellement par moitié de ses membres à partir de 2014 renforcera, au demeurant, l’influence des élections municipales précédant le scrutin sénatorial.

Certains s’étonnent que le Sénat ne soit pas à gauche alors que cette dernière a gagné les élections municipales de 2008.

C'est oublier que le Sénat était jusqu'à aujourd'hui renouvelable par tiers et que donc les élections municipales de 2001 gagnées par l'actuelle majorité auront déterminé l'issue de deux scrutins sénatoriaux sur trois. De la même manière, la gauche bénéficiera également d'un effet "municipales 2008" lors du scrutin sénatorial de 2011, même si la droite remporte par exemple les élections régionales de 2010. Les évolutions sont amorties au Sénat, c'est ce qui donne à la Haute assemblée une certaine distance vis-à-vis de l'actualité.

Rien n'interdit l'alternance au Sénat. L'argument est aussi spécieux. C'est la possibilité de l'alternance et non l'alternance effective qui garantit la légitimité démocratique. La preuve en est que nul ne conteste la légitimité des élus de villes ou de conseils généraux gérés, sans discontinuer, par la même majorité depuis des décennies, parfois même depuis la fin du XIX^e siècle !

Le débat sur la légitimité du Sénat mérite, en fait, de prendre un peu de hauteur. Il s'agit, notamment, de savoir si notre République a besoin de deux chambres et, dans l'affirmative, de quelle seconde chambre. J'ai déjà eu l'occasion de dire sur le ton de la boutade, lorsque j'étais à Matignon, que j'avais par moments l'impression que la seconde chambre se situait davantage au Palais Royal qu'au Palais du Luxembourg. Derrière cette réflexion, il y a pourtant un sujet de fond car personne ou presque ne s'étonne de la tendance de plus en plus affirmée du juge administratif, judiciaire ou constitutionnel à encadrer le pouvoir d'action des responsables politiques. Cette évolution n'est pas, sur le fond, contestable puisqu'elle permet un contrôle plus étroit de la norme et une meilleure garantie des droits. Pour autant, on ne

peut qu'être vigilant face à une évolution qui pourrait, si l'on y prend garde, affaiblir le rôle de la démocratie parlementaire.

Le bicamérisme a toujours été, depuis son instauration en 1795, lié à la volonté de préserver le pays des excès possibles d'une chambre unique et des brusques mouvements d'opinion. C'est d'ailleurs pour cette raison que les pays européens revenus à la démocratie après la longue parenthèse communiste se sont presque tous dotés d'une seconde chambre forte. Le bicamérisme est d'abord une garantie pour les libertés même s'il contribue bien sûr aussi à améliorer le travail législatif.

Mais, comme l'ont très bien écrit nos collègues dans leur contribution pour *"un Nouvel élan pour le Sénat"* : *"Au sein du Parlement, le Sénat n'est vraiment légitime que s'il est substantiellement différent de l'Assemblée nationale"*. À quoi, en effet, servirait un Sénat dont le mode de désignation serait le même que celui de l'Assemblée nationale ? **La différence de désignation des deux chambres est dans la nature même du bicamérisme.** Il en résulte que les sénateurs ne peuvent être élus sur le seul critère démographique. C'est d'ailleurs ce que prévoit notre Constitution qui reconnaît au Sénat la mission particulière de représenter les territoires et donc de compenser les inégalités de répartition des Français.

Cette vocation propre ne signifie pas que le Sénat représente un monde rural appartenant au passé ou des territoires vides mais qu'il est le garant que notre République est une communauté de destin entre tous les Français où qu'ils habitent, grandes métropoles, villes moyennes, campagne, montagne, outre-mer... Cette mission de solidarité prend aujourd'hui, avec **l'organisation décentralisée de la**

République, telle qu'elle résulte de la loi constitutionnelle adoptée en 2003, une importance encore plus grande.

On comprend mieux alors pourquoi le mode de scrutin particulier qui est le nôtre et qui est souvent mal compris est nécessaire pour représenter l'identité profonde du pays. Le suffrage indirect, qui relève bien du suffrage universel, est parfaitement légitime. Il est utilisé par de grands pays démocratiques jusqu'y compris pour la désignation de leur chef d'État.

Seul le suffrage indirect permet aux territoires d'être représentés par des parlementaires élus par d'autres élus, ceux même qui font vivre quotidiennement toutes nos collectivités territoriales, égales en droit, en responsabilité et en dignité. **Le seul critère de la population n'est donc pas suffisant pour fonder la légitimité du Sénat.**

Certes, des évolutions sont toujours possibles mais en gardant comme impératif que la vocation de notre assemblée est de représenter d'abord les territoires et les Français qui les habitent. À cet égard, je suis favorable à la mise en chantier une nouvelle loi électorale permettant de mieux représenter les différentes catégories de collectivités territoriales avec le souci du consensus.

La question de la légitimité du Sénat pour l'opinion ne se situe-t-elle pas, finalement, ailleurs que dans ces discussions sur le mode de scrutin ? Le Sénat sera perçu comme pleinement légitime, j'en suis convaincu, s'il se place au cœur des préoccupations des Français et des enjeux de société. C'est par la qualité de son travail, son indépendance, l'audace de sa réflexion, la capacité à communiquer sur l'avenir commun des Français que le Sénat sera reconnu comme utilement légitime.

Libertés publiques

La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789 demeure un texte inestimable qui proclame les principes fondateurs de la démocratie libérale qui guident aujourd'hui encore notre société : liberté d'aller et venir, légalité des délits et des peines, liberté de conscience, droit de propriété et liberté d'entreprendre, liberté d'expression et de communication, respect de la vie privée. Quelques grandes lois qui ont donné lieu à des débats mémorables au Sénat sont venues enrichir encore ces principes. Je pense à la liberté de réunion en 1881 et surtout à la liberté d'association en 1901 pour laquelle a œuvré le sénateur Waldeck-Rousseau.

Cependant, en matière de libertés, rien n'est jamais acquis. Le Sénat a été, est et sera à l'avant-garde de ce combat qui consiste à donner à des principes généraux la portée de droits reconnus et protégés par la Constitution et la loi.

Ainsi, ce n'est qu'en 1971 que la Déclaration de 1789 entre dans notre droit positif et que la pérennité des grandes lois libérales de la III^e République est, enfin, assurée. Saisi par le président du Sénat, Alain Poher, le Conseil constitutionnel dans sa décision du 16 juillet 1971, censure des dispositions qui imposaient la saisine du préfet et un contrôle par l'autorité judiciaire préalablement à la création de toute association. Le juge constitutionnel fonde cette décision sur le fait que le préambule de la Constitution de 1958 qui fait explicitement référence à la Déclaration de 1789 a valeur constitutionnelle. Désaveu cinglant pour ceux qui pensaient que la V^e République constituerait une menace pour les libertés publiques !

Ce rôle d'**ardent défenseur des libertés**, le Sénat l'a à nouveau joué, lorsque, soucieux d'encadrer le développement de l'outil informatique et d'éviter de possibles dérives, l'un des siens, le sénateur Thyraud a déposé un amendement, en 1978, donnant naissance à la **Commission Nationale Informatique et Libertés** qui prit la forme d'une "*autorité administrative indépendante*". Ce n'est donc pas un hasard si, aujourd'hui, c'est un de nos collègues, Alex Türk, qui préside avec talent aux destinées de cette autorité indépendante.

Je prendrai enfin un dernier exemple dans l'actualité récente. Les sénateurs, à l'initiative des groupes socialiste et centriste, ont adopté, à une large majorité, un amendement visant à inscrire dans la Constitution le principe de "*la liberté, du pluralisme et de l'indépendance des médias*" lors de l'examen en première lecture du projet de modernisation des institutions. Je m'en félicite.

"Toute société dans laquelle la garantie des droits n'est pas assurée ni la séparation des pouvoirs déterminée, n'a point de Constitution" nous rappelle la Déclaration de 1789. Le rôle du Sénat est de faire vivre ce principe qu'il incarne physiquement à travers le bicamérisme.

Loi

La loi est au cœur de l'action parlementaire. Elle constitue l'essentiel de notre travail en commissions et en séance. Dans un pays de droit écrit et de hiérarchie des normes comme la France, le code, la loi, le décret ont une signification particulièrement solennelle.

C'est par la loi, bien souvent, que nous agissons, par la loi que nous enclenchons de grands mouvements de société. Les "immortels du Sénat" sont ceux d'entre nous qui ont laissé leur nom à un texte de loi.

Les Français sont profondément attachés à la loi. Dans nos permanences, dans nos visites de terrain, dans nos auditions parisiennes, c'est un appel permanent à la loi que nous entendons. Chaque problème demande sa "grande loi", sa "loi de programmation", sa "loi d'orientation", sa "loi organique", ou même son "code". Même si nos compatriotes sont souvent conscients des limites de ces grands gestes juridiques, ils portent leurs espoirs d'une vie meilleure, plus juste et plus sûre.

Malheureusement, la "logorrhée législative" nuit à la gravité de l'action du législateur. Comme le soulignait encore récemment Alain Lambert, le Parlement légifère trop et parfois mal. Le Conseil d'État n'a pas dit autre chose lorsqu'il a déclaré : *"quand la loi bavarde, le citoyen n'écoute plus !"*. **La "sécurité juridique" constitue une caractéristique essentielle d'une démocratie moderne et d'un État de droit efficace.**

Ce sujet est au cœur de la rénovation du travail parlementaire et surtout au centre de la mission du Sénat. Assemblée par excellence du travail législatif approfondi, le Sénat se doit d'être à la pointe du combat pour une meilleure législation.

Pour mieux légiférer, il nous faut garantir en séance et en commissions un délai raisonnable. Je trouve archaïque, les dispositions qui prévoient un temps d'examen différent entre l'Assemblée et le Sénat. Si la première lecture d'un texte dans

la seconde assemblée qui l'examine peut être moins longue, ce n'est pas parce qu'elle aurait lieu au Sénat, c'est parce que le travail législatif a pu être réalisé à partir du dépôt du projet de loi par le gouvernement et pendant l'examen par la chambre saisie la première. Le fait que la Haute assemblée soit souvent saisie en second explique d'ailleurs que nous légiférons mieux car nous examinons les textes beaucoup plus en profondeur. La révision de la Constitution adoptée en juillet dernier comporte, là encore, des progrès significatifs pour permettre au Sénat de mieux travailler, il conviendra de veiller à la pleine application de ces nouvelles dispositions dans le cadre de la révision de notre règlement.

Plus fondamentalement cela veut dire que le Sénat devrait sans doute, dans son action de législation, développer une triple profondeur temporelle : au moment de l'examen du texte, en amont et en aval.

Il est tout d'abord nécessaire d'avoir une meilleure visibilité sur l'ordre du jour sur plusieurs mois, un trimestre au minimum, et surtout de pouvoir préparer l'examen d'un projet de loi avant son dépôt en Conseil des ministres. Il serait, dès lors, possible de nommer très tôt un **“pré-rapporteur”** qui pourrait commencer des auditions et suivre les différents enjeux afférents au projet de loi.

Sur ces sujets, la comparaison européenne des différentes procédures législatives réalisée par le doyen Gélard et les membres de la commission des Lois nous ouvre plusieurs pistes de réformes. Je pense, ensuite, qu'il nous faut prendre de la profondeur en amont et en aval de l'examen d'une loi. Il nous faudrait mieux articuler études et législation. La loi

n'est plus écrite pour 50 ou 100 ans. C'est un fait. La société évolue vite. Nous ne reviendrons pas en arrière. Légiférer n'est pas pour autant une action par à-coups ou une fois pour toutes, mais au contraire un *continuum*.

Dans cette perspective, certaines bonnes pratiques gagneraient à se diffuser. Je pense, par exemple, au travail d'évaluation des lois bioéthiques et plus généralement aux travaux d'évaluation d'une loi ou d'une politique publique. Notre assemblée sera d'autant plus reconnue et influente qu'elle aura marqué de son empreinte le débat d'idées. Chaque année, il pourrait également être nécessaire de consacrer du temps à **la suppression des lois devenues inutiles**.

Je ne voudrais pas laisser de côté deux autres types de lois qui sont, me semble-t-il, de plus en plus problématiques. Ce sont **les traités internationaux et les directives européennes**.

Les traités internationaux sont ratifiés en catimini. Nous incorporons dans notre droit plusieurs centaines de pages par an sans presque aucun débat. Ce n'est guère satisfaisant. J'ajoute que cela se fait le plus souvent sans cohérence thématique ou géographique, sans prévisibilité. Notre Constitution ne prévoit pas d'associer les sénateurs à la préparation des conventions internationales. C'est sans doute dommage. Nous pourrions tout du moins obtenir du ministère des Affaires étrangères qu'il informe le Sénat des textes en instance et que nous les examinons de manière ordonnée au cours d'une session et non au fil de l'eau.

Les directives européennes sont plus problématiques encore. Leur part dans la législation nationale est très importante et

cette "législation d'obligation" nourrit le sentiment eurosceptique. C'est d'autant plus vrai qu'elles sont parfois transcrites par ordonnance et que le Parlement est peu consulté. Il n'y a pourtant pas de fatalité à cela. Nous avons le devoir de tourner nos travaux vers l'Europe, de nous impliquer dans l'élaboration des directives et de ne pas accepter une transposition sur le mode du "copier-coller". À cet égard, le traité de Lisbonne comprend des avancées considérables et il faut souhaiter que sa mise en œuvre puisse intervenir dans les meilleurs délais compte tenu des aménagements qui seront sans doute nécessaires pour obtenir la ratification de l'Irlande.

La loi n'est pas seulement l'expression de l'action gouvernementale, elle constitue aussi le reflet de **l'initiative sénatoriale** à travers les propositions de lois. En raison de l'impossibilité pour notre assemblée de maîtriser son ordre du jour, nous avons eu tendance à accepter de déposer des propositions de lois sans même imaginer qu'elles puissent être un jour examinées, ou à la demande expresse d'un cabinet ministériel.

La réforme constitutionnelle doit nous permettre, en obtenant le contrôle de la moitié de notre ordre du jour, de retrouver pleinement le bénéfice de l'initiative législative. Nous devons mobiliser, à cette fin, les services compétents du Sénat pour que chacun d'entre nous puisse disposer d'un appui technique pour présenter une proposition de loi parfaitement fondée en droit. Elles se placeront également naturellement à l'issue d'un rapport d'information ou d'un travail d'enquête et accroîtront la capacité de notre assemblée à peser sur la politique de la Nation.

” M “

Majorité

La majorité sénatoriale n’a jamais été monolithique. Bien au contraire, elle a toujours réussi à réunir radicaux, centristes, libéraux et gaullistes autour de valeurs communes.

Cette diversité assumée est une chance incroyable pour le Sénat, chacun y est libre d’exister selon ses convictions et d’y exprimer ses différences. C’est ce qui rend cette majorité si riche et vivante.

Cette majorité doit continuer à vivre pour faire entendre ses voix. Respecter l’identité de chacun est la condition *sine qua non* pour pouvoir se retrouver sur l’essentiel lorsque les circonstances l’exigent, comme on l’a vu à l’occasion de la révision constitutionnelle de juillet dernier.

Lorsqu’elle était dans l’opposition avant 2002, la majorité sénatoriale a toujours souhaité, grâce au travail accompli par les présidents de Rohan, Arthuis et de Raincourt, mener une opposition constructive.

Depuis 2002, la majorité sénatoriale s'est réorganisée avec la création d'un groupe UMP qui a su travailler en bonne intelligence avec les groupes centriste et RDSE. Le résultat des élections sénatoriales de 2008 devrait rendre encore plus essentielle cette bonne entente au sein de la majorité sénatoriale.

C'est une mission fondamentale du président du Sénat, qui est issu de cette majorité, de veiller à ce que toutes ses composantes soient respectées, ce qui signifie en particulier qu'elles doivent être associées à la gouvernance de l'institution et exercer des responsabilités.

La majorité sénatoriale occupe une position essentielle à la croisée des chemins entre fidélité et indépendance. Sa diversité comme sa capacité à parvenir à des compromis équilibrés constituent un utile contrepoids au fait majoritaire qui déploie sa logique à l'Assemblée nationale.

Une nouvelle fois, c'est l'occasion de rappeler la différence de nature entre le Sénat et l'Assemblée nationale. Alors que cette dernière doit soutenir le gouvernement, rien n'empêche au Sénat de rechercher des majorités plus larges, des majorités d'idées, pouvant associer également l'opposition.

Mandat

Le renouvellement de septembre 2008 verra l'augmentation du nombre de sénateurs, celui-ci passant de 331 à 343. Cette augmentation, et les conséquences qu'elle entraîne, notamment avec l'accroissement du nombre de collaborateurs, me permet d'évoquer une problématique quotidienne et donc essentielle, celle des moyens de l'exercice du mandat.

Par essence, chacun d'entre nous est libre de s'organiser comme il le souhaite, toutefois je pense que de nombreuses améliorations peuvent être apportées à cette organisation au bénéfice de tous.

Ainsi trop souvent ai-je pu constater, comme nombre d'entre vous, que nous avons peu de possibilités pour accueillir nos hôtes, qu'il s'agisse de simples visiteurs ou de délégations. Il ne s'agit pas de mésestimer les progrès réalisés pour proposer un second bureau ou créer des salles de réunions dans les nouveaux bâtiments mais j'estime qu'il faut changer de rythme et se donner pour objectif d'améliorer sensiblement la qualité des conditions de travail dans les trois ans, ce qui passe par l'augmentation du nombre et de la taille des bureaux et la multiplication des salles de réunions.

À l'extérieur de ses murs, le Sénat n'hésite jamais à innover, comme le démontrent les exceptionnelles expositions auxquelles nous convions régulièrement des centaines de milliers de visiteurs. Voilà pourquoi je souhaite que le Sénat

innove également à l'intérieur de son enceinte. Qu'il s'agisse des bureaux, des parties communes ou des équipements informatiques et des réseaux comme le wi-fi, nous devons garder à l'esprit que nous incarnons la Représentation nationale et qu'à ce titre chacun d'entre nous a droit aux moyens strictement nécessaires mais néanmoins suffisants pour accomplir sa mission.

Je souhaite aussi que l'on engage une réflexion sur l'utilisation du Palais pour des manifestations sans rapport avec l'action législative. Loin de moi l'idée de mésestimer l'intérêt d'accueillir des manifestations extérieures mais je crois que l'hémicycle et la salle des conférences doivent demeurer, avant toute chose, les lieux réservés aux sénateurs.

Dans cet esprit, je propose qu'un groupe de travail soit constitué afin de faire le point sur l'organisation des colloques au Sénat, la transparence dans l'utilisation des moyens et le niveau même de ces derniers. Sur la base de son rapport, de nouvelles règles pourraient être établies afin de permettre à chaque sénateur de parrainer des événements utiles et valorisants pour son action ainsi que pour l'institution.

Mais un mandat de sénateur, c'est aussi toute une équipe qui, autour de l'élu, travaille à la réussite de celui-ci. Aujourd'hui, **les collaborateurs parlementaires ont un rôle de plus en plus important auprès de chacun d'entre nous.** Nous sommes heureux de constater que des formations spécifiques ont été créées et que des candidats de plus en plus talentueux aspirent à travailler à nos côtés pour nous apporter des compétences de plus en plus pointues.

Bien entendu, il est essentiel que ces collaborateurs soient rémunérés convenablement, c'est pourquoi il m'apparaît souhaitable d'aligner les moyens alloués aux sénateurs pour rémunérer leurs collaborateurs sur ceux des députés. Parce que les conditions de travail sont aussi essentielles, je souhaite également que des progrès soient réalisés pour doter l'ensemble des personnels du Sénat qui en ont besoin de tickets restaurants et de téléphones portables professionnels.

On pourra s'étonner de ce choix d'évoquer dans le détail nos conditions de travail et celles de nos collaborateurs. Pourtant, chacun d'entre nous qui a eu la responsabilité de collectivités territoriales sait qu'il ne s'agit pas de questions secondaires. *"Il n'est de richesse que d'hommes"*, disait Jean Bodin, ce principe s'applique aussi à une assemblée parlementaire.

Matignon

Avec Jacques Chirac, j'ai été un Premier ministre sinon heureux tout au moins apaisé. *"À Matignon, on fait le métier le plus dur"*, me disait-il souvent, mais son attention très humaine au travail de son Premier ministre, la proximité de nos relations, la cohérence de nos cabinets rendaient plus facile l'action.

Le président fixait l'objectif et traçait les grands axes. Compte tenu de cette feuille de route, je conduisais, avec une vraie capacité d'initiative, la politique du gouvernement, en assurant pleinement le rôle de chef de la majorité parlementaire.

Rappelant cette période de trois années, je ne prétends pas donner de leçons ni tirer ici un bilan mais seulement faire part de quelques convictions.

D'abord, nous avons besoin d'un Premier ministre et je me réjouis que la dernière réforme constitutionnelle n'ait pas remis en cause son existence. N'est-ce pas une des grandes vertus de la Constitution de la V^e République que cette élasticité de la fonction qui permet de répondre à des situations très variées, par exemple entre un début ou une fin de quinquennat ou encore lors de cohabitations ? Aujourd'hui, je soutiens l'action de François Fillon qui a engagé un travail d'autant plus remarquable en faveur des réformes qu'elles sont simultanées et ambitieuses.

Ensuite, si exercer les fonctions de Premier ministre requiert sens de l'État, courage, capacité à décider vite, à entraîner une équipe, à communiquer avec les Français, la principale leçon que je retire de mon expérience est que le pouvoir moderne est un pouvoir partagé.

Cet enseignement comme cette expérience, je souhaite les mettre au service du Sénat. On m'a quelquefois reproché d'être trop collégial dans ma façon de diriger le gouvernement et il est vrai que je préfère additionner les talents que soustraire les ambitions. C'est pourquoi même si je ne confonds pas le Bureau du Sénat ou la conférence des présidents avec le Conseil des ministres, je suis convaincu que notre époque n'est plus adaptée aux structures pyramidales et autoritaires.

Rien ne m'est plus étranger que la notion même de "chambre d'enregistrement", autant dire que je trouve dommage que

nos organes de direction soient trop souvent trop peu sollicités pour piloter le travail du Sénat. Je pense, en particulier, que chaque membre du Bureau devrait pouvoir suivre un aspect de l'action du Sénat, ce qui permettrait d'associer pleinement l'opposition.

Le Sénat a besoin de mieux faire connaître l'excellence de ses travaux, législatifs ou d'études, de rendre plus lisibles ses actions au service de notre démocratie, de mettre en avant les talents de ses membres. Pour moi, le président de notre assemblée est en charge de **cette mission collective de valorisation**. Il doit être plutôt un chef d'orchestre qu'un soliste.

” N “

Nation

C'est dans les moments épiques heureux ou douloureux de notre histoire que la Nation se manifeste au grand jour. Je garde à l'esprit l'image du général Kellermann à la bataille de Valmy, plaçant son chapeau à la pointe de son épée, et s'écriant *"Vive la Nation !"*. Cette image tient une place particulière, fondatrice dans notre culture républicaine.

Mais c'est aussi la défaite de 1870 qui nous obligea à une réflexion sur les fondements de notre unité nationale. C'est dans le prolongement de cet épisode douloureux qu'Ernest Renan prononça sa célèbre conférence à la Sorbonne en 1882 *"Qu'est-ce qu'une Nation ?"* dans laquelle **il définit la Nation comme une âme, un principe spirituel**. Deux choses qui, à vrai dire, n'en font qu'une, constituent ce principe spirituel : l'une est la possession en commun d'un riche legs de souvenirs, l'autre est le consentement actuel, le désir de vivre ensemble, un *"plébiscite de tous les jours"*.

Je voudrais souligner l'importance dans notre histoire, du rôle joué par l'État dans la représentation de ce passé commun avec tout ce que cela comporte comme oubli des divisions au profit de la mémoire des épreuves. En cas de crise majeure, c'est le sentiment d'appartenir à la même Nation qui provoque un sentiment d'unité si fort qu'elle est qualifiée d'"Union Sacrée". J'aime cette expression qui renvoie à l'action de deux sénateurs illustres, Raymond Poincaré et Georges Clemenceau, et qui signifie que les Français, trop souvent divisés, peuvent aussi tout sacrifier, pour la Nation.

La Nation c'est aussi le partage d'une langue. Il n'y a pas de Nation sans langage commun. D'où l'importance du débat sur la place qu'il convient de donner aux langues régionales dans la République. Au début de l'été, j'ai eu l'occasion d'intervenir sur le thème de "*l'Humanisme de la diversité*" lors d'un séminaire à Madrid de la Fondation pour les analyses et les études sociales (FAES) organisé par mon ami José Maria Aznar. Alors que l'Espagne se divise beaucoup sur la question des autonomies régionales, j'ai saisi cette opportunité pour expliquer que la question des langues régionales avait également été posée en France dernièrement au cours du débat sur la révision de la Constitution. J'ai ainsi expliqué à nos amis espagnols que si, à l'Assemblée nationale, les députés avaient inscrit les langues régionales en tête dans notre Constitution, nous, les sénateurs avons demandé qu'elles ne figurent pas au cœur de notre Charte fondamentale.

Nous sommes pourtant favorables aux langues régionales et à la diversité dans notre société. Qu'il y ait des écoles pour apprendre les langues, qu'il y ait des pratiques territoriales des langues, des centres de recherche sur les langues, que les

enfants puissent être bilingues très tôt, nous le voulons également. Mais que nous puissions aussi, dans notre Constitution, valoriser notre unité et protéger ce que nous avons, en France, en partage : notre langue. C'est dans la Constitution et dans la Nation que le politique doit veiller à injecter le maximum d'unité.

Comme l'écrivait Édouard Herriot, l'un de nos éminents prédécesseurs dans cette assemblée : *"Les nations ont le sort qu'elles se font. Rien d'heureux ne leur vient du hasard. Ceux qui les servent sont ceux qui développent leur force profonde"*. À nous de retrouver la conscience de nos valeurs et de nos atouts qui, alliés à une forte volonté politique, fondent ce que l'on appelle à juste titre le *"génie français"*.



Opposition

Un débat démocratique sain et productif ne peut se faire qu'entre une majorité à l'écoute et une opposition constructive. Lorsque l'on a la chance d'être dans la majorité, il peut être facile de se laisser griser et oublier que la vie politique est par nature cyclique.

Lorsque les électeurs vous ont placés dans l'opposition, il faut savoir s'affranchir de tout esprit de revanche et aborder ce temps dans un état d'esprit constructif. C'est ainsi que, de 1997 à 2002, la majorité sénatoriale, alors dans l'opposition nationale a souhaité travailler, sous la houlette des présidents de Rohan, de Raincourt et Arthuis avec le gouvernement de Lionel Jospin.

Ne jamais insulter l'avenir est un principe auquel je tiens particulièrement car j'aspire à ce que la France devienne une démocratie beaucoup plus apaisée qu'elle ne l'est à l'heure actuelle.

Majorité et opposition sont les deux faces de la même démocratie, l'une ne peut fonctionner sans l'autre.

Au Sénat, tout particulièrement, les débats et les textes s'enrichissent souvent de l'échange d'idées entre majorité et opposition, notamment au sein de nos commissions où le travail est plus serein et moins soumis aux tensions politiques.

Je n'oublie pas, non plus, que l'une des plus importantes réalisations législatives récentes, la LOLF, est l'œuvre d'un député socialiste, Didier Migaud, alors dans la majorité, et d'un sénateur centriste, Alain Lambert, alors dans l'opposition. Aujourd'hui tout le monde s'accorde pour reconnaître la valeur de cette avancée législative "transpartisane", c'est pourquoi avec Alain Lambert nous avons voulu faire de la LOLF l'outil primordial de la réforme de l'État entre 2002 et 2005.

Je regrette d'autant plus l'attitude de l'opposition lors du récent débat sur la révision constitutionnelle qui n'a pas permis de dépasser, pour une fois, nos clivages au nom de l'intérêt national.

Un changement d'attitude passe, sans aucun doute, par un changement d'état d'esprit, cette évolution peut nécessiter des gestes de part et d'autre. Ces gestes, le futur président doit y être prêt.

Considéré comme un président de l'Assemblée nationale très attentif au rôle de l'opposition tout en sachant prendre ses responsabilités lorsque les circonstances l'exigeaient, Jean-Louis Debré sut se montrer juste mais ferme et sa présidence fut reconnue comme ayant été de bonne qualité.

De la même manière, je souhaite que notre assemblée reconnaisse un rôle nouveau à l'opposition sénatoriale en recourant davantage à des processus de décision collégiaux et en l'associant plus étroitement à l'exercice des responsabilités. Ce nouveau statut de l'opposition sénatoriale a vocation à être inscrit dans notre règlement.

Le président du Sénat reçoit comme mandat de ses pairs, d'être **le président de tous les sénateurs** et non le chef d'un camp. Une fois élu, il ne peut être soupçonné de parti pris ou de favoritisme, il est le garant des droits de chacun sans distinction et en toute transparence.

Grâce aux postes de questeur et de vice-présidents qui lui reviennent, l'opposition est partie intégrante de la gestion et du fonctionnement du Sénat. Je souhaite donner plus de poids à ce principe en favorisant une gouvernance plus collégiale à travers la création au sein du Bureau de nouvelles délégations à la direction pluraliste. De nombreuses initiatives sont possibles.

La réforme des institutions a donné de nouveaux pouvoirs au Parlement, notamment au regard du partage de l'ordre du jour, ce sera l'occasion pour l'opposition de prendre toute la place qui lui revient dans notre vie démocratique et pour la majorité de montrer qu'elle sait être à l'écoute, loin de la caricature dont elle est souvent affublée.

Outre-mer

Notre assemblée ne prend pas assez le temps d'intégrer l'outre-mer à ses réflexions. Nous sommes dans nos têtes, comme dans nos visites en région, beaucoup trop métropolitains. Ce travers n'est malheureusement pas propre au Sénat puisque je me rappelle qu'il a fallu attendre 2007 pour que le vote de nos concitoyens ultramarins soit véritablement pris en compte à l'élection présidentielle. Auparavant, personne n'était choqué que les résultats soient annoncés à 20 heures à Paris alors que le scrutin n'était pas encore clos de l'autre côté de l'Atlantique ! Heureusement, ce temps est révolu mais il reste tant à faire.

Je voudrais remettre l'outre-mer à sa juste place dans les réflexions du Sénat. La Haute assemblée représente tous les territoires et je crois qu'elle a donc un rôle spécifique à jouer envers ces collectivités éloignées géographiquement mais si chères à notre coeur. C'est pourquoi je voudrais que chacune de nos commissions permanentes puisse intégrer dans ses travaux les propositions des collectivités d'outre-mer de manière aussi habituelle que dans l'ensemble des départements à l'occasion de l'examen d'un projet de loi ou de l'évaluation d'une politique publique.

Depuis la réforme constitutionnelle de 2003, la spécificité de l'outre-mer a été réaffirmée et des dispositions particulières ont été adoptées mais rien ne serait plus faux que de considérer que ces nouveaux rapports entre la métropole et ses territoires d'outre-mer pourraient s'apparenter à de l'ignorance et de l'indifférence !

Bien au contraire, nous devons inventer une véritable "continuité parlementaire" pour tous les territoires de la République sans oublier les plus lointains, c'est notamment le sens de la création de deux sièges de sénateurs pour représenter Saint-Barthélemy et Saint-Martin. Et cette attention passe par le développement de notre culture ultramarine.

” P “

Palais du Luxembourg

Treize ans après mon arrivée au Palais du Luxembourg, le Palais de Marie de Médicis, ses fastes, mais aussi et surtout ses recoins, reste pour moi un lieu d'émerveillement où, quotidiennement, le présent dialogue avec les voix de tous ceux, hommes et femmes illustres, qui y sont venus depuis plus de quatre siècles maintenant, défendre leurs idées et préparer l'avenir.

Encore aujourd'hui, c'est avec la même émotion que je franchis les portes de l'imposante façade de la rue de Vaugirard pour entrer au Sénat. En montant l'escalier d'honneur pour arriver au salon des messagers d'État, puis en traversant la salle des conférences jusqu'aux bancs de l'hémicycle, je ne me lasse pas de me laisser surprendre par les paradoxes de ce lieu, habité par les plus grands personnages de l'histoire de France et pourtant siège d'une assemblée parlementaire en perpétuel mouvement.

Siégeant depuis 1995 dans l'hémicycle du Sénat, j'ai appris à y écouter les conseils de nos aînés, dont certains, tels Colbert, Portalis ou Turgot, infatigables gardiens du petit hémicycle du plateau, veillent depuis leurs colonnes corinthiennes sur nos débats. Porteurs de la mémoire de notre République, les grands hommes dont les effigies jalonnent la fameuse Galerie des bustes qui mène le président de séance depuis le cabinet de départ jusqu'au "Plateau", forcent le respect : anciens présidents de la République, tels Sadi Carnot ou Adolphe Thiers ; anciens députés, tels Gambetta ou Lamartine ; anciens sénateurs, tels Laplace, Boissy d'Anglas, Auguste Scheurer-Kestner ou Henri Wallon et anciens ministres, tous ont su marquer leur temps de la force de leurs convictions.

Et comment, en effet, ne pas se sentir dépositaire de l'héritage du passé quand, recevant des visiteurs ou me mettant à l'écart pour écrire dans la tranquillité du salon Victor Hugo, nous fait face le trône où siégeait Napoléon I^{er}, lorsqu'il présidait les séances du Sénat conservateur. Dans le silence et la concentration du travail de la bibliothèque ou de mon bureau, ces résonances m'accompagnent.

Lorsque j'étais installé rue de Vaugirard, j'appréciais de pouvoir croiser tel ou tel au cours de la journée vaquant à ses occupations comme dans une ruche, aujourd'hui je suis toujours heureux des rencontres imprévisibles que je fais dans la cour d'honneur qui permettent des échanges de vues informels et toujours instructifs.

Mais c'est évidemment dans la salle des conférences, lieu de rencontres des sénateurs, des membres du gouvernement et des journalistes, que j'ai vécu mes plus beaux échanges, bien vivants ceux-ci, quand je suis venu à plusieurs reprises

demander la confiance du Sénat ou présenter des projets importants comme ceux relatifs à la décentralisation dans le cadre de la révision constitutionnelle de 2003. Incontournable antichambre de l'hémicycle, cette ancienne galerie du trône, transformée par Napoléon III en une vaste salle des fêtes, accueillit en 1919 le président américain Wilson à l'occasion du banquet de la Conférence de la Paix. C'est peut-être une des raisons pour lesquelles nous y trouvons, sénateurs et membres du gouvernement, l'envie et le courage de dépasser nos différends pour faire avancer l'intérêt de la République.

Dans le Palais, nombreux sont les lieux où je garde en mémoire les discussions riches qui m'ont aidé à forger les convictions qui sont aujourd'hui les miennes : les salons de Boffrand, où la présidence accueille de nombreux colloques ouverts sur le monde et les problèmes qui animent notre pays, mais aussi le restaurant du Sénat et la buvette, lieux de convivialité et d'échanges, où nous aimons partager le plaisir de la table et la richesse des idées.

Également présents dans le Palais, les journalistes nous permettent aussi de prolonger le dialogue avec tous les Français et d'enrichir nos réflexions en nous poussant parfois dans nos retranchements. Installée depuis l'année 2000 dans le Palais, la chaîne parlementaire Public Sénat y a introduit des équipements modernes : c'est avec l'empressement que requièrent les émissions en direct que je traverse les étages pour me rendre jusqu'au studio d'enregistrement de Public Sénat, jouxtant les salles multimédia Médicis et Clemenceau. Sous l'œil attentif mais acéré des journalistes, les paroles fusent et le droit à l'hésitation n'existe pas, je suis attaché à cette chaîne des sénateurs.

Comme vous, sortant par l'aile sud du Palais des locaux de la chaîne parlementaire, j'apprécie le réconfort du Jardin du Luxembourg, retraite bien méritée, dans les allées duquel les rires des enfants nous ramènent à nos plus profondes vérités.

Enfin, je me réjouis que, grâce à des lieux comme le Musée du Luxembourg, mais aussi le kiosque à musique, ou l'Orangerie qui accueille chaque année l'exposition Arts Sénat, dans le cadre du festival d'automne, notre maison reste ouverte aux artistes et à l'art en général.

Le Palais du Luxembourg doit rester ce haut lieu de la République, ouvert au plus grand nombre, mais aussi cette maison des sénateurs avec ses lieux sacrés réservés à la fabrication de la loi.

Politique étrangère et de défense

La Constitution de la V^e République n'a pas fait du Parlement l'acteur essentiel de la politique étrangère et de défense de notre pays comme peut l'être par ailleurs le Sénat des États-Unis. Notre Haute assemblée n'a pas, par exemple, de pouvoir particulier en matière de ratification des traités ou de confirmation des nominations aux postes diplomatiques et militaires. Cette différence tient, bien entendu, à la nature fédérale des États-Unis qui justifie que l'accord des États fédérés soit requis pour les décisions de politique étrangère les plus importantes.

Le Sénat ne serait toutefois pas fidèle à sa mission constitutionnelle d'être l'assemblée du long terme s'il n'exerçait pas, y compris en matière de politique étrangère et de défense, la plénitude de ses missions de vote du budget, de contrôle et de débat.

En matière budgétaire, notre rôle est essentiel. Malgré la règle de l'annualité, une politique d'équipement de nos armées ne se conçoit que dans la durée, de même que nos engagements internationaux. Le Sénat a le devoir moral de s'engager pour le respect des lois de programmation pluriannuelles et de faire prévaloir la vision de long terme sur le pilotage à vue. Les programmes d'armement ou nos contributions aux organisations internationales ne sont pas là pour faire les fins de mois des gouvernements dispendieux.

Il nous faut aussi ne pas hésiter à contrôler l'usage des deniers publics et à faire des contre-propositions y compris au sein du "domaine réservé". Le travail du président Gouteyron sur le ministère des Affaires étrangères est, à cet égard, remarquable.

Mais le contrôle n'est pas seulement budgétaire, il porte aussi sur la politique menée et les opérations militaires conduites. Le Sénat se doit de formuler des recommandations et même des critiques. Je trouve particulièrement bienvenue la décision du président de Rohan d'envoyer systématiquement des sénateurs sur les théâtres des opérations militaires françaises afin de fonder les propositions éventuelles sur l'expérience de terrain. Je ne saurais trop, par ailleurs, rendre hommage à l'initiative du président Poncelet qui depuis 2006 a permis à de nombreux sénateurs de faire des stages dans les forces armées. À l'avenir, il me semble qu'il ne serait pas inutile que

le Bureau du Sénat accompagné de celui de sa commission des Affaires étrangères et de la Défense rendent régulièrement visite à nos armées pour s'enquérir de leur situation et de leurs besoins, y compris en opérations. La situation en Afghanistan méritera dans les semaines et les mois à venir toute notre attention.

Enfin, le Sénat doit être le lieu du débat sur la politique étrangère et de défense qui ne peut se résumer à la préparation d'un livre blanc tous les cinq à quinze ans. Comme les autres politiques, elles doivent faire l'objet de débats réguliers et approfondis. Je voudrais ici suggérer quelques pistes car j'ai la conviction que la place accordée au Sénat sur ces sujets gagnerait à être sensiblement revalorisée à travers la mise en place de nouvelles formes de débats.

En séance publique, on pourrait certes accroître le nombre des questions avec débat autour d'un rapport d'information portant sur la politique étrangère ou de défense, mais la formule ne donne pas pleinement satisfaction car les échanges ne sont pas toujours assez vifs et le ministre peut souvent être tenté d'esquiver le problème. Sans exclure cette formule, il faudrait peut-être expérimenter des "questions d'actualité thématiques" sur la politique étrangère et de défense où seuls le Premier ministre et les ministres des Affaires étrangères et de la Défense seraient présents au rythme d'une séance par trimestre et donc de trois ou quatre par an.

En dehors de l'hémicycle, je proposerai volontiers de tester des auditions publiques comme les pratique avec succès l'Office parlementaire des choix scientifiques et

technologiques. Elles permettent de réunir autour d'un ou de plusieurs parlementaires des chercheurs et des professionnels pour faire le point sur une question tout en offrant la possibilité à la presse et aux citoyens d'être présents. Elles font ensuite l'objet d'une publication et servent de base à la préparation d'éventuelles mesures législatives.

À titre exceptionnel, je crois aussi nécessaire de ne pas renoncer à faire l'honneur de notre hémicycle aux personnalités les plus éminentes qui ont la responsabilité des affaires de ce monde. Au cours de la dernière législature, l'Assemblée nationale a reçu cinq chefs d'États et de gouvernements et le président de la Commission européenne. Si le nombre importe en réalité peu, je fais néanmoins partie de ceux qui regrettent que depuis la visite très réussie de la souveraine britannique en 2004, il n'ait pas été possible de renouveler cet exercice qui nous permet de prendre la mesure des relations qui existent entre les peuples.

C'est pourquoi il pourrait être utile de convier, dès le mois de décembre, le président de la Commission européenne, José Manuel Barroso, dans notre hémicycle afin qu'il puisse dresser un premier bilan de la présidence française de l'Union européenne. En 2009, nous pourrions proposer à Angela Merkel, la Chancelière d'Allemagne, de venir nous présenter sa vision de l'avenir de l'Europe, de l'Allemagne et de l'amitié franco-allemande.

Prospective

Face à la complexité du monde actuel, nous sommes obligés à un effort d'invention et d'innovation, sans lequel notre pays risquerait le déclin.

Le Sénat, fort de son histoire, de sa représentativité particulière et de ses travaux, ne peut rester indifférent à cette impérieuse obligation. **Assemblée de l'essentiel** et du long terme, il prend toute sa part dans la réflexion prospective des institutions publiques. Ce rôle est d'autant plus indispensable que notre pays manque cruellement d'instances, notamment dans les domaines scientifiques et technologiques, capables de fixer le cap pour les 10, 20 ou 30 ans à venir.

Depuis que j'ai pris la responsabilité de la Fondation Prospective et Innovation, en 2005, j'ai également pu mesurer le déficit de notre pays en fondations dont la mission consiste à éclairer l'avenir. La Fondation Konrad Adenauer allemande et la Fondation pour les analyses et les études sociales (FAES) en Espagne, avec lesquelles j'ai pris l'habitude d'échanger régulièrement constituent assurément des modèles qui pourraient inspirer les acteurs de notre vie politique et intellectuelle.

À quoi sert la prospective ? Pourquoi est-elle si stratégique ?

La prospective a pour objectif d'aider à affronter et à gérer les transformations profondes de notre environnement et de notre vie en contribuant à formuler convenablement les

questions, à faciliter l'approche de solutions et à donner un sens à l'action. La prospective est une science de l'action. Elle n'est pas la prévision mais la construction, dans le présent, d'un avenir souhaitable. Elle est indispensable, en contrepoint de la formule du philosophe Walter Benjamin : *"La force des choses conduit à la catastrophe"*.

La démarche de la prospective réunit la réflexion et l'action, intègre différents horizons de temps, fait appel à diverses disciplines et intègre le contexte humain et l'environnement. L'imagination informée est son ressort. Elle tire parti des disciplines, fait jouer entre elles les nécessaires synergies, mobilise les compétences indispensables. Elle est une réponse à l'incertitude.

Le Sénat intègre déjà cette dimension prospective et ses travaux sont nombreux, connus et estimés : l'Office parlementaire des choix scientifiques et technologiques avec en particulier l'action de notre collègue Henri Revol, le groupe de Prospective avec ses présidents successifs René Tréguoët et Jean-Claude Étienne, la délégation aux études économiques sous la houlette de Joël Bourdin, les travaux des différentes commissions et des délégations, ceux de l'Observatoire de la décentralisation à travers les rapports de Jean Puech sur le statut de l' élu local et de Philippe Dallier sur le *"Grand Paris"*, *"Tremplin entreprise"* avec notre collègue Philippe Adnot, Club Sénat...

Le Sénat est déjà, selon la formule de Christian Poncelet, *"un vrai laboratoire d'idées"*. Cette mission me semble essentielle pour que l'action politique ne soit pas coupée d'une réflexion stratégique laissée aux mains d'experts ou de comités dont la

compétence technique ne peut se substituer à la légitimité démocratique ni remplacer la connaissance qu'ont les élus de la vie de nos concitoyens. C'est d'autant plus vrai dans une société où la technologie ouvre des possibilités qui sont autant d'opportunités que de craintes, des OGM au nucléaire en passant par la procréation médicalement assistée.

Ces travaux de prospective du Sénat doivent sans doute être encore mieux valorisés en interne, comme en externe, et mieux articulés avec le travail législatif et de contrôle car seuls les sénateurs peuvent engager l'autorité de l'institution dans le débat public. À cet égard, je considère qu'une des missions essentielles du président du Sénat devra être d'assurer la cohérence des travaux de prospective du Sénat en s'appuyant sur la conférence des présidents qui pourrait être amenée à jouer un rôle décisif, hors la présence du gouvernement bien sûr, pour programmer l'action du Sénat à long terme.



Questeur

Pourquoi les questeurs comptent-ils parmi les personnalités les plus estimées de nos assemblées parlementaires ? Sans doute parce que cette fonction s'identifie intimement à l'histoire même du Parlement. C'est un décret du 15 octobre 1791 qui a créé les commissaires pour l'inspection de la salle des séances de l'Assemblée qui prendront à la suite du senatus-consulte du 28 frimaire an XII le titre de "questeur". Les trois questeurs personnifient l'indépendance du Sénat et la collégialité de sa gestion, leur autorité est distincte de celle du président du Sénat. La tradition veut d'ailleurs qu'un des trois questeurs soit issu de l'opposition, preuve que le statut de l'opposition est une préoccupation ancienne dans nos murs. Ayant été questeur au Parlement européen, c'est une fonction dont je mesure l'importance.

Si le Sénat est considéré comme une maison gérée dans le souci des règles budgétaires et comptables, il le doit d'abord à ses questeurs qui sont les véritables serviteurs de l'intérêt général au sein de notre assemblée. À l'avenir, il leur reviendra, à mon sens, de poursuivre l'effort de réforme des services déjà engagé depuis plusieurs années afin de ne pas exonérer notre assemblée de l'ambition nationale de réforme des politiques publiques.

Même si le budget du Sénat est marginal dans la masse des dépenses du budget de l'État, il se doit d'être exemplaire. C'est pourquoi il me semble important que le Sénat se fixe un objectif de maîtrise de ses dépenses afin de pouvoir témoigner de son attachement aux principes de bonne gestion des deniers publics auxquels nous exhortons, par ailleurs, et avec raison l'ensemble des services publics.

Afin de pouvoir apprécier avec précision la situation financière de notre assemblée et donc de pouvoir établir la nature des éventuels efforts à réaliser, je pense qu'il pourrait être utile de réaliser une étude qui porterait non pas sur la situation budgétaire du Sénat qui ne souffre aucun doute mais sur ses charges structurelles de fonctionnement qui représentent, comme pour les administrations d'État, un poste de dépenses sensible à surveiller particulièrement.

Questions

Les droits d'interpeller et d'interroger le gouvernement sont des conquêtes démocratiques et parlementaires. On ne voit

que trop hors de nos frontières des régimes politiques où les gouvernants choisissent les questions qu'on peut leur poser. Si poser une question est un droit si important, c'est que la responsabilité de celui qui est interrogé peut ainsi être mise en cause. Par la seule formulation publique de la question peut s'exprimer la contestation et l'opposition. Par la réponse, le responsable doit justifier son action, sa politique.

En France, cela se pratique le plus souvent par voie écrite *via* le *Journal Officiel*. Un très grand nombre de sujets est ainsi abordé. Les parlementaires ont, en outre, le droit d'obliger le gouvernement à leur répondre, jusqu'à le convoquer en séance pour ce faire. C'est l'objet des questions orales sans débat qui permettent ainsi aux parlementaires d'obtenir la réponse attendue.

Nous avons également la procédure des questions d'actualité au gouvernement un jeudi sur deux qui est plus interactive. Dans cette matière assez peu évolutive, car peu de choses ont changé depuis que les questions d'actualité ont été introduites en France dans les années 1970, à l'imitation du "Question Time" de Westminster, c'est le Sénat qui a, de nouveau, pris les devants en mettant en place une procédure de question orale avec débat. Elle permet d'organiser des débats d'actualité et, de plus en plus, d'examiner les suites d'une activité de contrôle. Je note que c'est le seul dispositif qui contraint un ministre à venir physiquement répondre aux conclusions d'un rapport parlementaire et à échanger avec les sénateurs de tous les groupes politiques.

Globalement, j'ai l'impression que **nous sommes nombreux à être insatisfaits de ces différentes procédures**. Je

souhaiterais sur ce sujet que nous puissions avoir une réflexion collégiale et consensuelle entre la majorité et l'opposition car j'ai bien conscience que questionner et interpellier le gouvernement sont des droits majeurs de l'opposition.

En matière de questions écrites, à l'heure de la réforme de l'État, nous ne devons pas mésestimer la charge de travail qu'elles peuvent représenter. Dès lors, il est peut-être souhaitable de réfléchir à des questions écrites collectives qui pourraient être cosignées comme les propositions de lois plutôt que de multiplier les questions sur un même sujet. On pourrait également imaginer des procédures de questions écrites directement liées à l'activité des commissions et des délégations, qu'il s'agisse du contrôle ou de la législation. Je remarque à cet égard que la LOLF a introduit des obligations très strictes pour les questionnaires budgétaires afin d'en maîtriser la gestion.

C'est surtout en matière de questions d'actualité que les choses devraient évoluer. La séance du jeudi n'est pas suffisamment fréquente et elle vient après deux séances consécutives à l'Assemblée nationale le mardi et le mercredi. Manquant de ce fait souvent de contenu et de dynamisme, nombreux sont ceux qui n'y assistent pas malgré la retransmission télévisuelle. Je pense qu'il est souhaitable de donner un nouveau lustre à ce moment important de la vie parlementaire, c'est un vrai chantier. Nous devrions réfléchir à de nouvelles initiatives. Une séance occasionnelle réservée au Premier ministre, des séances thématiques et, peut-être, la réduction du temps pour la question avec une minute de commentaire de la réponse du gouvernement pour laisser **le dernier mot au Parlement.**

Enfin, en matière de question orale avec débat, je crois que cette innovation doit être développée et aménagée. Nous devrions rendre son utilisation plus systématique : les ministres doivent répondre aux conclusions et propositions des rapports sénatoriaux. Une méthode commune pourrait donc être adoptée visant à provoquer une réponse du gouvernement dans les trois mois, dans l'année qui suit et peut-être même deux ou trois ans plus tard. Ce travail ne pourra pas toutefois se mener systématiquement en séance publique car le temps disponible n'est pas suffisant et certains sujets ne le justifient pas. C'est pourquoi il pourrait être souhaitable de développer cette pratique en "petit hémicycle".

” R “

Réformes

Le Sénat de la III^e République était respecté pour son attachement à l’orthodoxie budgétaire et aux lois constitutionnelles. Sans renoncer à ces principes, le Sénat de la V^e République doit aussi veiller à être le fer de lance des réformes dont a besoin notre pays.

“Chambre de réflexion”, comme aimait à le rappeler Clemenceau, le Sénat bénéficie de son mode d’élection moins sujet aux sautes d’humeur de l’opinion publique pour défendre dans la durée de la législature les politiques de modernisation de nos structures administratives, économiques et sociales. Nous devons nous saisir pleinement de cet “avantage comparatif” pour anticiper le programme d’action gouvernemental, **en lien étroit avec le Premier ministre** qui doit pouvoir confier au Sénat des “missions préparatoires”, notamment pour éclairer la seconde moitié du quinquennat qui commence lorsque s’achève la mise en œuvre du programme présidentiel.

L'expérience des réformes conduites depuis 2002 nous rappelle qu'**un diagnostic partagé** entre les différentes parties prenantes constitue un préalable à un accord. Le Sénat qui défend depuis longtemps le rôle du dialogue social peut être un acteur important pour dégager des consensus sur les diagnostics entre majorité, opposition et partenaires sociaux.

Règlement du Sénat

Le règlement du Sénat constitue notre "Constitution interne" et à ce titre il est essentiel qu'il fasse l'objet d'un large accord entre toutes les familles de pensée représentées dans notre hémicycle. Le chantier le plus important de la prochaine session concernera sans aucun doute la discussion des lois organiques et des modifications à apporter à notre règlement pour mettre en œuvre la révision de la Constitution adoptée cet été. Il apparaît nécessaire, en particulier, de prévoir un véritable statut de l'opposition dans notre règlement.

Je forme le vœu que l'opposition, qui a beaucoup à gagner à ces évolutions, prenne toute sa place dans la discussion de ces textes et que nous puissions aboutir à un large accord. La révision de juillet a permis de graver dans le marbre constitutionnel des avancées considérables concernant le rôle et le nombre des commissions, l'organisation de notre ordre du jour, les modalités du débat en séance publique, les pouvoirs du Parlement en matière de nominations du chef de l'État ou de politique étrangère. Il nous appartient maintenant de donner vie à ces principes pour qu'ils permettent l'émergence au quotidien d'un "nouveau Sénat".

Relations internationales

Avec la mondialisation, une décision prise à New York ou à Delhi peut avoir plus d'influence sur le quotidien que celle prise à la Préfecture. De même, pour bien des sujets, non seulement nous avons intérêt à nous inspirer de ce qui se fait de mieux à l'étranger, mais souvent nous y sommes obligés.

Il est vrai que l'international prend du temps et coûte cher, mais je suis convaincu qu'un Sénat qui tient pleinement sa place de "chambre de réflexion" est composé de sénateurs qui sont toujours plus actifs à l'international. Ne faut-il pas être un peu Persan pour prendre du recul et aiguïser son analyse ? Ce n'est pas un hasard, j'en suis convaincu, si Montesquieu, l'auteur des *Lettres persanes*, est aussi celui de *l'esprit des lois*.

C'est pour moi une dimension essentielle de notre travail de législateur et de sénateur que d'apporter la profondeur de l'expérience et la perspective du droit comparé. Je dois d'ailleurs ici saluer les excellents documents de travail publiés par les services du Sénat afin de préparer les débats législatifs. Au-delà de leurs premiers lecteurs, les sénateurs, ils font habituellement référence. Il me semble également que pour une mission d'information ou une commission permanente connaître les "bonnes pratiques" étrangères est devenu incontournable.

Par ailleurs, afin d'améliorer les relations entre les ambassades et le Parlement et de tenir compte de la charge de travail

croissante que représente l'activité parlementaire pour certaines missions, il pourrait être proposé au Quai d'Orsay de mettre à disposition de certaines ambassades des fonctionnaires du Sénat. Ils pourraient suivre l'activité parlementaire du pays de résidence et servir de point de contact pour le Sénat. Ils seraient l'interface pour répondre aux demandes d'informations et de comparaisons internationales ou pour la préparation des déplacements parlementaires. Cette idée pourrait trouver à se réaliser dans la volonté exprimée récemment par François Fillon que nos ambassades associent davantage les parlementaires à leur mission diplomatique.

République

Je ne connais pas de meilleure formule que celle de Maurice Agulhon pour évoquer notre régime politique : *“La République est la forme française de la démocratie libérale”*. En effet, la République c'est à la fois un certain nombre de concepts politiques essentiels tels que la souveraineté du peuple, le primat de l'individu sur la société, la référence à l'esprit rationaliste des Lumières, le combat pour la laïcité ou le principe de la promotion individuelle des plus méritants. Mais c'est aussi l'association de ces valeurs à une histoire nationale bien particulière, un état d'esprit tel que décrit dans *“Le Tour de la France par deux enfants”* ou dans les *“manuels Lavisse”*.

Je voudrais m'attacher ici à évoquer le rôle déterminant du Sénat dans l'enracinement du régime républicain en France. En

effet, conçue en 1875 pour contrebalancer les débordements d'une assemblée élue au suffrage direct, notre chambre haute s'est donné une majorité républicaine dès 1879.

Cette même année, Jules Grévy remplace le maréchal Mac-Mahon à l'Élysée, la *"Marseillaise"* devient l'hymne national puis le 14 juillet est proclamé fête nationale. Ainsi la première phrase du président du Sénat élu en 1879, Louis Martel, est-elle pour assurer que *"la République a triomphé de toutes les résistances ; elle est fondée"*. Les présidents du Sénat qui se succéderont martèleront que l'existence de la Haute assemblée est inséparable de la République dont elle est le garant car elle est composée de *"fils de 89"* selon le président Léon Say.

Il est particulièrement significatif que ce soit Jules Ferry, élu président du Sénat qui, lors de son unique discours devant la Haute assemblée, ait employé le premier l'expression de *"République parlementaire"*.

Aujourd'hui encore, en dépit de l'enracinement de la République, les sénateurs continuent, fort justement, d'employer l'expression *"Sénat de la République"* pour signifier la force du lien entre un régime politique et une institution totalement dévouée à son service.

Il est évident, dans mon esprit, que l'idéal républicain tel qu'il s'est construit depuis la fin du XIX^e siècle a subi des aménagements importants s'adaptant sans cesse à l'époque. Ainsi, par exemple, le combat pour la laïcité n'est plus un combat antireligieux mais une démarche positive pour défendre la liberté de croire ou de ne pas croire. C'est dans cet esprit que

j'ai fait voter la loi du 15 mars 2004 qui prévoit dans son article 1^{er} que *"dans les écoles, les collèges et les lycées publics, le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit"*.

Ces valeurs républicaines, il appartient au Sénat de les conserver, certes, mais aussi de les faire vivre au regard des réalités de notre temps et de prendre ses responsabilités sur les questions de principe. Dans notre société, lorsque le Parlement ne se prononce pas, c'est le Juge qui doit pallier l'absence de principe clair, on l'a vu encore récemment à propos du refus de naturalisation d'une personne qui, selon le Conseil d'État, avait *"adopté une pratique radicale de sa religion, incompatible avec les valeurs essentielles de la communauté française, et notamment avec le principe d'égalité des sexes"*.

Je suis convaincu que **c'est au Parlement de rappeler les valeurs républicaines et de tracer les limites entre les principes fondamentaux de notre démocratie**. À chaque fois qu'il manque à cette mission, il renonce à la possibilité d'éclairer l'avenir de la République au cours d'un dialogue direct avec les Français.



Sénat

Le nom de notre institution vient de l'Antiquité. La démocratie athénienne et le gouvernement romain ont été deux sources d'inspiration pour les penseurs européens. À Rome, la République avait pour institution suprême une assemblée d'anciens qui prit de ce fait le nom de "Sénat". Mises à part les périodes du Directoire, où la seconde chambre était désignée par l'appellation "Les Anciens" à l'opposé des "Cinq Cents", de la Restauration où elle était dénommée "Chambre des Pairs" et de la IV^e République où le terme "Conseil de la République" était l'appellation officielle bien que ses membres continuassent à être appelés "sénateurs", notre assemblée a toujours porté le nom de "Sénat".

Malgré son nom, à Rome, le Sénat n'a, en fait, jamais compté une proportion extraordinaire de membres âgés. Non seulement l'espérance de vie s'y opposait mais je crois qu'il était surtout question d'expérience. Accédaient au Sénat les personnalités les plus marquantes, les plus influentes et les plus reconnues à l'issue

du "*cursus honorum*" ou "*chemin des honneurs*". De ce point de vue, rien n'a changé. Les sénateurs sont des personnalités d'expérience qui ont fait leurs preuves comme conseillers municipaux, maires, conseillers généraux, conseillers régionaux, présidents d'exécutifs intercommunaux, départementaux ou régionaux et qui exercent, à titre temporaire, des fonctions exécutives nationales comme ministres.

À cet égard, il n'est pas inutile de rappeler que les sénateurs, du fait de cette expérience qui les caractérise, possèdent de nombreuses qualités pour siéger au gouvernement. Sous la III^e République, trente-huit sénateurs ont même été "présidents du Conseil" et ces "cabinets sénatoriaux" ont été considérés comme les plus stables de la période. Toujours sous la III^e République, six sénateurs ont accédé à la présidence de la République : Émile Loubet, Armand Fallières, Raymond Poincaré, Gaston Doumergue, Paul Doumer et Albert Lebrun. Preuve s'il en était besoin de la qualité du recrutement sénatorial depuis l'origine de l'institution.

L'air du temps voudrait nous faire croire que l'on pourrait devenir sénateur dès le berceau, mais c'est confondre la pairie héréditaire avec les fonctions républicaines ! Le sénateur est élu par ses pairs et reconnu par eux comme digne de représenter son département du fait de ses mérites et de ses réussites. C'est pourquoi il est logique que le mandat sénatorial soit le seul dont l'âge d'accès soit de trente ans. C'est raisonnable car il faut le temps d'avoir des réalisations à son actif avant de songer à se présenter.

Le Sénat est décrié. Ce procès fait à notre institution nécessite quelques développements.

Tout d'abord, cette tendance au dénigrement de nos institutions n'a rien de nouveau, il suffit de se pencher sur les caricatures de "*L'Assiette au Beurre*" du début du XX^e siècle pour s'en convaincre. L'esprit gaulois est fait de contradictions et celle consistant à la fois à moquer la chambre haute et à respecter sa sagesse n'est pas la moins surprenante. Ceci dit, je ne crois pas qu'il soit sain de se satisfaire de cette situation et j'estime qu'il nous appartient de faire la pédagogie du Sénat pour rétablir la vérité sur notre assemblée.

Concernant l'âge des sénateurs pour commencer, il n'est pas inutile de rappeler que leur moyenne d'âge est sensiblement la même que celle des députés soit un peu moins de 60 ans. Ensuite, le Sénat est autant féminisé que l'Assemblée nationale et le renouvellement de 2008 devrait encore conforter cette évolution. La critique est utile en démocratie mais faut-il encore ne pas écrire ou dire n'importe quoi !

J'entends ensuite que le Sénat serait désespérément conservateur et qu'il n'aurait jamais été à gauche. Là aussi, il y a de quoi être surpris. Dans l'histoire républicaine, le Sénat est même plutôt une assemblée de gauche ! Sous la III^e République, après un bref intermède monarchiste, il devient un bastion de la gauche républicaine qui a longtemps bénéficié du groupe le plus nombreux.

À cet égard, il convient aussi de rétablir certaines vérités. On reproche, en effet, au Sénat son opposition au droit de vote des femmes. Mais, là aussi, on en oublie la raison : les sénateurs socialistes et radicaux au début du XX^e siècle s'inquiétaient de l'influence des prêtres sur le vote féminin ! Après la Seconde Guerre mondiale, le parti radical reste

dominant et n'apporte pas son soutien au général de Gaulle sous la présidence de Gaston Monnerville. Je m'arrête là, l'histoire récente étant connue de tous.

Ni vieux, ni conservateur, le Sénat serait-il cette assemblée de *"la France du seigle et de la châtaigne"*, selon le mot d'André Siegfried ? Les choses y seraient-elles toujours menées à un *"train de sénateur"*, c'est-à-dire avec une lenteur infinie ? En d'autres termes, serions-nous désuets, décalés, "out" ?

D'abord, pour ceux qui comme moi sont issus de départements en partie ruraux, nous revendiquons haut et fort notre ruralité. Y aurait-il en France des parlementaires de deuxième catégorie ? À ceux qui voudraient distinguer "sénateurs des villes" et "sénateurs des champs", je conseillerais la lecture de Jean de La Fontaine.

Pour le reste, s'il est vrai que la Haute assemblée compte de nombreux experts des questions forestières et agricoles, les scientifiques du Sénat – je veux nommer ici Pierre Laffitte, Henri Revol, Jean-Claude Étienne parmi d'autres – sont dignes de leurs grands anciens Laplace, Cuvier ou Carnot et portent à un haut niveau international notre expertise technologique et nos capacités de prospective.

Pour ce qui est du rythme de nos travaux, je rappellerai que pour plusieurs débats la Constitution nous contraint d'aller une fois et demie à deux fois plus vite que l'Assemblée nationale... J'ai déjà écrit combien cela était anachronique. Il est vrai que selon le fameux mot du président Dailly : *"Si le Sénat n'est pas maître de l'ordre du jour, il est maître de ses séances"*, c'est-à-dire qu'il peut choisir d'examiner à fond un

texte et de laisser toutes les sensibilités s'exprimer. Je ne vois pas là de péché démocratique d'autant plus que l'obstruction n'a pas cours au Sénat. Je relève toutefois avec satisfaction que la récente révision constitutionnelle devrait permettre de mieux "protéger" le temps du travail parlementaire puisqu'elle établit pour certains textes des délais plus décents pour leur examen.

Au fond, à travers tout cela, y compris les *a priori* les plus éculés, c'est le bicamérisme qui est en question. À quoi sert la seconde chambre ? Pour moi, elle est le lieu de l'essentiel. Le Sénat est garant et protecteur : regard complémentaire et apaisé sur la loi et donc combinaison de respect de la diversité des opinions et d'exactitude de la législation, sérieux de la gestion budgétaire et contrôle du gouvernement, évaluation des politiques publiques et prospective, garantie des libertés fondamentales et du pacte républicain. Le Sénat, c'est tout cela.

C'est par nature une assemblée différente, composée de femmes et d'hommes d'expérience qui ne sont pas des clones de leurs collègues députés, d'autant plus que certains de nos collègues y ont aussi exercé des responsabilités. Ils sont conscients de leur tâche et de sa difficulté. Ni "syndicat des collectivités territoriales", ni conservatoire, mais assemblée politique souveraine et ayant la plénitude de ses compétences, le Sénat n'en finit pas d'être nécessaire, il n'en finit pas d'être moderne !

Sénateurs

Pour évoquer les sénateurs que nous sommes, j'ai souhaité rendre hommage à certains de nos anciens, grands sénateurs, qui par leur action ont contribué à mettre en valeur le Sénat et à servir de la meilleure manière la France. Ils constituent des exemples qui continuent à nous inspirer et rappellent que le Sénat a toujours accueilli les talents d'horizons divers mais ayant en commun un même combat, celui de la liberté.

Victor Schœlcher : l'abolitionniste

Opposant actif à la monarchie de Juillet, il accède à des responsabilités politiques après la révolution de 1848. Sa nomination au poste de sous-secrétaire d'État au ministère de la Marine lui permet enfin de faire adopter une loi sur l'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises. Élu représentant de la Martinique à l'Assemblée nationale, il y défend des positions sociales et morales avancées : abolition de la peine de mort, droit au travail, suppression de la troisième classe dans les chemins de fer... Il tente au moment de la Commune d'amener une conciliation entre Paris et Versailles. En 1875, il est élu sénateur inamovible. Inscrit à l'Union Républicaine, il s'oppose à la dissolution demandée par Mac-Mahon en 1877 et reste, jusqu'à sa mort en 1893, un vigoureux défenseur des libertés.

Victor Hugo

Tout ayant été écrit sur ce grand homme auquel je tiens néanmoins à rendre hommage, je me contenterais donc du récit fait par lui-même de son élection à la Haute assemblée :

"Aujourd'hui, élection des sénateurs. Je suis allé à 10 heures au Luxembourg. J'ai voté. On a apporté Louis Blanc souffrant d'un rhumatisme au genou, et accompagné de son médecin, le docteur Faivre. Nous nous sommes serré la main. Gambetta m'a invité à déjeuner.

J'ai accepté. Nous sommes allés déjeuner chez Magny, près de la rue Dauphine à midi : résultat du premier scrutin. Trois sénateurs : Freycinet, Tolain, Hérold. Ce résultat bizarre vient des intrigues mêlées de Thiers, des bonapartistes, etc. Vive agitation. Les électeurs se réunissent dans l'ancienne salle du trône, en ce moment salle du Conseil municipal. Discussion presque violente. Il reste deux sénateurs à nommer. Le second scrutin va s'ouvrir. Gambetta abandonne Louis Blanc et se rallie à moi. Ernest Lefèvre parle supérieurement. On vote. Je vais voter.

Puis je retourne rue de Clichy où j'annonce ce commencement inattendu de scrutin. Ma voiture me ramène au Luxembourg. Au moment où j'arrive (4 h) et comme je descends de voiture, un huissier me dit : Prenez garde, Monsieur le Sénateur. Ce mot m'étonne. Je passe outre. Au bas de l'escalier, je trouve Allain-Targé qui me montre un bulletin de pointage et me dit : Vous êtes nommé. Vous avez 115 voix sur 209. En sortant du Luxembourg, immense ovation du peuple, plus grande encore que celle d'hier. [...] Cette salle du Luxembourg, je ne l'avais pas revue depuis le 25 février 1848. J'en suis sorti alors pair de France. J'y suis rentré aujourd'hui sénateur."

Choses vues (30 janvier 1876)

Jean Macé :

farouche partisan de l'école gratuite, obligatoire et laïque

Jean Macé, fils d'ouvriers, a reçu une grande éducation et travaille entre autres pour le journal *La République*. Enseignant, il a l'idée d'écrire pour les enfants des ouvrages de vulgarisation scientifique. Il œuvre pour l'instruction des masses en fondant, notamment, la Ligue de l'enseignement en 1866 qui se bat pour l'instauration d'une école gratuite, obligatoire et laïque. Il est élu sénateur inamovible en 1883.

Benjamin Bardoux :

à l'origine de la loi sur l'enseignement obligatoire

Benjamin Bardoux est ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts dans le cabinet Dufaure du 13 décembre 1877 au 4 février 1879. Il supprime certaines subventions accordées à des établissements religieux et prépare la loi sur l'enseignement obligatoire qui ne sera votée que deux ans plus tard. Sénateur inamovible en 1882, vice-président du Sénat en 1889, il est également membre de l'Académie des sciences morales et politiques.

Jules Ferry : un défenseur du Sénat démocratique dont il a été trop brièvement président

Les relations entre Jules Ferry et la Haute assemblée ont été longtemps conflictuelles. C'est, en effet, le Sénat qui repousse le fameux "article 7" en mars 1880 et qui réussit à mettre en échec l'obligation et la gratuité scolaire jusqu'en juillet 1881. Pourtant, l'homme d'État soutient le Sénat lors de la révision constitutionnelle de 1884. En effet, initiée par la gauche, la révision de la Constitution de 1875 se voulait radicale. Jules Ferry la souhaite modérée : les sénateurs inamovibles sont supprimés et remplacés au fur et à mesure de leur disparition

par des sénateurs élus. Ferry a évité que l'existence du Sénat, dénoncée par l'extrême gauche qui parlait du Sénat comme d'un "sabot", ne soit remise en question. Jules Ferry a été, en effet, le premier à concevoir la Haute assemblée comme celle de la démocratie rurale. Il insistait également sur l'utilité du bicamérisme, comme il l'a notamment souligné dans son discours d'investiture du 27 février 1893. L'hommage national qui lui est rendu en mars 1893 dans la cour d'honneur du Sénat en présence de dizaines de milliers de Parisiens témoigne du respect que la Nation portait au sénateur des Vosges.

*Waldeck-Rousseau :
le père de la liberté d'association*

En 1894, Waldeck-Rousseau se fait élire sénateur de la Loire. Jusqu'en 1899, il intervient peu au Sénat mais reste actif pour définir un programme de gouvernement et tenter le regroupement de tous les républicains.

En juin 1899, Loubet appelle Waldeck-Rousseau qui prend la tête d'un gouvernement de défense et d'action républicaine. Le cabinet Waldeck-Rousseau sera le plus long ministère de la III^e République. Avec autorité, il parvient à régler les séquelles de l'affaire Dreyfus, à mettre fin à l'agitation nationaliste et à apaiser de nombreux conflits sociaux. Il réussit également à donner un statut aux congrégations en faisant voter la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association qui marque l'aboutissement de la grande œuvre législative libérale de la III^e République. Elle consacre une liberté fondamentale, individuelle et collective, que Tocqueville considérait comme la première des libertés : *"Dans les pays démocratiques, la science de l'association est la science-mère ; le progrès de toutes les autres dépend des progrès de celle-là"*. C'est

assurément une conception démocratique et républicaine de la liberté que consacre la loi de 1901, veillant, en abolissant la loi Le Chapelier, à ne pas faire resurgir les corporations de l'Ancien Régime et à prolonger ainsi l'œuvre de la Révolution française.

Georges Clemenceau :

le Père la Victoire

Sénateur du Var pendant dix-huit ans, de 1902 à 1920, Georges Clemenceau a été l'une des grandes figures de la Haute assemblée mais également de la III^e République.

Fondateur du parti radical-socialiste, Clemenceau est nommé à vingt-neuf ans, maire du 18^e arrondissement de Paris. Il sera ensuite élu à l'Assemblée nationale. Chef de la gauche radicale et brillant harangueur, il provoque la chute de plusieurs cabinets, ce qui lui vaut le surnom de "tombeur de ministères". Compromis dans l'affaire de Panama, il est battu aux élections de 1893 et écarté des affaires politiques. Il revient au premier plan de la scène politique lors de l'affaire Dreyfus. C'est dans *l'Aurore*, dont il est l'un des principaux collaborateurs, qu'il mène campagne pour la réhabilitation de Dreyfus.

Le 11 novembre 1918, Georges Clemenceau, président du Conseil, vient annoncer au Sénat la victoire et rendre hommage aux victimes de la Grande Guerre.

Le Sénat tient à s'associer à cet hommage en proposant la pose d'une plaque de marbre à la mémoire des sénateurs et des fonctionnaires victimes de la guerre.

Gaston Monnerville :

un ardent défenseur du Sénat

Gaston Monnerville fut membre de la Haute assemblée de 1946 à 1974. À sa tête de 1947 à 1968, d'abord comme président du Conseil de la République de 1947 à 1958, puis

comme président du Sénat de 1958 à 1968, il veilla avec un soin sourcilleux à ses destinées en défendant sans cesse les droits de la chambre haute.

La vie de Gaston Monnerville est celle d'un homme de principes, entièrement habité par la passion du droit et de la démocratie. C'est le parcours personnel, professionnel et politique d'un homme dont la grande culture, le talent, l'esprit habile et vif ont toujours impressionné ceux qui l'ont rencontré.

Michel Debré : grand serviteur de l'État principal inspirateur de la V^e République

Le 7 novembre 1948, Michel Debré est élu sous l'étiquette du Rassemblement des Gauches Républicaines au Conseil de la République, dans le département de l'Indre-et-Loire. Réélu en 1955 sous les couleurs du RPF, il préside le groupe gaulliste de la Chambre haute.

Il multiplie alors, dans l'hémicycle ou dans sa chronique hebdomadaire, *Le Courrier de la Colère*, les attaques contre la Constitution de la IV^e. Le 15 avril 1958, il lance depuis la tribune : *“Comment ne pas crier à tous les Français : On vous trompe et on abuse de votre candeur. Faites comme vos ancêtres de 1789, de 1830 et de 1848 et révoltez-vous !”*.

Devenu le dernier président du Conseil de la IV^e République, le général de Gaulle en fait son garde des Sceaux et lui confie la préparation de la nouvelle Constitution.

En 1959, Michel Debré devient le premier Premier ministre d'une V^e République dont il a largement contribué à dessiner les contours.

Enfin, je terminerai en évoquant les trois prix Nobel dont le Sénat peut s'enorgueillir. En effet, deux de ses membres et

l'un de ses plus illustres fonctionnaires ont reçu cette très haute distinction :

Paul d'Estournelles de Constant, prix Nobel de la Paix 1909.

Léon Bourgeois, prix Nobel de la Paix 1920.

Anatole France, prix Nobel de Littérature 1921.

Territoires

La récente réforme de la Constitution a confirmé le rôle particulier du Sénat de représentation des collectivités territoriales de la République et, par là même, la nécessité de différencier le mode de recrutement des sénateurs et des députés. Cette mission particulière du Sénat donne à chacun d'entre nous la responsabilité de veiller à ce que nos territoires soient mieux défendus face aux risques de l'uniformisation économique, de l'anonymat urbain, de la désertification rurale et des restructurations par concentration. À cet égard, je me félicite que dans le cadre de la discussion du projet de loi de modernisation de l'économie notre assemblée ait adopté **une disposition relative à l'urbanisme commercial qui protège nos commerces de proximité** (amendement Houel-Fouché).

De plus en plus, les Français manifestent leur préférence pour les villes qui savent associer une économie performante, des emplois attractifs, une offre scolaire et culturelle de qualité... à un cadre de vie privilégié. Nos concitoyens plébiscitent les territoires qui savent allier le développement des nouvelles technologies, la présence d'universités et de centres de

recherche et la valorisation d'un patrimoine historique et d'un art de vivre. Les entreprises les plus innovantes ont d'ailleurs largement intégré ces critères liés au cadre de vie dans leurs décisions d'implantation.

Plus que jamais, il nous incombe d'accroître l'attractivité et la compétitivité de nos territoires. C'est possible en encourageant des politiques de développement et d'aménagement durable concertées et équilibrées. Nos villes comme nos campagnes le méritent.

J'ai toujours veillé dans le cadre de mes responsabilités à mener une politique ambitieuse en faveur de nos territoires, tournée vers le futur et porteuse d'avenir. Le monde rural n'a jamais été immobile, il a toujours su s'adapter à son temps. Nous devons rester fidèles à cet impératif de vitalité de nos territoires.

C'est ce que j'ai voulu faire lorsque je présidais **la délégation à l'aménagement et au développement durable du territoire** du Sénat en signant ou cosignant des propositions de lois relatives à la création et au développement des entreprises sur les territoires (1998-1999) et à la libre administration des collectivités territoriales (1999-2000).

Premier ministre, j'ai réuni par trois fois les membres de mon gouvernement pour des comités interministériels de l'aménagement et du développement du territoire (CIADT). Nous avons ainsi lancé quatre chantiers majeurs : la réforme des contrats de plan État/régions, l'engagement d'une stratégie nationale en faveur de grandes métropoles françaises, le lancement d'une politique ambitieuse des transports et le développement de l'Internet à haut débit sur l'ensemble du territoire. Nous avons aussi

apporté notre soutien à une cinquantaine de grands projets. Au cours du CIADT de septembre 2003, un ensemble de mesures en faveur du monde rural a permis le développement d'une nouvelle politique en faveur du développement rural durable.

Jusqu'à récemment, nous pensions avant tout à protéger des territoires ruraux menacés. D'une logique de protection défensive, nous sommes passés, aujourd'hui, à une logique de développement durable. S'ils restent fragiles, ces territoires sont une chance pour la France. Grâce au développement d'Internet et des autoroutes de l'information, au TGV et aux dessertes aériennes internationales, nous assistons à l'émergence d'une nouvelle ruralité.

Réhabilité et revivifié, l'espace rural ne doit pas seulement se muer en parc naturel régional. Il doit être un véritable lieu de vie, de mémoire, de solidarité et de développement. Un lieu d'avenir pour notre agriculture et l'ambassadeur d'un savoir-vivre par la mise en valeur de nos filières AOC.

Lors de la discussion du projet de loi sur le développement des territoires ruraux en 2004, j'avais donné mon accord en tant que Premier ministre, pour faire évoluer en ce sens le dispositif relatif aux zones de revitalisation rurale, relayant ainsi les demandes des sénateurs, pour dynamiser les activités économiques et encourager le maintien des populations dans ces zones. C'est cette même loi qui a reconnu la spécificité de nos territoires de montagne.

Rappelons aussi que c'est au Sénat qu'a été signé, par de nombreux élus, en 2004, *"le Manifeste des élus locaux pour des services publics performants et équitables"*.

C'est en 2004 qu'ont été créés **les pôles de compétitivité** afin de lutter contre les délocalisations mais aussi de faire émerger les projets innovants en nouant des partenariats entre entreprises, centres de formation et unités de recherche. Le 27 juin dernier à Limoges, le président de la République a annoncé la reconduction pour trois ans des 71 pôles de compétitivité avec une nouvelle enveloppe globale de 1,5 milliard d'euros.

Pour ma part, je souhaite que le Sénat s'affirme davantage encore comme l'assemblée des territoires en développement et de la promotion de notre agriculture. L'assemblée qui favorise un aménagement harmonieux et équilibré de nos territoires. Celle qui préserve la subtile alchimie de nos métropoles et de nos villages, faite de modernité et de tradition, de high-tech et de vieilles pierres.

À nous d'accompagner nos territoires sur le chemin de la modernité. À nous d'accompagner les projets d'avenir alliant vitalité économique et préservation de l'environnement. Tout ce qui fait le bonheur de vivre ; de la santé à l'éducation en passant par le logement, la culture et la sécurité. Car c'est bien la combinaison du dynamisme économique conjugué à la qualité de vie qui fera progresser nos territoires et gagner notre pays.

” U “

UMP

Longtemps, la droite et le centre français ont été divisés et cette division, à laquelle il fallait ajouter un Front national puissant, allié objectif du parti socialiste, fut la cause de nombreuses défaites. Nos électeurs nous l'ont suffisamment reproché.

Dès 1999, avec mes amis Jacques Barrot, Michel Barnier et Dominique Perben, nous avons eu l'intuition que la division n'avait plus de sens – sinon d'entretenir des écuries présidentielles – et que nos valeurs étaient les mêmes. Voilà pourquoi nous avons créé le club Dialogue & Initiative qui a servi de matrice à la future UMP. Cette union dont j'ai été avec Jacques Chirac, Alain Juppé et Jean-Claude Gaudin et beaucoup d'entre vous un des fondateurs est née au lendemain de l'élection présidentielle de 2002 pour rassembler toutes les sensibilités de la droite et du centre.

Courageusement, une majorité d'entre nous a suivi le chemin vers l'union. Du RPR, de l'UDF, de DL, du parti radical valoisien

ou du Forum des Républicains sociaux, nous nous sommes réunis au nom d'un principe simple : ce qui nous rassemble est plus important que ce qui nous divise.

Mais union ne signifie pas disparition des sensibilités, bien au contraire. L'UMP ce n'est pas exclusivement le centrisme, le libéralisme ou le gaullisme ; l'UMP c'est tout cela à la fois et plus encore. Cette grande famille a pour vocation de rassembler tous ceux qui sont attachés aux valeurs de travail, de progrès, de solidarité, de responsabilité, de liberté, de décentralisation, d'indépendance nationale, d'Europe et de sécurité. **L'UMP est et doit rester un rassemblement.**

Depuis 2002, nous avons gagné, ensemble, deux élections présidentielles et deux élections législatives, nous avons fait de l'UMP le premier parti de France en termes d'élus et d'adhérents. Malgré cela, l'UMP ne nous a pas empêché de connaître des échecs importants comme lors des régionales en 2004 ou des municipales en 2008. Cela doit nous rappeler qu'en politique rien n'est acquis d'avance.

“Vingt fois sur le métier, remettez votre ouvrage”, nous disait Nicolas Boileau, cela vaut aussi pour un parti politique. Construire notre union est un travail de tous les instants, auquel nous devons tous participer dans le respect de nos différences. Depuis 2002, j'y ai pris toute ma part, comme chef de la majorité tout d'abord, lorsque j'étais Premier ministre puis comme vice-président du Conseil national avec mes amis Jean-Claude Gaudin et Pierre Méhaignerie.

Ensemble, nous avons veillé à soutenir l'action du président de la République et à organiser un dialogue direct entre les

différents acteurs de la majorité. Nous avons également veillé à préserver nos valeurs d'humanisme et de respect afin que l'action de notre famille politique soit pleinement conforme à notre éthique. C'est un travail quotidien.

Cette UMP, je l'aime profondément et je l'aimerai tant qu'elle restera fidèle à son serment de diversité. Pour autant, il va de soi que le président d'une assemblée parlementaire, au nom de son devoir d'impartialité, ne saurait exercer des fonctions partisans. Celui d'entre nous qui sera élu à la présidence du Sénat ne pourra donc exercer de fonctions à la tête de l'UMP.



Vienne

“Pour connaître un homme politique, ne regardez pas sa tête, regardez ses pieds”. Cette maxime rappelle, s’il le fallait, le lien essentiel qui existe entre un responsable public et son territoire. Le mien, celui où je suis né, c’est la Vienne. La Vienne est un département dans lequel la volonté politique a du sens. Sa création, à la Révolution, n’allait pas de soi. Historiquement, il est en effet composé d’une partie de la province du Poitou et d’une partie de l’Anjou avec le rattachement du sud du Saumurois (Loudun). Il a donc fallu que l’ensemble des élus locaux qui se sont succédé depuis, lui donne une cohésion territoriale et politique.

Le dernier exemple de cette volonté est, bien entendu, la création du Futuroscope par René Monory, fruit d’une ambition pour un territoire et une économie locale. Je souhaite lui rendre un hommage particulier, que chacun comprendra, tant son action au service du département lui a donné les bases de son développement pour le XXI^e siècle.

Dans des départements où les caractéristiques géographiques, où les circonstances historiques n'ont pas donné d'atouts majeurs pour la compétition économique, il demeure la vitalité de son tissu social et le dynamisme de ses élus. C'est sur eux que repose l'aménagement du territoire, comme nous l'a montré René Monory. Il est le fruit du dialogue, de la concertation grâce auxquels les élus locaux sont les garants de l'avenir d'un territoire. Avec Alain Fouché, Jean-Pierre Abelin et Claude Bertaud, nous assumons aujourd'hui l'héritage de celui que la Vienne appelait "le shérif".

La Vienne est un département dans lequel nous parvenons à tirer des bénéfices de la mondialisation. Il en est ainsi de l'implantation d'une grande entreprise chinoise de télécommunications, ZTE, à laquelle je travaille avec Alain Fouché, ancien président du Conseil général et sénateur de la Vienne. C'est cette attention de chaque instant qui nous a permis de conserver le Conseil général dans la majorité à l'issue des dernières élections cantonales, et de gagner la ville de Châtellerauld aux élections municipales, dans un contexte national difficile.

La Vienne est un département en grande partie rural. Quelle chance ! Après que l'État ait, des années durant, soutenu le maintien et l'investissement des filières agricoles et agroindustrielles, il se trouve que la planète est confrontée à une crise alimentaire. Dès lors, la France, leader mondial de l'industrie agroalimentaire, a de nombreuses cartes à jouer au moment où il nous faut trouver des solutions.

Les batailles pour le renouveau de l'université de Poitiers, celle pour la création d'un auditorium dans notre capitale

régionale, la disponibilité de l' élu lors de la brocante de Chasseneuil... La vie locale rassemble les 1001 bonheurs de l'action publique.

La Vienne est un département dans lequel, enfin, il m'a été donné de vivre des émotions, des joies, des peines, des succès et des échecs, c'est un peu de moi, je suis un peu de lui, nous sommes liés par la complexité des histoires, des attitudes et des sentiments. Un élu n'est pas insensible. Il aime le contact, il aime les gens. D'aucuns iront vous dire que c'est sa faiblesse, c'est au contraire sa force et son moteur. C'est l'appétit de la connaissance désintéressée d'autrui au service d'un lieu et d'une idée.

” Sommaire “

Aimer	24
Amendement	25
Bicamérisme	28
Bureau du Sénat	31
Chasse	34
Citoyen	36
Collectivités territoriales	39
Commission	43
Communication	47
Conférence des présidents	49
Constitution	52
Contrôle	56
Crises	61
Culture	62
Débats	66
Élus locaux	68
Europe	70
Exemplarité	73
Femmes	75
Fonctionnaires	77
Français de l'étranger	78

France	79
Garde républicaine	82
Groupes d'amitié	84
Groupes politiques	86
Indépendance	89
Intérêt général	91
Internet	97
Jeunesse	100
Légitimité	102
Libertés publiques	106
Loi	107
Majorité	112
Mandat	114
Matignon	116
Nation	119
Opposition	122
Outre-mer	125
Palais du Luxembourg	127
Politique étrangère et de défense	130
Prospective	134
Questeur	137
Questions	138
Réformes	142
Règlement du Sénat	143
Relations internationales	144
République	145
Sénat	148
Sénateurs	153
Territoires	159
UMP	163
Vienne	166

” Table de concordances “

Pour faciliter la lecture, voici une table de concordances qui permet de retrouver dans les entrées de l'abécédaire certains thèmes qui ne font pas l'objet d'une entrée spécifique.

Thèmes

Entrées de l'abécédaire

Administration du Sénat	<i>Fonctionnaires, Loi, Relations internationales</i>
Agriculture	<i>Territoires, Vienne</i>
Alternance	<i>Légitimité, Opposition</i>
Assistants parlementaires	<i>Mandat</i>
Autonomie	<i>Commission, Conférence des présidents</i>
Auto-réforme	<i>Constitution, Légitimité</i>
Blogs	<i>Internet</i>
Centre	<i>Majorité</i>
Chirac (Jacques)	<i>Constitution, France, Groupes politiques, Matignon, UMP</i>
Collégialité	<i>Bureau du Sénat, Commission, Conférence des présidents, Contrôle, Culture</i>

Commissions d'enquête	<i>Contrôle</i>
Congrès	<i>Constitution</i>
Conseil constitutionnel	<i>Libertés publiques</i>
Conseil de la République	<i>Femmes, Sénat</i>
De Gaulle (Charles)	<i>Constitution, Europe, France</i>
Décentralisation	<i>Collectivités territoriales, Élus locaux</i>
Discours	<i>Débats</i>
Démocratie	<i>Citoyen, Libertés publiques, République</i>
Dialogue & Initiative	<i>UMP</i>
Droits de l'homme	<i>Contrôle, Libertés publiques, République</i>
Éthique	<i>Intérêt général</i>
Ferry (Jules)	<i>République</i>
Fillon (François)	<i>Introduction, Conférence des présidents, Matignon, Relations internationales</i>
Fondation Prospective et Innovation	<i>Groupes d'amitié, Nation, Prospective</i>
Gambetta (Léon)	<i>Bicamérisme</i>
Gaudin (Jean-Claude)	<i>Groupes politiques, UMP</i>
Hugo (Victor)	<i>Sénateurs</i>
Humanisme	<i>Introduction, Libertés publiques</i>
Laïcité	<i>Libertés publiques, Matignon</i>
Langues régionales	<i>Nation</i>
Liberté	<i>Citoyen, Libertés publiques</i>
Lobbies	<i>Intérêt général</i>

LOLF	<i>Opposition, Questions, Réformes</i>
Mendès France (Pierre)	<i>Constitution</i>
Monnerville (Gaston)	<i>Sénateurs</i>
Monarchie de Juillet	<i>Amendement</i>
Monory (René)	<i>Internet, Sénateurs, Vienne</i>
Montagne	<i>Légitimité, Territoires</i>
“Nouvel élan pour le Sénat”	<i>Commission, Conférence des présidents, Légitimité, Réformes</i>
Offices parlementaires	<i>Commission, Prospective</i>
Ordre du jour	<i>Conférence des présidents, Loi</i>
Parité	<i>Femmes</i>
Poher (Alain)	<i>Communication, Libertés publiques</i>
Poncelet (Christian)	<i>Introduction, Collectivités territoriales, Constitution, Culture, Prospective</i>
Premier ministre	<i>Introduction, Matignon, Questions</i>
Président du Sénat	<i>Introduction, Crises, Conférence des présidents, Groupes politiques, Opposition</i>
Président de la République	<i>Introduction, Crises</i>
Public Sénat	<i>Communication, Palais du Luxembourg</i>
Quai d’Orsay	<i>Relations internationales</i>
Raincourt (Henri de)	<i>Introduction, Collectivités territoriales, Groupes politiques</i>

“Rapport Lambert”	<i>Collectivités territoriales, Réformes</i>
Rapports	<i>Contrôle</i>
Représentation nationale	<i>Mandat</i>
I ^{ère} République	<i>Bicamérisme, Questeur</i>
III ^e République	<i>Citoyen, Commission, Indépendance, Libertés publiques, Réformes, Sénat, Sénateurs</i>
IV ^e République	<i>Constitution</i>
V ^e République	<i>Introduction, Constitution, Libertés publiques, Réformes</i>
Respect	<i>Citoyen, Commission</i>
Rohan (Josselin de)	<i>Introduction, Groupes politiques, Politique étrangère et de défense</i>
Ruralité	<i>Chasse, Légitimité, Territoires</i>
Sarkozy (Nicolas)	<i>Introduction, Constitution, Collectivités territoriales, France, UMP</i>
Séance	<i>Débats, Palais du Luxembourg</i>
Sécurité juridique	<i>Loi</i>
Scrutin	<i>Bicamérisme, Légitimité</i>
Schœlcher (Victor)	<i>Culture, Sénateurs</i>
Schumann (Maurice)	<i>Europe</i>
Souveraineté	<i>Bicamérisme, Constitution</i>
Statut de l’ élu local	<i>Élus locaux</i>
Transparence	<i>Intérêt général</i>
Vice-président	<i>Bureau du Sénat</i>
Wallon (Henri)	<i>Amendement, Sénateurs</i>

”

Comment renforcer la légitimité du Sénat et améliorer son rôle dans le fonctionnement de nos institutions ? Le Sénat doit-il continuer à se concentrer prioritairement sur son action de législateur ou doit-il également s'adresser directement aux Français pour les aider à résoudre leurs problèmes ? Quelle place pour les collectivités territoriales, l'Europe, l'international, la prospective et les nouvelles technologies ? Comment mieux valoriser le travail de chaque sénateur ?

Fort heureusement, à la suite de René Monory, Christian Poncelet a déjà fait aboutir ou avancer un certain nombre de ces questions. Il n'en reste pas moins que la tâche à accomplir reste grande, à la fois parce que le Sénat demeure contesté et que la revalorisation du Parlement engagée par la révision constitutionnelle implique celle du Sénat.

Nous sommes donc aujourd'hui face à un choix historique. Les trois années à venir seront déterminantes. Parce que cette occasion ne se représentera pas, nous n'avons pas le droit de la manquer.

“